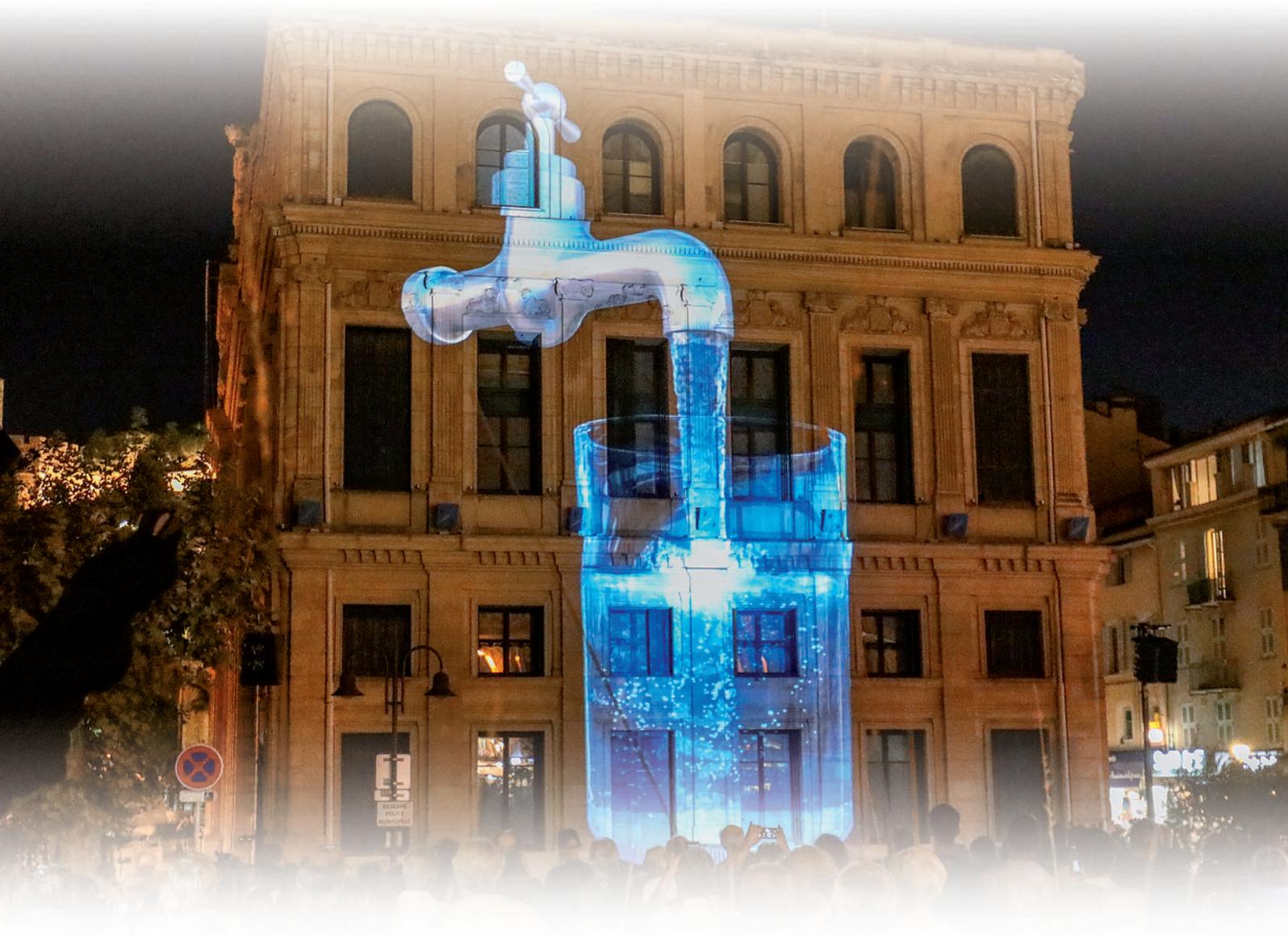




S I C A S I L

NOTRE MISSION, VOTRE EAU.



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE **2018**



SOMMAIRE

Introduction	7
2018 : un millésime d'exception pour l'eau potable !	9
LE SERVICE	29
● Présentation du service	29
● Les ressources en eau	30
● Les conduites nourricières	38
● Les usines de production	40
● Le réseau de distribution	48
● La vente d'eau	49
● Les grands incidents	57
LE PRIX	59
● Le coût du service de l'eau potable	59
● Le prix de l'eau	62
● L'eau paye l'eau	66
LA QUALITÉ	71
● Une eau d'excellente qualité	71
● La garantie d'une eau de qualité	72
● La qualité de l'eau en quelques chiffres	74
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	81
● Indicateurs descriptifs du service de l'eau potable	81
● Les indicateurs de performance du service de l'eau potable	82
2019 : année de l'évolution et de la continuité de plus de 20 ans d'actions du SICASIL.....	91
Annexes	97



150 ans du Canal de la Siagne

LE MOT DU PRÉSIDENT

A l'échelle mondiale, près de 30% de la population n'a pas accès à l'eau potable et quatre personnes sur dix ne disposent que d'un accès difficile et irrégulier. Dans un contexte d'évolution climatique, cette situation ne devrait que persister.

La région du bassin cannois a la chance de bénéficier d'une eau de très bonne qualité en quantité suffisante, ce qui permet au SICASIL de satisfaire les besoins de ses huit communes membres et de soutenir l'alimentation en eau des communes voisines par la fourniture d'eau en gros.

Cette situation n'est pas le fruit du hasard mais bien le résultat des actions engagées depuis plus de quinze ans par le SICASIL pour garantir la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de l'ouest des Alpes-Maritimes.

Aussi, grâce à la performance de son dispositif de production d'eau potable, les communes de notre bassin n'ont pas été concernées par des mesures de restrictions lors de l'épisode de sécheresse qui a fortement frappé notre département en 2017.

Toutefois, la gravité et la persistance de cet épisode de sécheresse à l'instar de celui de 2007, nous a rappelé à tous combien l'eau est un bien précieux que l'on se doit de protéger.

C'est la raison pour laquelle, le SICASIL œuvre quotidiennement pour lutter contre les pertes en eau sur le réseau d'eau potable et mène chaque année son plan d'action de réduction des fuites. Cette action quotidienne se mesure concrètement aujourd'hui avec des résultats en constante progression (rendement de réseau de 84,9 % et indice linéaire de perte de 11,2 m³/km/j en 2018).

En outre, le SICASIL assure désormais les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 de l'avenant n°7 au contrat de délégation du service public ainsi que la diminution du prix de la part eau potable.

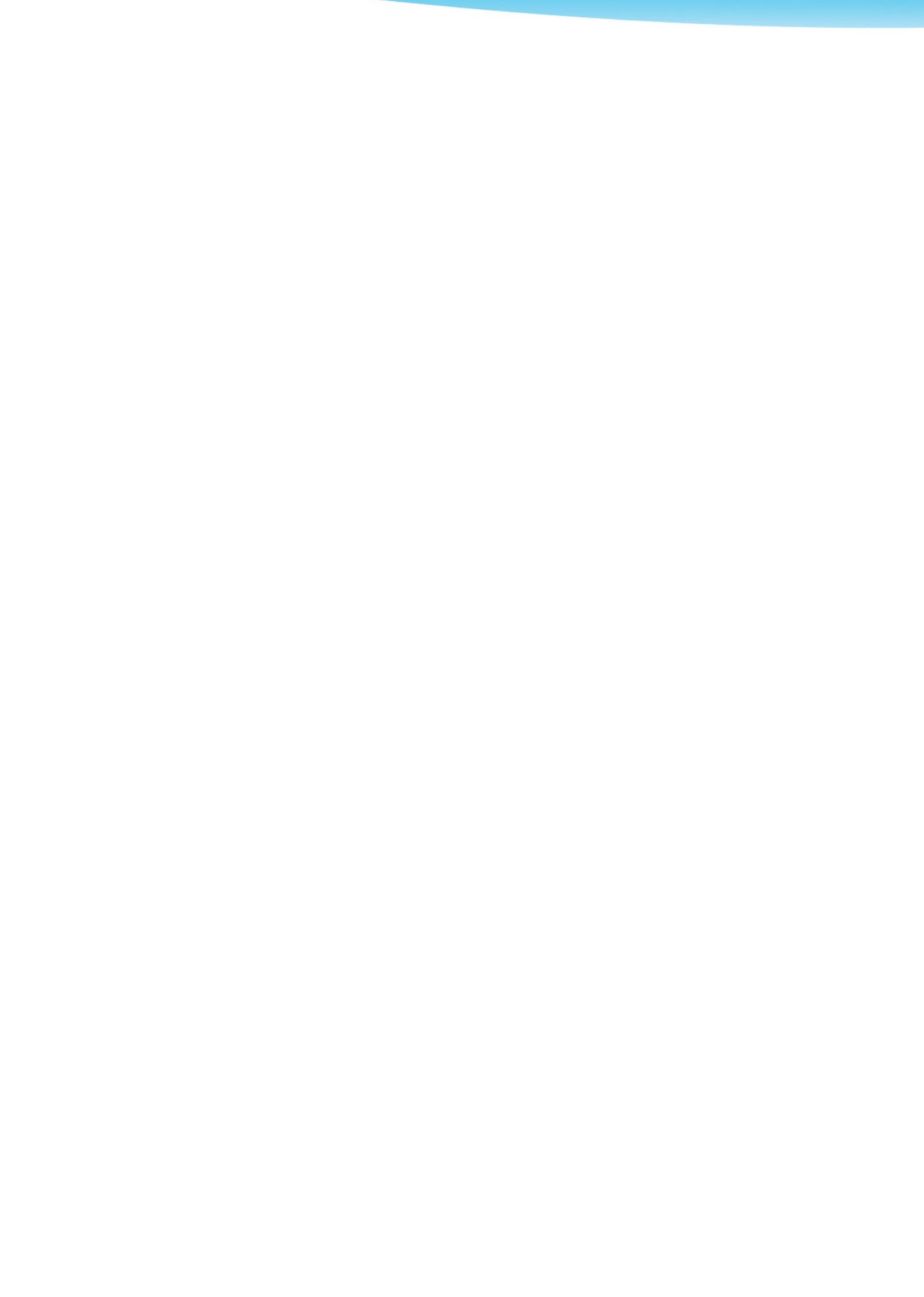
Pour répondre à cette nouvelle mission, le syndicat a consacré un montant record d'investissement de près de 9 millions d'euros au titre de l'exercice 2018 pour fiabiliser les infrastructures de production et de distribution d'eau potable du bassin cannois, entièrement autofinancées par le syndicat.

L'année 2018 a été également marquée par une page d'histoire avec la célébration, en partenariat avec la Ville de Cannes, des 150 ans du canal de la Siagne et de l'arrivée de l'eau à Cannes.

Au travers de ces actions déjà engagées et celles à venir, soyez assurés de la détermination des élus du syndicat et de l'ensemble des agents à œuvrer pour continuer à distribuer une eau d'une excellente qualité au juste prix, tout en préservant les ressources naturelles qui nous ont été confiées.



Jean-Yves Milcendeau
Président du SICASIL



INTRODUCTION

L'article 73 de la Loi du 02 février 1995, relative à la protection de l'environnement, dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau.

En outre, La loi 2002-76 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose, notamment, que la commission consultative des services publics locaux examine chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport qui vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux doit être mis à la disposition du public, au syndicat, dans les 15 jours suivant l'adoption par le Comité Syndical. Parallèlement, un exemplaire doit être adressé par le Président au Préfet pour information.

Enfin, le décret d'application n° 95-635 du 06 mai 1995 précise les indicateurs techniques et financiers que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau doit contenir. Il a été modifié par un décret n° 2007-675 et un arrêté du 2 mai 2007.

Cette évolution réglementaire permet d'introduire dans le rapport annuel prix et qualité du service des indicateurs permettant d'évaluer :

- la performance du service rendu tant sur le plan technique, économique et environnemental ;
- le financement des investissements ;
- les actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau.

Les indicateurs techniques concernent notamment les principaux points de prélèvements, la nature des ressources utilisées, les volumes correspondants, le nombre d'habitants, le nombre de branchements, les volumes produits et distribués, les données relatives à la qualité de l'eau.

Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau, aux explications des évolutions tarifaires, aux montants financiers des travaux.

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs et réglementaires précités et porte sur l'exercice 2018. Il a reçu un avis favorable lors de sa présentation le 14 juin 2019 à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du SICASIL et a été adopté à l'unanimité par le comité syndical le 27 juin 2019.



2018

UN MILLÉSIME D'EXCEPTION POUR L'EAU POTABLE !

Cette année, notre canal de la Siagne, principale ressource en eau de l'ouest des Alpes Maritimes, a fêté ses 150 ans !

150 ans de lien identitaire profondément enraciné dans nos paysages, dans notre quotidien dès que nous ouvrons notre robinet,

150 ans de lien nourricier et d'ingéniosité de l'homme pour satisfaire ses besoins d'hygiène et de développement.

150 ans de lien séculaire, ce lien d'exception, intemporel qui traverse nos territoires et les siècles.

Depuis 150 ans, ce canal est notre héritage, nous le chérissons et nous nous le transmettons de générations en générations.

Alors, oui nous sommes fiers, fiers de travailler au quotidien pour maintenir ce lien nourricier, ce lien identitaire, ce lien séculaire.

Car plus d'un siècle et demi après le génie de nos prédécesseurs, l'eau acheminée par ce canal, ayant permis le développement de Cannes, continue d'abreuver l'ouest des Alpes-Maritimes.

Saluons encore une fois Lord Brougham, Napoléon III, Prosper Mérimée et le maire de l'époque Joseph Mero pour leur politique visionnaire à l'origine de la réalisation du canal de la Siagne, qui avec celui du Loup, constitue la clé de voûte du système d'alimentation en eau potable du bassin cannois.

La récente actualité nous a rappelé combien nos canaux historiques et leur maillage avec la réserve de Saint Cassien ont démontré toute la pertinence de notre système hydraulique, **véritable modèle de gestion de l'eau potable.**

C'est pourquoi, nous devons veiller scrupuleusement à **préserver sa fiabilité, sa performance et sa pertinence.**



Une politique patrimoniale renforcée

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'avenant n°7 au contrat historique et l'avenant n°2 au contrat de Théoules-sur-Mer ont mis à la charge du SICASIL **les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable.**

Pour l'exercice de cette nouvelle compétence, le SICASIL a adopté un programme pluriannuel de travaux dont le montant s'élève à près de 8,9 M€ de nouvelles dépenses en 2018. Ces nouveaux investissements sont entièrement financés par le syndicat grâce à son excellente santé financière.

En complément des investissements réalisés par le syndicat, le délégataire Suez a effectué dans le cadre de ses engagements contractuels **719 000 euros** de travaux.

Ainsi, ce sont **9,6 millions d'euros** qui ont été consacrés en 2018 à la fiabilité, la modernisation et la sécurisation du service public de l'eau potable.

À ce titre, ce sont plus de 600 branchements et 11 km de réseaux d'eau potable qui ont été renouvelés, avec 110 mètres d'extensions de réseaux réalisés, sans oublier la construction d'une nouvelle cuve de 1000 m³ semi-enterrée.



Renouvellement 754 m - Avenue de Grasse Nord - Cannes



*Renouvellement 795 m - Chemin de Cravesan
La Roquette-Sur-Siagne*





Renouvellement 500 m - Voie Julia - Le Cannet



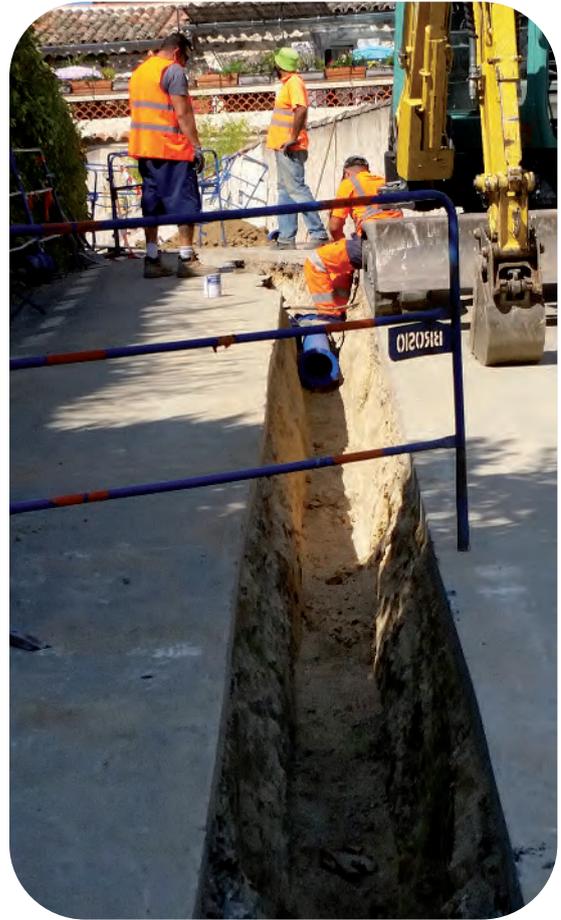
Renouvellement 480 m
Avenue de Lérins - Théoule-sur-Mer



Renouvellement 240 m - Rue Felix Faure Cannes



Renouvellement 355 m - Bd des horizons - Vallauris



*Renouvellement 50 m - Rue de la Poste
Auribeau-sur-Siagne*



Renouvellement 2160 m - Bd Carnot - Travaux BHNS - Le Cannet



En outre, le SICASIL a poursuivi sa politique patrimoniale de **renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup**, adoptée depuis dix ans. Ces travaux ont consisté à la réhabilitation de :

- 370 mètres du canal de la Siagne (80 mètres à St Cézaire-sur-Siagne, 110 mètres à Spéracèdes et 180 mètres à Grasse) ;
- 315 mètres de canal du Loup à Gréolières.



Travaux Canal de la Siagne - Saint Cézaire-sur-Siagne



Travaux Canal de la Siagne - Saint Cézaire-sur-Siagne



Travaux Canal de la Siagne - Grasse



Travaux Canal de la Siagne - Spéracèdes



Travaux Canal du Loup - Gréolières



Renforcement de la capacité de stockage du réservoir de la Cote 206 à Théoule-sur-Mer

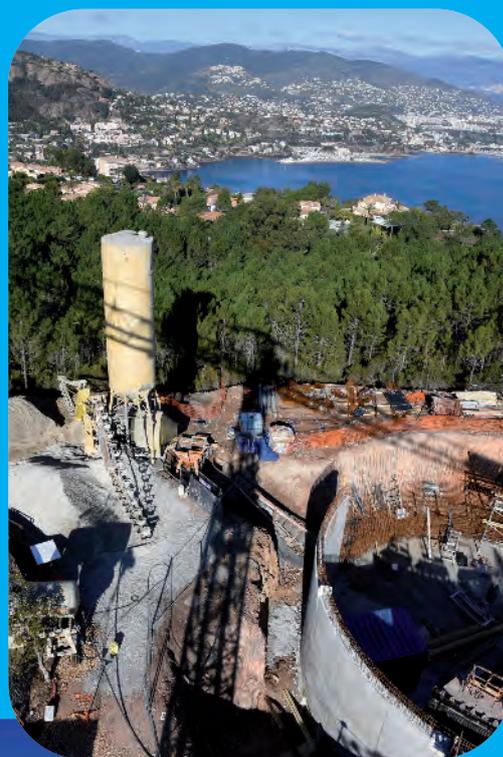
Le SICASIL a procédé à la construction d'une nouvelle cuve de 1000 m³ pour renforcer la capacité de stockage du réservoir d'eau potable existant de la Cote 206 sur la commune de Théoule-sur-Mer dont la première pierre avait été posée le 29 novembre 2017.

Ce projet est le fruit d'un travail de longue haleine qui a nécessité de nombreuses procédures administratives pour l'acquisition foncière d'une part et les autorisations de construction en site classé d'autre part.

La construction de ce nouveau réservoir permet de renforcer la capacité actuelle de stockage de la cote 206 (de 700 m³ à 1540 m³) et de répondre à l'augmentation des besoins en eau à l'horizon 2030. A travers la réalisation de cet équipement, le SICASIL confirme son action volontariste pour sécuriser et fiabiliser à la fois le réseau de desserte en eau potable, mais aussi la défense contre les incendies dans le Massif de l'Esterel. La construction ne porte pas atteinte à la qualité du site classé. Ainsi, le SICASIL marque son engagement en faveur de la préservation des paysages et du respect de l'environnement. En effet, ce nouveau réservoir est semi-enterré, aménagé en surface de façon paysagère et parfaitement intégré

dans le cadre naturel et remarquable de Théoule-sur-Mer.

Le réservoir occupe une position stratégique d'un point de vue de la défense incendie, situé en plein massif forestier de l'Estérel, sur une piste DFCI. Les impacts du projet sur l'environnement et les paysages en site classé sont très limités et compensés par l'intérêt général du projet en termes de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de protection contre le risque incendie du Massif de l'Esterel.

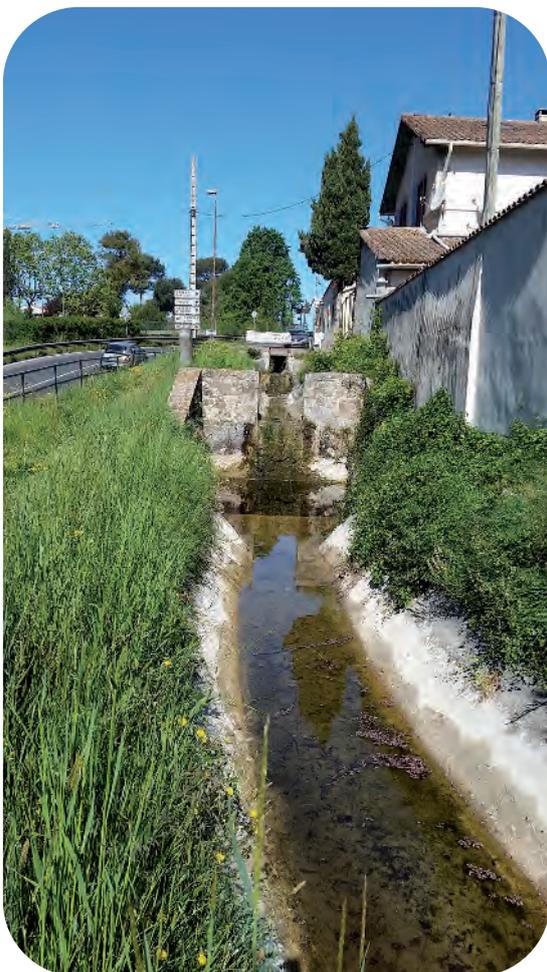


La préservation des ressources en eau au cœur des priorités

La **protection des ressources en eau** est le **leitmotiv** du SICASIL, sa raison d'être !

Le SICASIL poursuit avec l'ensemble de ses partenaires son action concrète de **sécurisation et de valorisation du canal de la Siagne pour protéger durablement la ressource en eau principale de l'ouest des Alpes-Maritimes.**

L'ouverture des berges du canal de la Siagne au public constitue un véritable défi engagé par le SICASIL en partenariat avec les communes pour **sensibiliser les habitants** du bassin de vie à **l'importance de l'eau et sa rareté.**



Canal de la Siagne, Mougins

En 2018, le SICASIL a procédé à l'étude de la poursuite de la promenade de la chapelle Notre-Dame de vie, entre l'avenue St Basile et la limite Nord de la commune sur près de trois kilomètres, en partenariat avec la Ville de Mougins.

La **réduction des fuites sur le réseau d'eau potable** fait également partie des **actions prioritaires du service public de l'eau potable.** Le SICASIL a réalisé depuis dix ans la sectorisation des réseaux avec l'installation de nombreux points de mesure de débit. La surveillance permanente de l'évolution des débits par secteur de distribution permet de détecter des fuites non décelables en surface.

En 2018, le SICASIL a poursuivi son programme de travaux de sectorisation en équipant ses réseaux de dispositifs de mesures complémentaires pour **lutter contre les fuites du réseau d'eau potable.** Ce programme de travaux **d'1,5 million d'euros**, soutenu à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau, sera finalisé en 2019.

Grâce à ces capacités de production et son action quotidienne d'économie d'eau, le SICASIL complète la production d'eau potable des collectivités voisines au premier rang desquelles les communes du syndicat des eaux du Foulon.



La sensibilisation du public, le leitmotiv du SICASIL

Suite aux accords conclus avec son délégataire, le SICASIL assure depuis le 1^{er} janvier 2017 directement les actions de communication et de sensibilisation du public.

Le syndicat a conduit de nouvelles actions de sensibilisation **auprès du grand public** au travers

de manifestations avec les habitants du bassin cannois, notamment à l'occasion de la journée mondiale de l'eau et du traditionnel rendez-vous de la rentrée scolaire pour la 13^{ème} édition de la fête du canal de la Siagne.

Journée mondiale de l'eau – 22 mars 2018

La **Journée mondiale de l'eau**, placée sous l'égide de l'UNESCO, rappelle à tous, depuis 1993, que l'eau est une ressource précieuse qu'il faut gérer et protéger durablement.

Le SICASIL, syndicat intercommunal de l'eau potable du bassin cannois, œuvre au quotidien pour préserver les ressources en eau du bassin cannois tout en garantissant une eau d'excellente qualité et au juste prix à ses usagers.

Plus particulièrement, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, le syndicat se mobilise en proposant chaque année des actions de sensibilisation à la préservation des ressources en eau du territoire et aux bonnes pratiques pour une utilisation durable de l'eau. Pour Jean-Yves Milcendeau, président du SICASIL : «La sensibilisation du jeune public doit permettre d'accompagner le changement des comportements vis-à-vis de la protection de la ressource.»

En partenariat avec l'association Méditerranée 2000 et le délégataire de service public Suez Eau France, le président a donné rendez-vous aux élèves du bassin cannois dans les coulisses du SICASIL, avec au programme les temps forts suivants :

Visites d'usine : tout au long de la matinée, des visites pédagogiques de l'usine de production d'eau potable de Nartassier pour les établissements scolaires du bassin de vie cannois.

Rencontre avec les bénévoles d'Aquassistance et retour d'expériences, association œuvrant au cœur de villes et villages de pays émergents afin de faciliter l'accès à l'eau aux populations défavorisées.

Atelier « la source de notre eau » : présentation ludique des ressources locales et des installations, suivi de l'atelier « Goûteur d'eau » (dégustation à l'aveugle de 3 eaux et identification de l'eau du robinet).



Près de 150 élèves sont venus découvrir les enjeux liés à la gestion des ressources en eau.

En 2018, le canal de la Siagne a fêté ses 150 ans !



150 ans

DU CANAL DE LA SIAGNE

SAMEDI
8 SEPT.
2018



TOUT LE PROGRAMME SUR sicasil.com ■ 04 89 82 27 83

La Fête du canal de la Siagne a fait son retour le samedi 8 Septembre comme tous les ans depuis 2006.

La fête du canal de la Siagne constitue un véritable temps fort dans l'agenda local, offrant aux habitants du bassin de vie Cannes-Grasse une journée conviviale et pédagogique. c'est une formidable occasion pour le SICASIL de faire découvrir ou redécouvrir cet ouvrage historique ainsi que le bien précieux qu'il achemine de la montagne à la mer, et de sensibiliser à la nécessaire protection de cette ressource en eau potable capitale pour l'alimentation de tout l'ouest des Alpes Maritimes.

Pour le SICASIL, cette journée à la rencontre du public représente une action majeure de sensibilisation à la protection de la ressource en eau.



Pré de Fontmerle à Mougins

Le Canal de la Siagne un ouvrage historique qui fête ses 150 ans, une ressource en eau capitale !

Un peu d'histoire ...



Autrefois, puits, fontaines, citernes, sources alimentaient les villes et les villages. On pouvait faire des kilomètres pour ramener de l'eau, souvent à l'aide d'ânes et de mulets. Nos sociétés modernes ont vite oublié la valeur de l'eau.

Benjamin Franklin, un des pères fondateurs des Etats Unis d'Amérique a dit : « Nul ne connaît la valeur de l'eau jusqu'à ce que le puits tarisse ».

Antoine de Saint-Exupéry disait « Eau, tu n'as ni goût, ni couleur, ni arôme, on ne peut pas te définir, on te goûte, sans te connaître. Tu n'es pas nécessaire à la vie : tu es la vie. »

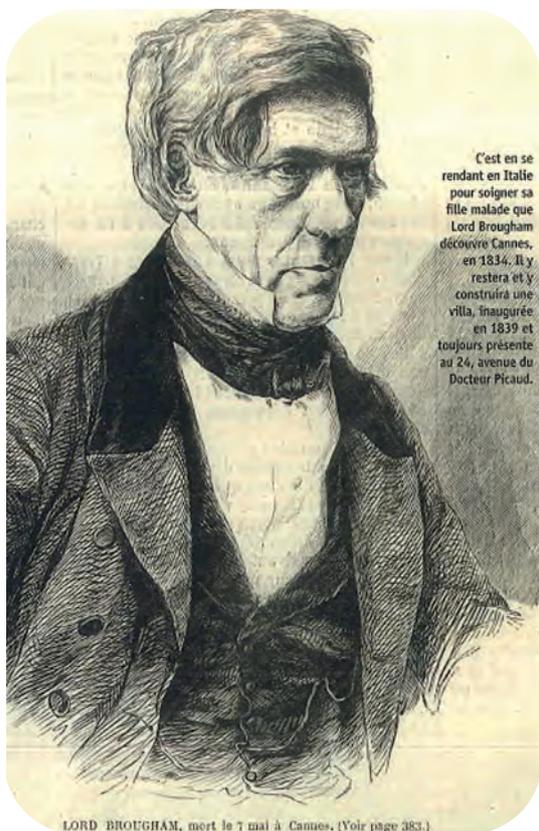
A Cannes, on connaît la valeur de l'eau et nous l'avons célébrée à l'occasion de la Fête du canal de la Siagne le samedi 8 septembre 2018.

On raconte qu'en 1834, **Lord Henry Brougham**, écossais, grand chancelier de la Reine d'Angleterre doit accompagner sa fille malade de la tuberculose sous le soleil de l'Italie. Il ne peut continuer son chemin car la frontière est bloquée à cause d'une épidémie de choléra. Il se dirige alors vers Grasse et, en chemin, à la nuit tombée, il s'arrête dans la seule auberge existante d'un petit village de pêcheurs. Très bien accueilli par l'aubergiste, il déguste la cuisine locale arrosée des vins du terroir. Les jours suivants, Lord Henry Brougham tombe sous le charme de Cannes, de ses habitants et de la beauté des paysages. Il décide de rester là. Il fait l'acquisition d'un terrain et fait construire une villa en l'honneur de sa fille Éléonore-Louise.

Deux ans après, il invite toute l'aristocratie anglaise et européenne à Cannes. Certains resteront, séduits eux aussi par la ville. Lord Henry Brougham se rend rapidement compte d'un grave problème : le manque d'eau, surtout l'été. Il y a eu déjà plusieurs projets de dérivation des eaux de la Siagne, mais ils n'ont pas abouti.

Mais comment, 10 ans plus tard, Lord Brougham va-t-il y arriver ?

En 1860, Cannes a doublé sa population. De nouveaux arrivants, aisés et étrangers, réclament du confort. L'eau en quantité est devenue indispensable. Lord Henry Brougham, appuyé par le maire de Cannes, Joseph Mero, profite du déplacement de l'Empereur Napoléon III à Nice, qui vient d'être rattachée à la France. Avec l'intervention de **Prosper Mérimée** et l'aide de l'**Impératrice Eugénie**, il le contacte et arrive à obtenir son intérêt et son soutien pour le développement de Cannes.



C'est en se rendant en Italie pour soigner sa fille malade que Lord Brougham découvre Cannes, en 1834. Il y restera et y construira une villa, inaugurée en 1839 et toujours présente au 24, avenue du Docteur Picaud.

LORD BROUGHAM, mort le 7 mai à Cannes. (Voir page 383.)



Napoléon III, signe en 1866, un décret impérial accordant la concession du canal à une société anglaise, la General Irrigation and Water Supply Company of France Limited, après de nombreuses discussions animées avec les communes concernées : **« les eaux de la Siagne seront déviées dans l'intérêt de la population ».**

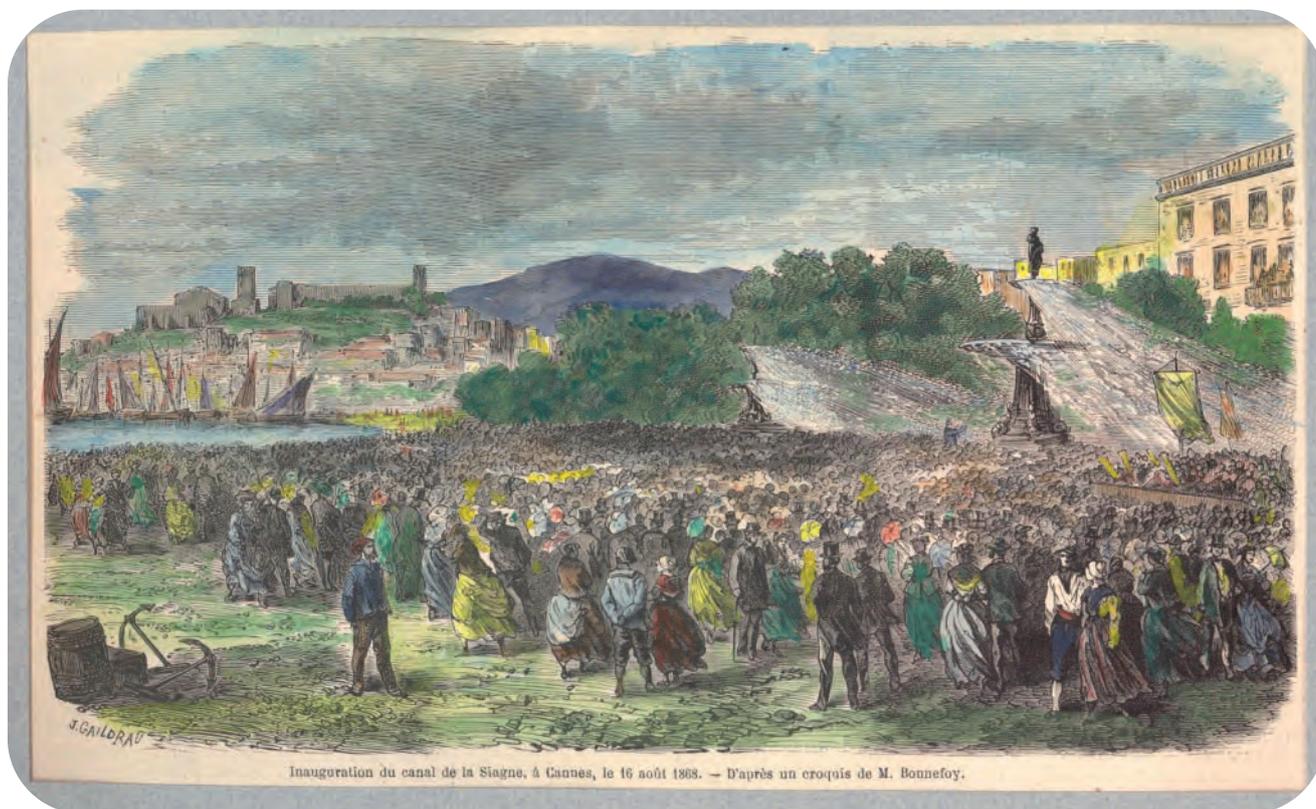
Les collines sont creusées au pic et à la pioche, la terre et les pierres sont évacuées à dos de mulets. Le chantier est colossal et difficile. Les travaux sont menés avec une rapidité remarquable, puisque seulement deux ans plus tard, le canal de 44 kilomètres, parsemé d'aqueducs et de tunnels est réalisé.

Le 16 août 1868, par un été torride, les eaux arrivent à Cannes. A cette occasion, la ville

organise de grandes fêtes : une inauguration en grande « pompe » avec une fontaine édiflée pour célébrer et accueillir les eaux de la Siagne. Des milliers de personnes sont présentes, la ville est pavoisée et la foule est en liesse.

Grâce au canal, les communes irriguées connaissent un fulgurant développement industriel et agricole, avec notamment la culture des plantes à parfum (roses, jasmin...). La campagne cannoise devient un véritable paradis terrestre, la terre est hospitalière, ensoleillée et irriguée : orangers, citronniers, palmiers, eucalyptus, mimosas et bougainvillées vont colorer les paysages.

En 1880, la société anglaise gérant l'exploitation du canal fait faillite et le contrat de concession est transmis au Crédit Lyonnais qui crée pour l'occasion la Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage. **Depuis 1991, le SICASIL est en charge de la gestion de cet ouvrage historique de 44 km à**



Inauguration du canal de la Siagne, à Cannes, le 16 août 1868. — D'après un croquis de M. Bonnefoy.

ciel ouvert.

Depuis 150 ans, le canal de la Siagne est la preuve de l'ingéniosité des hommes pour satisfaire leurs besoins en eau. Le canal de la Siagne traverse les territoires, comme un trait d'union entre la montagne et la mer et toutes les communes qu'il sillonne. Il propose un cadre de rêve pour les sportifs, les promenades en famille - tel un parc jardin au fil de l'eau - depuis plusieurs générations, accompagnés par le murmure de l'eau et les chants des oiseaux. Première ressource en eau potable de l'Ouest des Alpes Maritimes, il participe majoritairement à l'alimentation de près

de 500.000 personnes en saison estivale.

Ce canal représente un atout pour le développement économique et touristique, tout en portant un témoignage de 150 ans sur l'histoire.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'eau est rare et donc précieuse. Elle demeure une préoccupation essentielle pour notre société. Nous devons la préserver et nous sommes fiers d'avoir célébré les 150 ans de l'arrivée de l'eau à Cannes grâce au canal de la Siagne, héritage culturel et patrimonial à transmettre aux générations futures.



Le Canal de la Siagne à Peymeinade



Le Canal de la Siagne à Grasse

Les nouveautés et temps forts 2018

A l'occasion des 150 ans du canal, de nombreuses activités ont été offertes au public au fil du canal de la Siagne de Saint-Cézaire-sur-Siagne à Cannes

avec un site événementiel d'importance au Pré de Fontmerle à Mougins.

Mougins Pré de Fontmerle



Baptême de montgolfière à la découverte du canal de la Siagne, vu du ciel.



Activités familiales : Initiation au tir à l'arc, jeux en bois, parcours d'adresse et ateliers créatifs.



Promenades le long du canal de la Siagne

A l'occasion des 150 ans du canal, de nombreuses promenades à thème sont offertes au public au fil du canal de la Siagne de Saint-Cézaire-sur-Siagne à Cannes pour découvrir le canal de différentes façons : initiation photo, découverte de la nature et des oiseaux, conte...



Promenade à la découverte des oiseaux à mougins



Randonnée au fil des jardins à Grasse



Initiation à la photo nature à Saint-Cézaire sur Siagne

Saint-Vallier-de-Thiery

Visite de la grotte de Baume Obscure. Des visites guidées ainsi que des visites avec chasse au trésor étaient organisées pour permettre de découvrir la formation de la grotte, les eaux souterraines du bassin d'alimentation de la Siagne et la biodiversité de ce site patrimonial méconnu.



Visite de la grotte de Baume Obscure à Saint-Vallier



Une soirée d'exception à Cannes



Nous avons tous été captivé par l'extraordinaire histoire du canal de la Siagne qui a transformé Cannes en l'un des premiers lieux de villégiature

dans le monde au travers d'un spectacle son et lumière projeté sur l'Hôtel de Ville et d'un grand spectacle vivant au kiosque des Allées de la liberté.



Spectacle son et lumière projeté sur l'Hôtel de Ville de Cannes à l'occasion des 150 ans du canal



Le Groupe OC au travers de ses représentations a donné au public la sensation de faire partie intégrante du spectacle. Ces spectacles ont contribué à rassembler les habitants des

communes traversées par le canal de la Siagne et leur ont fait partager et découvrir pour la première fois des parties méconnues de l'histoire régionale et l'importance de ce patrimoine azuréen.



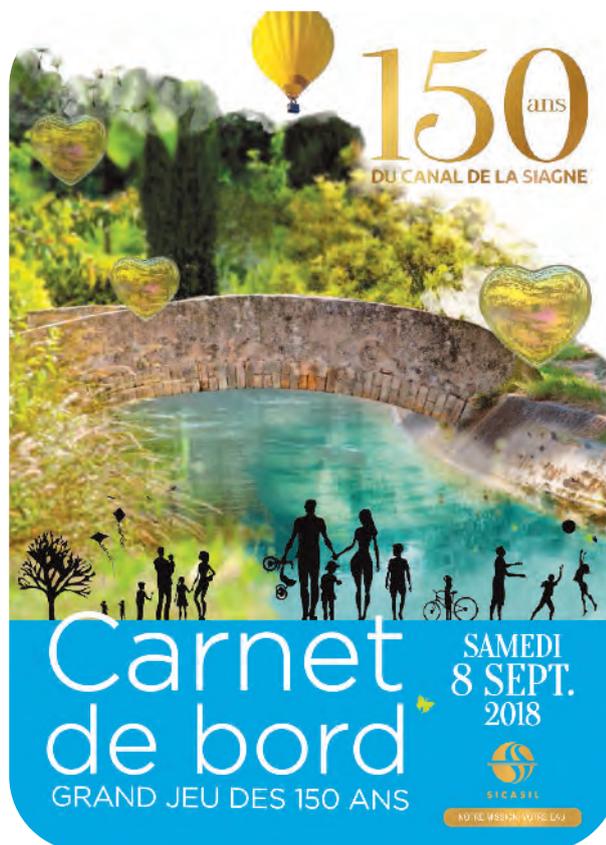
Grand spectacle vivant sur les Allées de la liberté à Cannes retraçant l'histoire du Canal de la Siagne

Timbres et jeux

Le SICASIL a créé un carnet de timbres-poste commémoratifs, dont les figurines illustrent les 150 ans du canal de la Siagne, qui a été offert au public durant la journée du 8 septembre.



Un grand jeu pour fêter les 150 ans du canal a été organisé. 1^{er} prix : une journée en mer à la découverte des dauphins et baleines de Méditerranée.





Bouteille "Eau de Cannes"

A l'occasion des 150 ans de l'arrivée de l'eau à Cannes, le SICASIL et la ville de Cannes ont souhaité mettre à l'honneur l'eau du bassin cannois, en créant pour les restaurateurs et les hôteliers de Cannes, une bouteille dédiée à l'eau de table.

Cette bouteille a été dévoilée au public grâce au partenariat engagé avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie des Alpes-Maritimes et la participation de onze établissements, situés à proximité des Allées où ont été célébrés les 150 ans du canal.

L'accès à l'eau potable est devenu pour la plupart de nos concitoyens une évidence : l'ouverture du robinet fait depuis longtemps partie de nos gestes quotidiens, à tel point que l'on en oublie son origine, ses bienfaits et tout le confort qu'elle nous procure.



Avec cette nouvelle opération de communication, le SICASIL souhaite faire redécouvrir l'eau du robinet aux habitants du bassin cannois, en soulignant ses valeurs fondamentales : son excellente qualité, son coût attractif, sa disponibilité en toute circonstance et sa forte valeur ajoutée en termes de développement durable.

MADE IN CÔTE D'AZUR

L'EAU DU ROBINET

150 ans
EAU DE CANNES

La ville de Cannes et le SICASIL célèbrent, cette année, les 150 ans de l'arrivée de l'eau à Cannes grâce à la construction du canal de la Siagne.

UNE EAU DE SOURCE SÛRE

100% d'origine naturelle, l'eau du bassin cannois provient du captage de ressources situées dans le Haut Pays des basses versants de la Siagne et du Loup, ce qui lui confère une excellente qualité. L'eau au robinet est le produit alimentaire le plus surveillé. Ainsi, l'eau distribuée par le SICASIL fait l'objet d'un contrôle permanent avec 4 analyses par jour pour un résultat 100% conforme aux normes de qualité sanitaire.

UNE EAU GARANTIE ÉCOLOGIQUE

Boire l'eau du robinet est un geste écolo qui diminue le volume des déchets car cette eau ne nécessite ni emballage, ni transport.

UNE EAU D'EXCEPTION MADE IN CÔTE D'AZUR

Elle répond parfaitement aux besoins de notre organisme en sels minéraux et oligo-éléments. Sa composition chimique et ses qualités gustatives sont d'ailleurs comparables à celles de certaines eaux minérales en bouteille.

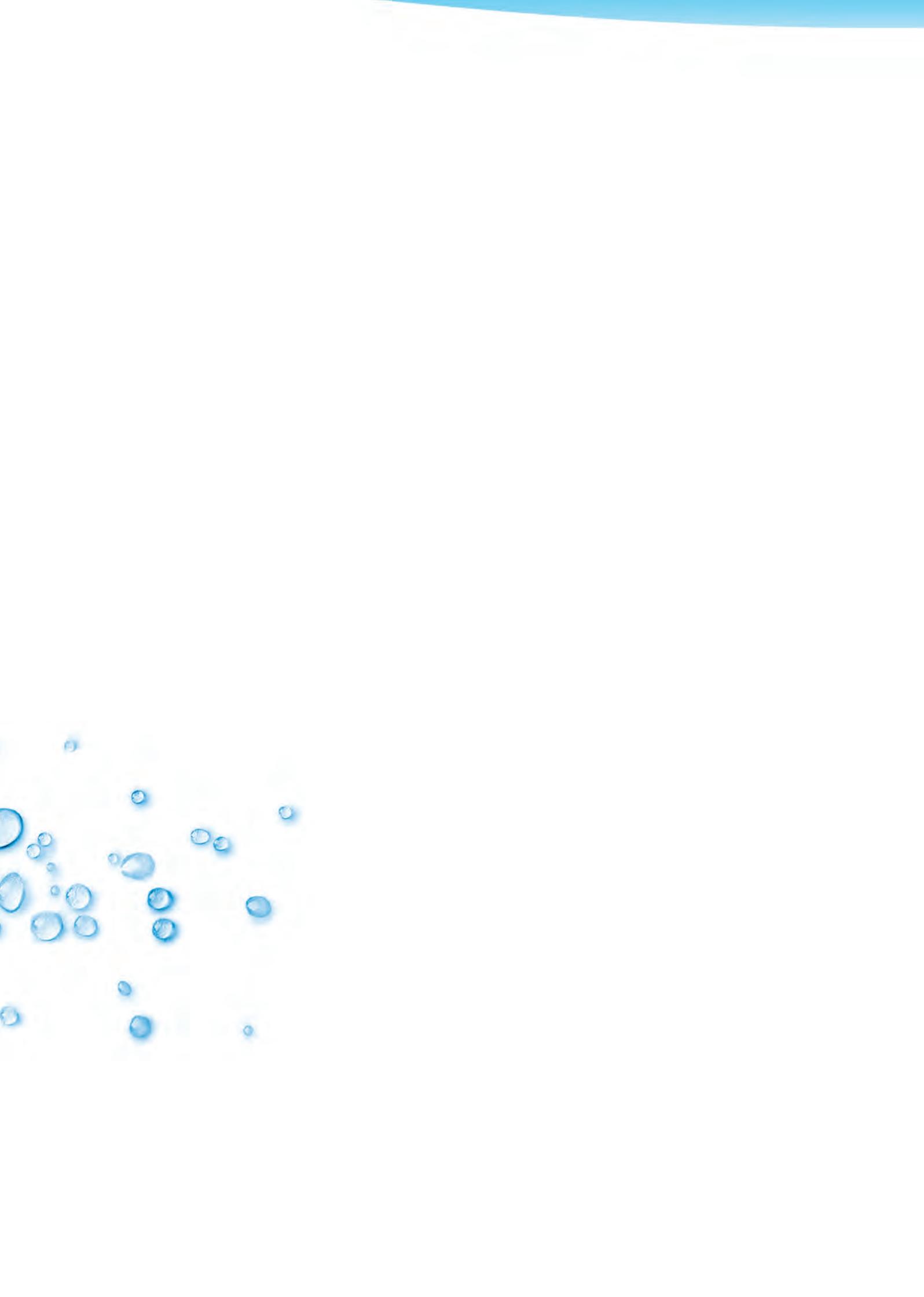
Minéralisation caractéristique en mg/litres :

Calcium	75,5	Bicarbonates	220
Magnésium	10	Sulfates	45,6
Sodium	6	Chlorures	9,9
Potassium	0,3	Nitrates	3

UNE EAU RÉSOLUMENT ÉCONOMIQUE LIVRÉE CHEZ VOUS

Elle coûte 100 à 150 fois moins cher au litre que n'importe quelle eau embouteillée et est toujours disponible à domicile 365 jours par an 24h/24.

1868 2018



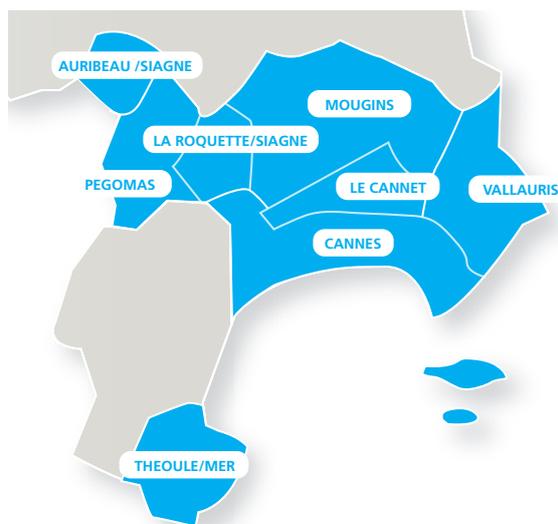
LE SERVICE

Présentation du service

Le service public de distribution de l'eau potable, rassemblant l'approvisionnement, le transport et la fourniture d'eau au robinet, est une compétence qui revient au maire ou au président du groupement intercommunal. Dans notre région, à savoir, le territoire des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mougins, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Théoule-sur-Mer et Vallauris, le **SICASIL est l'autorité organisatrice du service**. C'est un établissement public de coopération intercommunale, chargé d'un service public industriel et commercial.

Le service est toutefois délégué par deux contrats, passés avec un opérateur privé, Suez Eau France (Lyonnaise des Eaux). Dans ce cadre, le SICASIL

reste propriétaire des installations d'adduction, de traitement et de desserte en eau potable. Il en remet la gestion, l'entretien et l'exploitation, à Suez Eau France (Lyonnaise des Eaux).



Le rôle du SICASIL

En tout premier lieu, il est l'autorité délégante, et à ce titre, il est chargé de négocier régulièrement les clauses contractuelles avec le délégataire de service, qu'il s'agisse du prix de l'eau, des conditions techniques de desserte, ou bien encore de la qualité du service. Il exerce un contrôle précis des prestations et du respect des

engagements du délégataire.

En second lieu, il est aussi un opérateur technique, chargé d'assurer le développement et la fiabilisation des infrastructures de desserte en eau. Il engage annuellement un programme de travaux important.

Le rôle du délégataire (Suez Eau France)

Le délégataire est chargé au quotidien de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages. Il est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Il est tenu d'assurer le

renouvellement des équipements techniques, ainsi que de certains travaux d'amélioration spécifiques. Enfin, il est chargé de gérer les relations avec les usagers du service.

Les ressources en eau

Les ressources en eau sollicitées par le SICASIL pour l'approvisionnement en eau sont de trois natures distinctes :

- les eaux issues des massifs karstiques alimentant les canaux de la Siagne et du Loup ;
- la nappe côtière de la Siagne ;
- le lac de Saint Cassien.

Au global, le syndicat exploite huit captages répartis dans les bassins versants de la Siagne et du Loup qui totalisent une capacité de production de 242 000 m³/j.

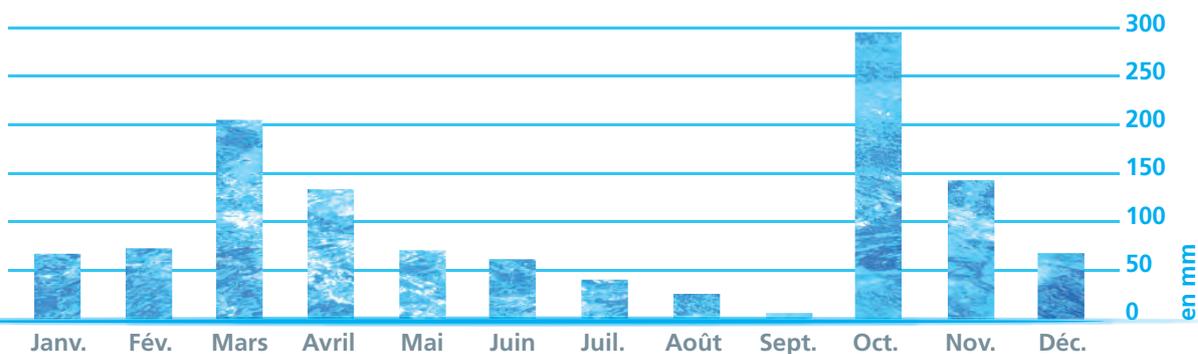
En période estivale, la capacité de production diminue et peut atteindre 204 000 m³/j en année très sèche, type 1990.

En 2018, la situation hydrologique des ressources en eau a été largement excédentaire compte tenu des importantes précipitations qui ont touché notre département avec un cumul annuel de 1191 mm contre 469 mm en 2017.



Source de la Foux

Pluviométrie mensuelle 2018



Carte des ressources et des équipements



Prise d'eau de la Siagne

La Siagne prend sa source sur la commune d'**Escragnolles** au pied des massifs de l'**Audibergue** et du **Thiey**. Une dérivation permet de capter une partie du cours d'eau pour la destiner à la production d'eau potable. Cette prise d'eau, située à **Saint-Cézaire-sur-Siagne** est constituée d'un barrage de captage. Cet équipement constitue le point de départ du canal de la Siagne qui conduit l'eau jusqu'aux usines de traitement. Le syndicat dispose d'une autorisation de prélèvement de 900 litres/sec (l/s). En période de sécheresse sévère, le débit disponible peut chuter à 390 l/s seulement.

Par arrêté préfectoral du 20 juin 2014, le débit réservé de la prise d'eau de Saint Cézaire a été révisé portant sa valeur de 87,5 l/s à 350 l/s. La demande de modulation en saison estivale sollicitée par le syndicat a été autorisée par l'arrêté et se décline selon les valeurs suivantes :

- 175 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 408 l/s du 16 octobre au 15 juillet.



Echancrure réalisée au niveau de la lame de surverse du barrage de St Cézaire

En 2016, conformément à l'arrêté préfectoral portant notification du débit réservé à la prise en rivière du canal de la Siagne, le SICASIL a procédé à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de mesure du débit réservé.

Les travaux ont consisté en la réalisation d'une échancrure au niveau de la lame de surverse du barrage de St Cézaire et en la mise en place d'un déversoir calibré avec indicateur visuel.

Pour assurer l'entretien de l'ouvrage et évacuer les sédiments déposés dans la retenue au cours des crues, le SICASIL est autorisé depuis le 29 avril 2016 à réaliser des chasses du barrage de St Cézaire : dernière semaine d'octobre, première semaine de novembre et deuxième quinzaine d'avril.

En 2017, la vidange d'octobre a été annulée en raison du faible niveau d'eau de la Siagne dû à la sécheresse, et dans l'objectif de préserver le milieu naturel.

En 2018, la mobilisation de la prise d'eau de Saint Cézaire sur Siagne a augmenté de 27% par rapport à l'année précédente (10,7 Mm³ en 2018 contre 8,4 Mm³ en 2017).

La source de la Foux

Elle surgit à trois kilomètres au Nord Ouest de Saint-Cézaire, en rive gauche de la Siagne. La source émerge d'une cavité qui se développe sur plus de 7 km au sein des calcaires du jurassique inférieur.

Elle représente l'extrémité d'une rivière souterraine de plus de 2500 mètres de long. Ses eaux sont dirigées vers le Canal de la Siagne. Le débit de la source est extrêmement variable (80 à 3000 l/s). Il constitue un débit d'appoint à celui de la prise d'eau de la Siagne.

Une surverse et un déversoir permettent de restituer au vallon récepteur (regagnant la Siagne) une partie du débit de la source à hauteur de 30 l/s du 1^{er} juillet au 30 septembre et 58 l/s du 1^{er} octobre au 30 juin.

Conformément aux accords de 1998 relatifs au partage des ressources de la haute Siagne, la commune de Saint-Cézaire a mis à disposition du SICASIL le foncier où est située l'émergence, pour une durée de 99 ans, (bail emphytéotique en février 2012).

Le jugement du 16 décembre 2014 annulant l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012 a été infirmé par jugement de la cour administrative d'appel de Marseille en date du 11 juillet 2016. Le recours en cassation présenté par la partie adverse le 12 septembre 2016 s'est soldé par une confirmation du jugement en appel. L'arrêté préfectoral est donc bien exécutable. En 2016, le SICASIL a procédé à l'équipement d'un nouveau dispositif de mesure et de contrôle du débit réservé.



Le volume annuel prélevé en 2018 a été multiplié par 3 par rapport à l'année précédente (6 Mm³ en 2018 contre 2,2 Mm³ en 2017).

La Foux

La source des Veyans

Au beau milieu de la Siagne, surgit la source des Veyans, située sur la commune du Tignet. Le syndicat a installé, à ce niveau, un dispositif de captage. Les eaux sont reprises par une station de pompage et viennent compléter le débit du canal de la Siagne. La ressource prélevée par la station de pompage est constituée d'un mélange des eaux de la Siagne et de la source des Veyans.

Le volume d'eau pompé est déterminé en fonction des besoins d'eau et des conditions climatiques. Cette ressource est utilisée principalement en période de forte sécheresse. Le syndicat dispose d'une autorisation de prélèvement s'élevant à 450 l/s.

En 2018, le volume annuel prélevé au niveau de la source des Veyans s'élève à 49 200 m³ contre 795 000 m³ en 2017.

Par arrêté préfectoral du 20 juin 2014, le débit réservé de la prise d'eau des Veyans a été révisé portant sa valeur de 200 l/s à 820 l/s. La demande de modulation en saison estivale sollicitée par le syndicat a été autorisée et se décline selon les valeurs suivantes :

- 410 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 956 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

En 2015, le syndicat a lancé une étude pour définir le dispositif de contrôle du débit réservé. De plus, le suivi hydrobiologique et piscicole a été engagé en 2015 et poursuivi en 2016.



Les Veyans

Les sources de Gréolières

Les sources de Gréolières constituent le point de départ du canal du Loup.

Elles se situent en rive gauche de la rivière, à 3 kilomètres à l'ouest du village de Gréolières. Il y a 2 émergences principales, dites "source amont" et "source aval" qui sont captées par galeries et réunies dans un bassin. Les "sourcettes" viennent compléter les sources principales.

Les sources de Gréolières sont les exurgences inférieures d'un réseau hydrographique puissant, issu de la profondeur des calcaires jurassiques du massif du Cheiron.

Le syndicat dispose d'un droit d'eau, conjointement à la source de Bramafan, de 700 l/s. Lors des périodes d'à sec fort, leur débit peut descendre à 175 l/s.

Le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages des sources de Gréolières le 10 juin 2005.



Sources de Gréolières

En 2018, le volume moyen prélevé aux sources de Gréolières a affiché une hausse de 38% par rapport à l'année précédente (9,9 Mm³ en 2018 contre 7,2 Mm³ en 2017).

La source de Bramafan

C'est à 500 mètres au Sud du pont de Bramafan que se situe la source du même nom. Très proche du célèbre "Saut du Loup", c'est une belle source sur la commune de Cipières.

Son débit est très fluctuant : de 10 à 2810 l/s. Elle est alimentée à partir des plateaux karstiques de Caussols et de Calern, qui dominent le village de Gourdon.

Les eaux sont recueillies dans une galerie de captage située parallèlement au Loup.

Le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de la source de Bramafan le 5 avril 2005.

En 2018, le volume moyen prélevé à la source de Bramafan a présenté une hausse de 52% par rapport à l'année précédente (3,8 Mm³ en 2018 contre 2,5 Mm³ en 2017).



Captage de Bramafan

La prise d'eau de Bramafan dans le Loup

La prise d'eau capte 100 l/s dans la rivière du Loup qui correspond au droit d'eau fixé au titre d'un décret du 3 juin 1949 et d'un arrêté du 18 avril 1950, sous réserve qu'un débit réservé de 150 l/s, solidairement avec la Ville de Grasse, soit restitué au cours d'eau.

En 2015, le SICASIL a engagé une étude pour définir le dispositif adapté permettant de contrôler le débit réservé. En outre, le suivi hydrobiologique et piscicole, sollicité sur une période de trois ans par les services de l'État, initié en 2015, a été poursuivi en 2016.

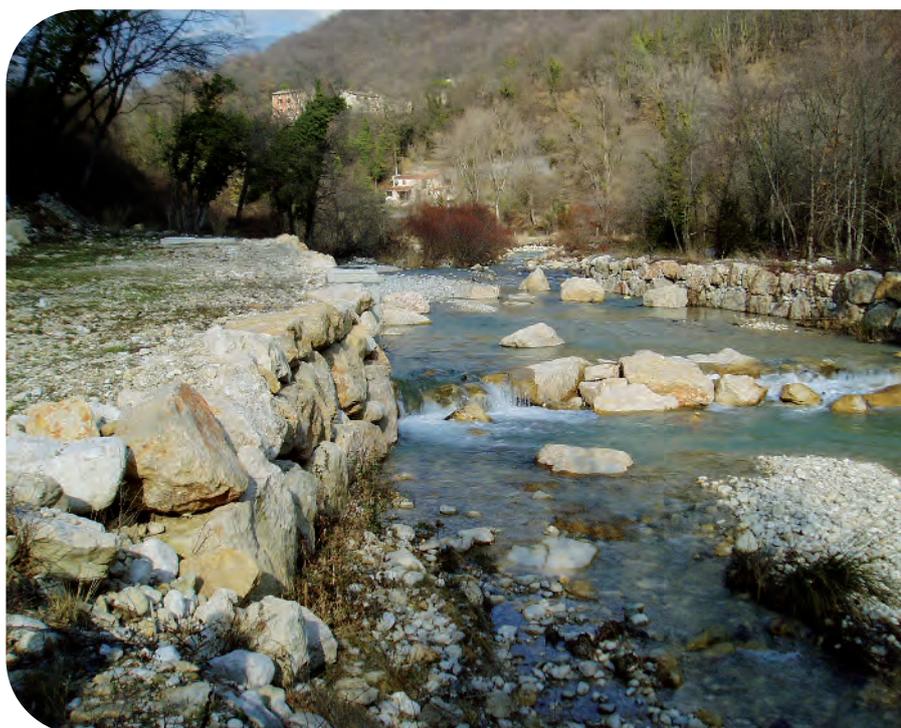
Ce captage a fait l'objet de travaux en 2005 afin d'améliorer la fiabilité de l'ouvrage qui présentait des problèmes d'exploitation récurrents. A présent, la prise d'eau est installée sous le lit de la rivière, ce qui revêt un caractère indéniablement innovant. Son fonctionnement est particulièrement respectueux du cours d'eau et du milieu aquatique. Toutefois, elle a été dimensionnée pour un prélèvement de 800 l/s, qui permettrait de pallier en secours les prélèvements des sources de Gréolières et de Bramafan, en cas de problème de pollution ou de rupture de l'adducteur sur le tronçon amont du canal du Loup.

Par arrêté préfectoral du 2 mai 2012, le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage de la prise en rivière de Bramafan.

Le débit réservé de la prise d'eau de Bramafan a été révisé par arrêté préfectoral du 20 juin 2014. Sa valeur s'élève désormais à 270 l/s (contre 150 l/s auparavant). La demande de modulation en saison estivale, sollicitée par le syndicat, a été autorisée par l'arrêté de révision du débit réservé. Cette modulation se décline selon les valeurs suivantes :

- 150 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 310 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

Prise sous-fluviale de Bramafan



En 2018, aucun prélèvement n'a été effectué sur la prise d'eau de Bramafan.

Puits de la vallée de la Siagne

Trois puits à drains rayonnants (PDR) ont été construits dans la plaine de la Siagne pour soutenir les canaux du Loup et de la Siagne en été, ou en cas de défaillance de l'un d'entre eux.

A partir d'un puits central, qui descend entre 16 et 25 m, partent radialement des drains horizontaux équipés de crépines dans plusieurs directions. Ils permettent de prélever de l'eau dans la nappe alluviale (écoulement souterrain de la Siagne qui suit le cours du fleuve). Cette eau est naturellement filtrée à travers le lit sableux.

Ces puits sont implantés sur deux communes : Auribeau-sur-Siagne et Pégomas, en rive gauche de la Siagne. Ils sont en service depuis 1966.

La nappe alluviale de la Siagne peut être réalimentée en cas de besoin à partir des lâchers d'eau depuis le barrage de Saint Cassien.

Fort de l'expérience passée et plus particulièrement du problème survenu durant l'étiage 2005 qui a provoqué un assec de la Siagne, des mesures techniques ont été déployées par EDF, Lyonnaise des Eaux et le SICASIL pour optimiser la gestion de la réserve en eau du barrage de Saint Cassien.

A présent, le soutien d'étiage à l'aval est parfaitement maîtrisé et optimisé. Les lâchers effectués au niveau du barrage de Tanneron sont en adéquation avec les besoins réels de production des PDR pour le respect du débit réservé du cours d'eau d'une part et le débit complémentaire nécessaire à l'exploitation des PDR.

Par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2006, le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des puits de captage de la nappe alluviale de la Siagne.

En outre, cet arrêté modifie également le prélèvement autorisé, qui s'élevait antérieurement à 1650 l/s, en le rabaisant à 1250 l/s compte tenu de l'obtention de nouveaux droits d'eau à partir du système Saint-Cassien en juillet 2001.



Puits à drains rayonnants

En 2018, les prélèvements au niveau des PDR ont diminué de 85% par rapport à l'année précédente (1,67 Mm³ en 2018 contre 10,87 Mm³ en 2017). Cette baisse des prélèvements est liée au contexte hydrologique favorable de l'année 2018 qui a eu pour effet de garantir des niveaux de production des ressources en eau gravitaires bien supérieurs à ceux enregistrés au cours de l'année 2017.

Réservoir de Saint Cassien

Le lac de Saint Cassien constitue une importante réserve d'eau d'une capacité de **60 millions de m³**. Il s'agit d'une retenue artificielle qui reçoit les eaux du Biançon et celles dérivées de la Siagne, depuis la prise d'eau de Montauroux. La vocation technique de ce lac est triple :

- la production d'électricité ;
- l'écrêtement des crues du Biançon ;
- l'alimentation en eau au profit des départements des Alpes-Maritimes et du Var, qui disposent respectivement de **10 millions de m³** mobilisables en période estivale.

Par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2001, le SICASIL a été autorisé à prélever dans la retenue de Tanneron. Cette prise d'eau est en service depuis septembre 2002 et alimente à hauteur de 660 l/s l'usine de l'Apié.



Lac de Saint Cassien

En 2018, le volume mobilisé dans la réserve de Saint-Cassien a été particulièrement faible et s'est élevé à 0,24 Mm³ contre 3,76 Mm³ en 2017. Les faibles prélèvements n'ont donc pas généré de destockage pour l'exercice 2018 (contre 2,16 Mm³ en 2017).

Les conduites nourricières

Le service de l'eau dispose de deux ressources majeures : la Siagne et le Loup, qui sont captées dans le moyen pays. Pour acheminer cette eau

jusqu'aux usines de traitement, et finalement aux lieux de consommation, le syndicat dispose de deux canaux d'adduction principaux.

Le canal de la Siagne

Bref rappel historique

Lord Brougham, ancien chancelier d'Angleterre, et **Prosper Mérimée** avaient tous deux succombé aux charmes de Cannes et de ses environs, mais ils déploraient le manque d'eau dont souffrait la côte. **C'est leur détermination qui est à l'origine de la construction du canal.** En effet, leurs démarches ont abouti au décret impérial, du 25 août 1866 qui accordait la concession du canal à la General Irrigation and Water Supply Company of France Limited.

Descriptif technique

Il s'agit d'un canal à ciel ouvert de section trapézoïdale. Sa longueur est de 44 km, sa pente moyenne est de 0.50

mètre par kilomètre. Il a nécessité la construction de plusieurs aqueducs et le creusement de nombreux tunnels, notamment dans la partie où son tracé suit les flancs des gorges de la Siagne. Son débit est de 32 000 à 39 000 m³/jour. Il véhicule l'eau brute depuis la prise d'eau de Saint-Cézaire-sur-Siagne et dessert trois usines de production d'eau potable tout au long de son parcours (Jacourets⁽¹⁾, Saint Jacques, et Nartassier).

Le canal face à ses nouveaux enjeux

Le canal de la Siagne est d'abord une infrastructure technique de transport d'eau, soumis à des risques géologiques et qualitatifs forts qui peuvent provoquer une rupture d'alimentation en eau. C'est aussi un élément fort de l'identité du territoire, il fait partie intégrante du patrimoine local.

(1) : Régie des eaux du canal de Belletrud.



Canal de la Siagne

Le canal du Loup

Bref rappel historique

La rapide expansion de la Ville de Cannes, les interruptions du Canal de la Siagne dues à des éboulements ou sa mise en chômage systématique au mois d'octobre amenèrent la ville, dès 1889, à envisager la **dérivation des eaux du Loup.**

Il fut décidé que ces eaux seraient des eaux de sources et qu'elles emprunteraient une canalisation fermée. Le décret d'utilité publique est paru en 1900 et les travaux ont été exécutés entre **1908 et 1911.** Le canal du Loup permettait de conduire jusqu'à Cannes les sources de **Gréolières et de**

Bramafan. Celui-ci comportait à l'origine 52 km de conduites et aqueducs, 40 souterrains d'une longueur de 7800 m, 15 ponts, 32 siphons et 6000m de murs de soutènement.

Descriptif technique

Aujourd'hui, le canal du Loup s'achève à **l'usine de Nartassier**, située sur la commune de Mougins, ramenant ainsi sa longueur totale à **39 km.** Il est constitué de conduites de diamètres variables, compris entre 60 cm et 85 cm. Son débit moyen de transit est de **40 000 m³/jour.**



Canal du Loup

Le canal de la Siagne protégé durablement

Le SICASIL a proposé une solution innovante et inédite : la mise en place de périmètres de protection sur l'ensemble du linéaire du canal. Par la mise en place de telles dispositions administratives, le SICASIL peut garantir à la fois une eau de qualité, la continuité du service et la préservation du canal à ciel ouvert.

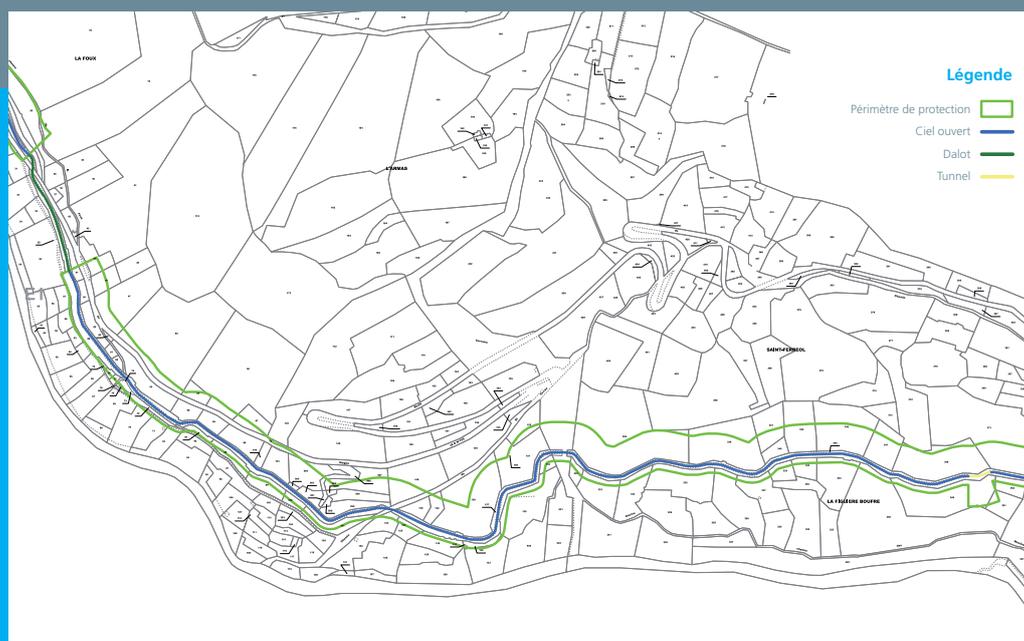
Cette démarche constitue une première en France car elle consiste à considérer en tant que ressource en eau potable, un ouvrage linéaire de 44 km de long, à ciel ouvert sur la majeure partie de son parcours.

En 2006, le syndicat a réalisé une étude préalable à la mise en place des périmètres de protection. Une large concertation a été engagée par le SICASIL avec l'Agence de l'Eau, l'ARS, la DDTM, le Conseil Général, les communes traversées et les associations.

Un comité de pilotage a validé les différentes étapes de la procédure administrative pour l'instauration de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du canal de la Siagne.

Le 13 février 2007, le SICASIL et l'Association de sauvegarde de la Siagne et de son canal, ont signé une convention de partenariat qui marque l'aboutissement de quatre années de collaboration, après les conflits dont avait fait l'objet le canal à la fin des années 90.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection déposé en juin 2010 auprès de monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes pour instruction, a nécessité des études complémentaires. L'état parcellaire et l'avis de l'hydrogéologue agréé ont été actualisés en 2018.



Plan des Périmètres de Protection du Canal de La Siagne

Les usines de production

Le service dispose de six usines de production qui sont disposées au-delà même du territoire syndical.

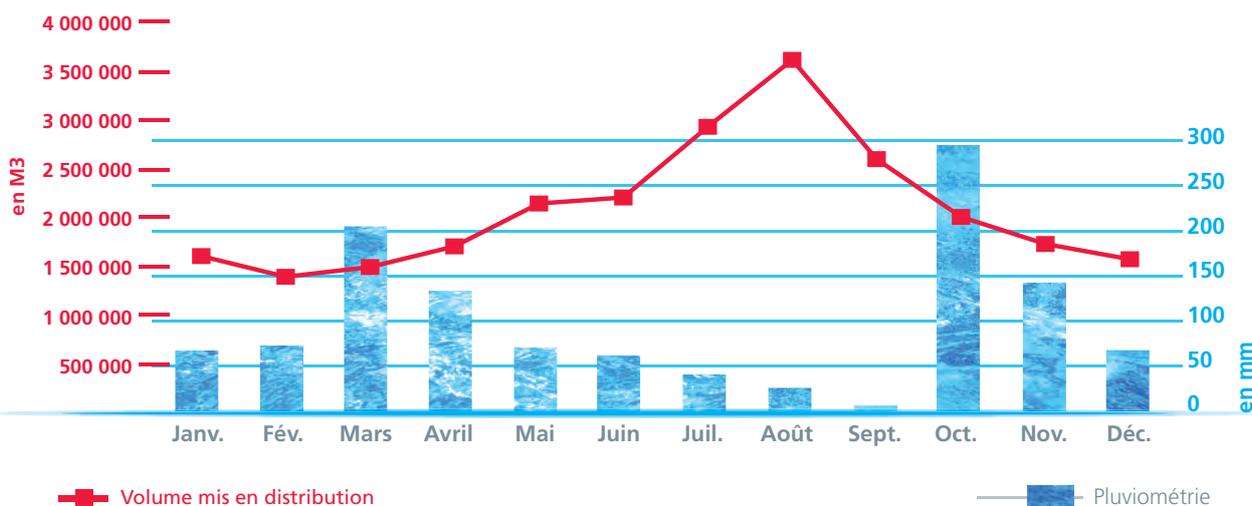
Chaque usine présente un process adapté à la nature de l'eau prélevée, avec comme objectif unique : produire une eau de qualité sanitaire et gustative irréprochable.

Toutes les usines sont équipées de dispositifs de neutralisation du chlore. Ces dispositifs apportent une sécurité complémentaire aux agents d'exploitation qui manipulent les bouteilles de chlore, aux riverains et à l'environnement local qui sont ainsi protégés des fuites accidentelles.

Usine de l'Apié
Usine de Saint Jacques
Usine de Châteauneuf
Usine de Nartassaier
Usine d'Auribeau
Usine de Pégomas

En 2018, ce sont 26,3 millions de m³ d'eau qui ont été produits par les usines du syndicat, soit une baisse de 15,4% par rapport à 2017 (31,06 Mm³).

Volume d'eau mis en distribution en 2018



La qualité de l'eau fiabilisée durablement, depuis l'avenant numéro 5.

L'avenant numéro 5 au contrat de délégation de service prévoyait des aménagements spécifiques complémentaires en faveur de la qualité de l'eau traitée, de la qualité des eaux rejetées au milieu naturel.

Suez Eau France s'était engagé contractuellement sur un investissement total de 10 millions d'euros pour effectuer ces projets innovants au bénéfice de la qualité de l'eau et de l'environnement.

Ces investissements ont ainsi été réalisés au niveau de l'usine de Nartassier avec la garantie :

- **d'une eau sans aluminium dissous**
 Lyonnaise des Eaux a équipé l'usine de Nartassier d'un dispositif de régulation du pH de l'eau traitée, pour assurer une production d'eau indemne d'aluminium dissous. Cela va bien au-delà de la réglementation en vigueur qui fixe à 200 µg/l le seuil maximum

autorisé. Au SICASIL, l'eau est donc garantie sans aluminium dissous !

- **d'une amélioration gustative de l'eau du robinet.** L'usine de Nartassier a également été dotée d'un étage de filtration complémentaire avec du charbon actif en grain. Le but est double : garantir une eau d'excellente qualité en piégeant tous les composés dissous dans l'eau brute, et affiner son goût.

- **des eaux de lavage de filtres épurées**
 Enfin pour garantir durablement la qualité du milieu naturel, l'usine de Nartassier a été équipée d'une unité de dépollution des eaux de lavage des filtres, avant leur rejet au vallon.



Usine de l'Apié

Mise en service en 1996, l'usine de l'Apié se situe sur la commune de Peymeinade. Elle traite les eaux provenant du barrage de Saint Cassien.

Son procédé de traitement est innovant et écologique. Il utilise des membranes d'ultrafiltration qui retiennent toutes les particules de taille inférieure à 0,01 micron. Sans subir de traitement chimique, l'eau est débarrassée de toutes ses impuretés et conserve ainsi ses qualités gustatives et nutritives.

La capacité de traitement de l'usine a été doublée en 2006 portant ainsi la capacité nominale de 330 l/s à 660 l/s.

La capacité de traitement de l'usine d'ultrafiltration s'élève à 52 millions de litres d'eau potable par jour. Cette usine assure la production de pointe à hauteur de 25 % des capacités du syndicat.

L'usine de l'Apié a un rôle majeur pour compléter la production d'eau potable durant les périodes critiques résultant de la conjugaison de la sévérité des étiages et des pics de consommation liés à l'augmentation de la population en période estivale.



Mars 2017 - changement des membranes d'ultrafiltration



En 2018, l'usine de l'Apié a produit 516 500 m³ d'eau potable (contre 2,7 Mm³ en 2017) soit une baisse de 80,6%.



Apié - Usine d'ultrafiltration

Usine de Saint Jacques

Bâtie en 1973, l'usine de Saint Jacques est située à Grasse. Elle traite exclusivement l'eau du canal de la Siagne. Elle a une capacité de traitement de 40 000 m³/jour.

Le procédé de filtration est assuré en deux étapes :

- une filtration sur sable
- une filtration sur charbon actif.

La désinfection est effectuée par l'injection de chlore gazeux.

En 2018, cette usine a produit 7,4 millions de m³ d'eau potable, soit une hausse de 25,4% par rapport à l'année précédente.

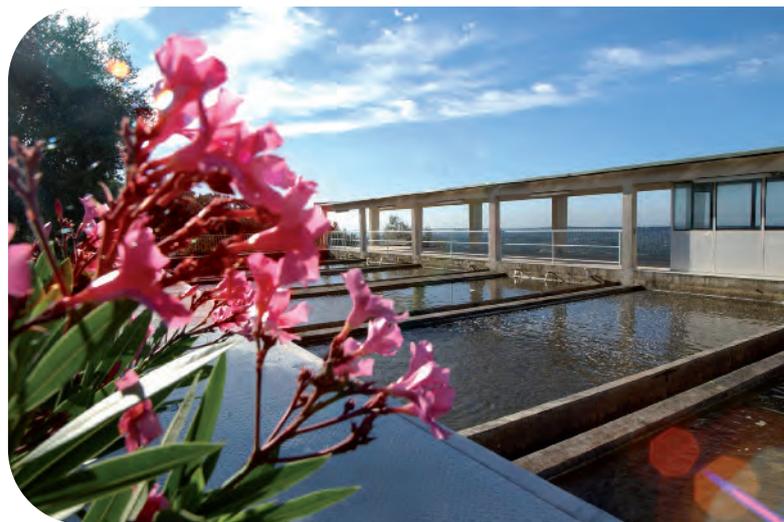


Usine de Saint Jacques

Usine de Châteauneuf

Edifiée en 1966, l'usine est située sur la commune de Châteauneuf-de-Grasse, à 13 kilomètres à l'aval du captage de Bramafan. Elle traite uniquement l'eau du Loup.

Cette usine assure l'étape de filtration du processus de traitement. L'eau simplement filtrée, emprunte ensuite le canal du Loup pour rejoindre l'usine de Nartassier où elle sera désinfectée à l'ozone. Une partie de l'eau traitée dans cette usine est destinée à la vente en gros. Après avoir été désinfectée au chlore, elle est livrée au réseau du Foulon.



Usine de Châteauneuf

En 2018, outre les 11,8 millions de m³ d'eau simplement filtrée qui ont poursuivi leur traitement à Nartassier, l'usine a produit 965 600 m³ destiné à la vente en gros (soit une baisse de 45%).

Usine de Nartassier

Construite en 1958, l'usine de Nartassier, implantée sur la commune de Mougins, comporte deux filières de traitement dont le process et la capacité de traitement sont adaptés à la nature des eaux acheminées respectivement par les canaux de la Siagne et du Loup.

La filière Siagne est équipée d'une clarification par coagulation sur filtre, ozonation et chloration pour une capacité de traitement de 50 000 m³ d'eau potable par jour.

La filière Loup a une capacité de traitement de 60 000 m³ d'eau potable par jour et comprend seulement une désinfection finale par ozonation et chloration. L'eau du canal du Loup est en effet filtrée en amont au niveau de l'usine de Châteauneuf située à Grasse.

L'usine de Nartassier a produit 15,8 millions de m³ en 2018, soit une hausse de 58,3% par rapport à l'année précédente. Cette production se répartit en 8,2 millions de m³ pour la filière Siagne et 7,6 millions de m³ pour la filière Loup.



Usine de Nartassier

Usines d'Auribeau et de Pégomas

La station de pompage de Pégomas, construite en 1963, et celle d'Auribeau-sur-Siagne, construite en 1974 traitent l'eau prélevée par trois puits à drains rayonnants, dans la nappe d'accompagnement de la Siagne.

Le processus de traitement comprend uniquement l'étape de désinfection. L'eau brute est, en effet, déjà filtrée par les alluvions de la Siagne avant leur captage. La désinfection est effectuée par l'injection de chlore gazeux.

En 2018, les puits ont produit 1,6 millions de m³ d'eau potable, soit une baisse de 85 % par rapport à l'année précédente. Cette faible production est étroitement liée à la bonne tenue des ressources en eau gravitaire de la Siagne et du Loup au cours de l'été 2018.

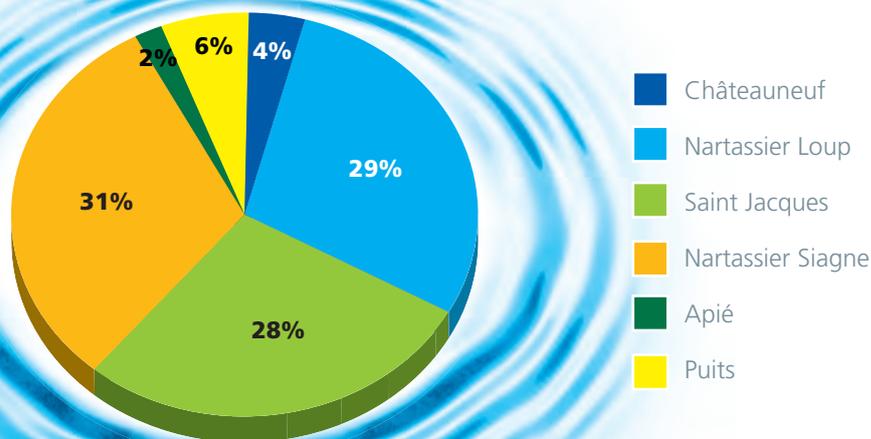


Usine d'Auribeau

La production annuelle d'eau

En 2018, l'origine de l'eau produite provient à 67 % de la ressource en eau de la Siagne et à 33 % de la ressource en eau du Loup.

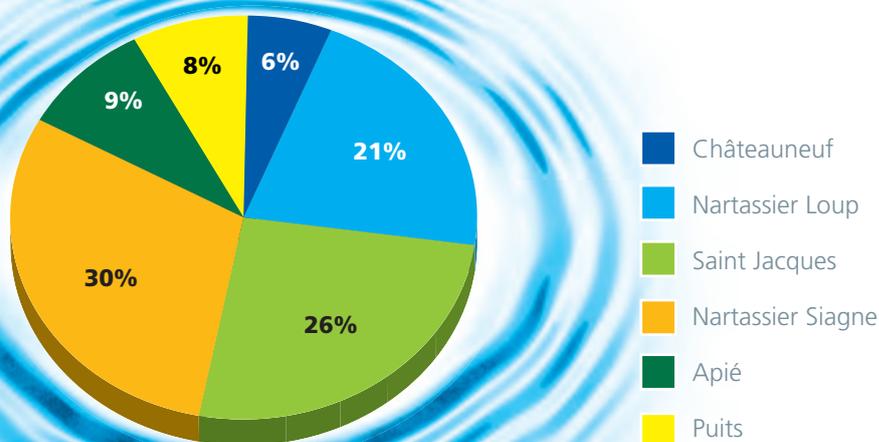
Répartition de la production annuelle



En pointe, la répartition de l'origine de l'eau est sensiblement équivalente avec une sollicitation qui

s'élève à près de 73 % des ressources en eau de la Siagne et à 27 % pour celles du Loup.

Répartition de la production mensuelle en pointe



La production du jour de pointe

La production du jour de pointe, le **1^{er} août 2018** s'est élevée à **133 424 m³**.

La valeur de la demande du jour de pointe 2018 est en baisse de 11,8% par rapport à l'exercice précédent.

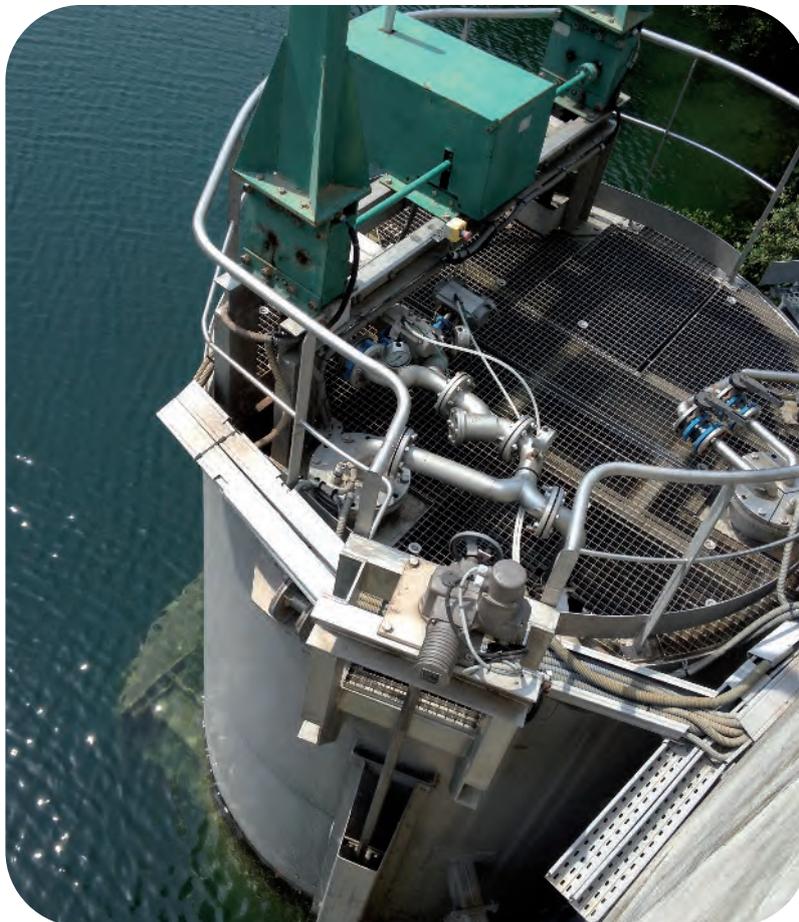
Elle reste aussi très nettement inférieure à la capacité de production théorique de **242 000 m³/j**. Toutefois, il faut garder à l'esprit que cette comparaison globale du besoin et de la capacité de production ne reflète pas la difficulté liée à la **capacité réelle de production du milieu naturel** qui, selon les estimations, serait de **194 000 m³**

dans une période très sèche « type 1990 », avec la prise en compte du réhaussement des débits réservés.

Ainsi, dans le cas le plus défavorable, **la réserve de production journalière disponible en pointe** serait donc 70 576 m³/j, en 2018, soit **près de 35 % de la capacité de production globale**.

Cette situation est bien le résultat de la politique volontariste et résolument tournée vers l'avenir que le SICASIL mène depuis quinze ans pour se prémunir de toute pénurie d'eau.

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1000 m ³ /jour de pointe	176,4	156,1	175,7	159,5	165,6	166,6	166,7	151,1	147,0	148,5	133,5	152,6	144,3	150	167	146,2	151,2	133,4



Prise du barrage de Tanneron sur la Siagne



Les réservoirs de stockage

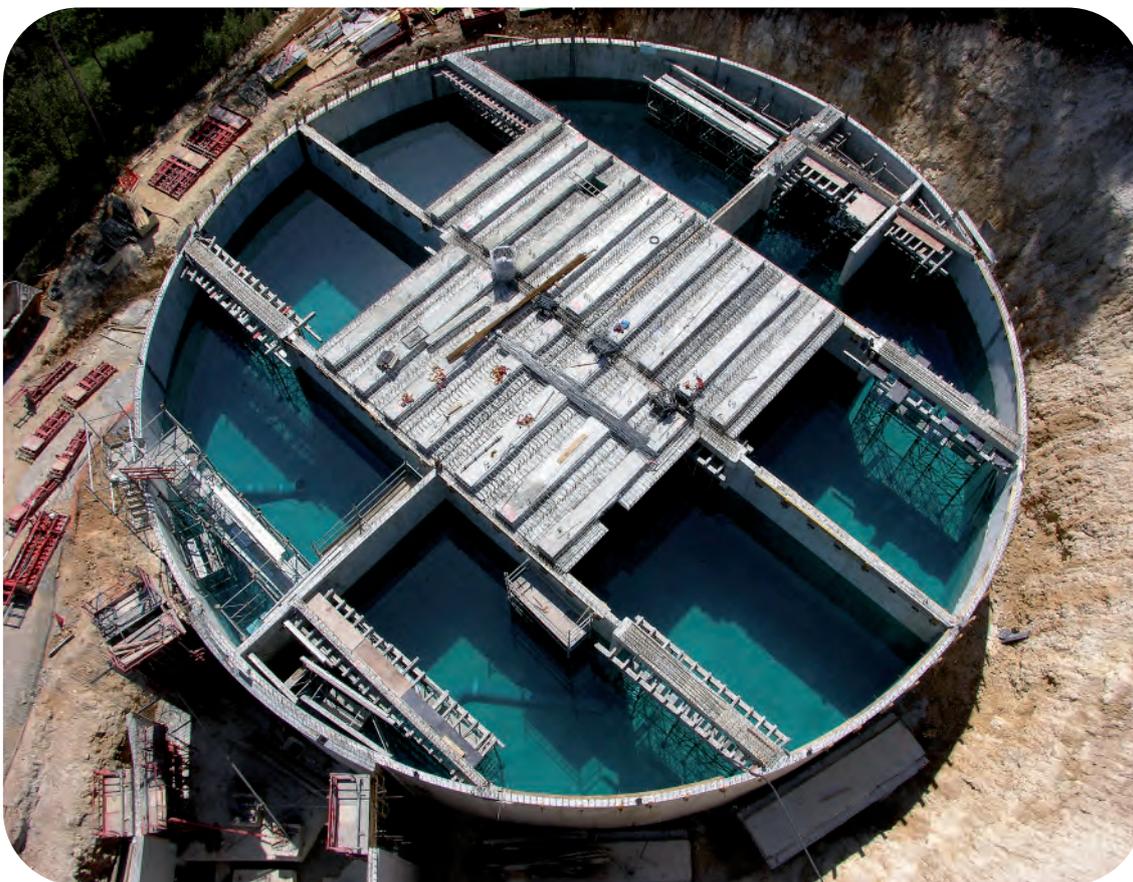
Les 40 réservoirs (54 cuves) permettent d'assurer une pression constante et une régulation de l'approvisionnement pendant les arrêts des unités de production et des stations de pompage.

Cette capacité de stockage représente 56 % du jour de pointe enregistré en 2003 et 52 % de la pointe de l'année très sèche 1990, ce qui est globalement satisfaisant.

En 2018, la capacité des réserves du syndicat s'élève à 99 290 m³.

En quatorze ans, les réserves du syndicat ont été renforcées de 10 % avec la réalisation de trois nouveaux ouvrages, la réhabilitation du réservoir d'Impérial Bay ainsi que le renforcement de la capacité de stockage du réservoir de la cote 206 :

- 6 000 m³ à Ranguin sur la commune de Mougins (2005) ;
- 1 000 m³ à Fontanelle sur la commune d'Auribeau (2005) ;
- 1 000 m³ à la Croix des Gardes sur la commune de Cannes (2007) ;
- 300 m³ à Impérial Bay sur la commune de Théoule-sur-Mer (2007) ;
- 1 000 m³ supplémentaire à la cote 206 sur la commune de Théoule-sur-Mer (2018).



Reservoir de Ranguin

Le réseau de distribution

Les conduites de desserte

Le réseau comprend deux types de canalisations :

- les conduites nourricières ou « feeders » qui transportent l'eau vers les réservoirs. Ce réseau est composé de canalisations de gros diamètre pouvant être supérieur à 1m ;
- les conduites de desserte locales qui distribuent l'eau dans chaque rue et sur lesquelles sont raccordés les branchements.

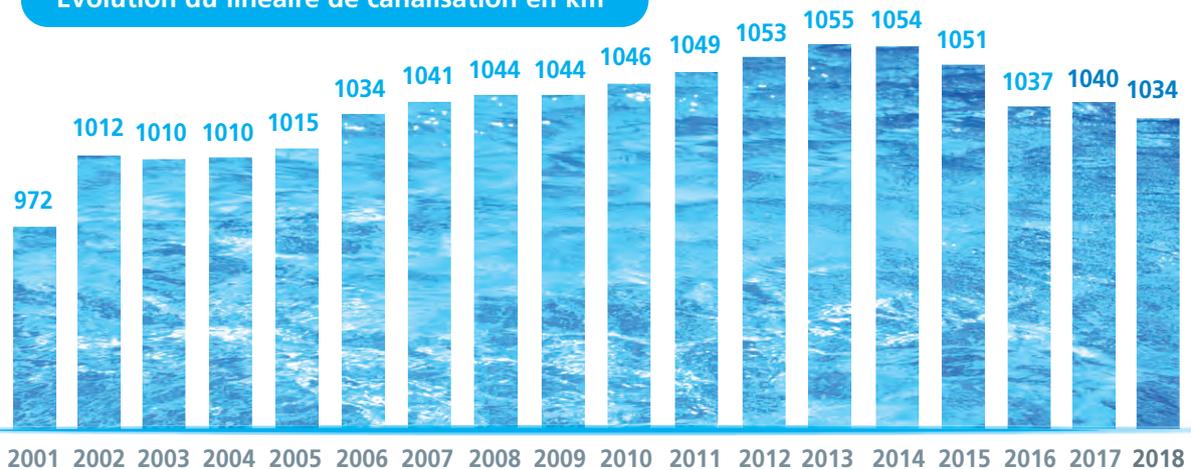
En dix-huit ans, le linéaire de réseau s'est accru de 62 km, soit une augmentation de 6,4 %, soit une augmentation moyenne annuelle de 0,35 %.

Les deux pics enregistrés en 2002 et 2006 correspondent respectivement à l'intégration des réseaux d'eau potable de Théoule puis d'Espéro Pax dans le périmètre syndical.

Le linéaire global du réseau syndical s'élève à 1034 km en 2018 (dont 981,5 km rattachés au contrat des 7 communes et 52,5 km rattachés au contrat de Théoule).

Le linéaire global du réseau syndical a diminué de 0,48 % entre 2017 et 2018.

Evolution du linéaire de canalisation en km



Les compteurs

Le nombre de compteurs sur le réseau et leur répartition par diamètre s'établissent comme suit :

Diamètre (en mm)	12 à 15	20 à 40	> 40	Total
Nombre de compteurs	79 438	9 462	262	89 162

Au cours de l'année 2018, 1 443 compteurs ont été renouvelés.

La vente d'eau

Les usagers

Le nombre total d'abonnements du service s'élève en 2018 à 80 903, dont 78 809 sur le périmètre strict du SICASIL et 2 094 sur les communes périphériques.

En 2015, la forte baisse du nombre d'abonnements résulte d'une **nouvelle méthode nationale de comptabilisation du nombre de clients**.

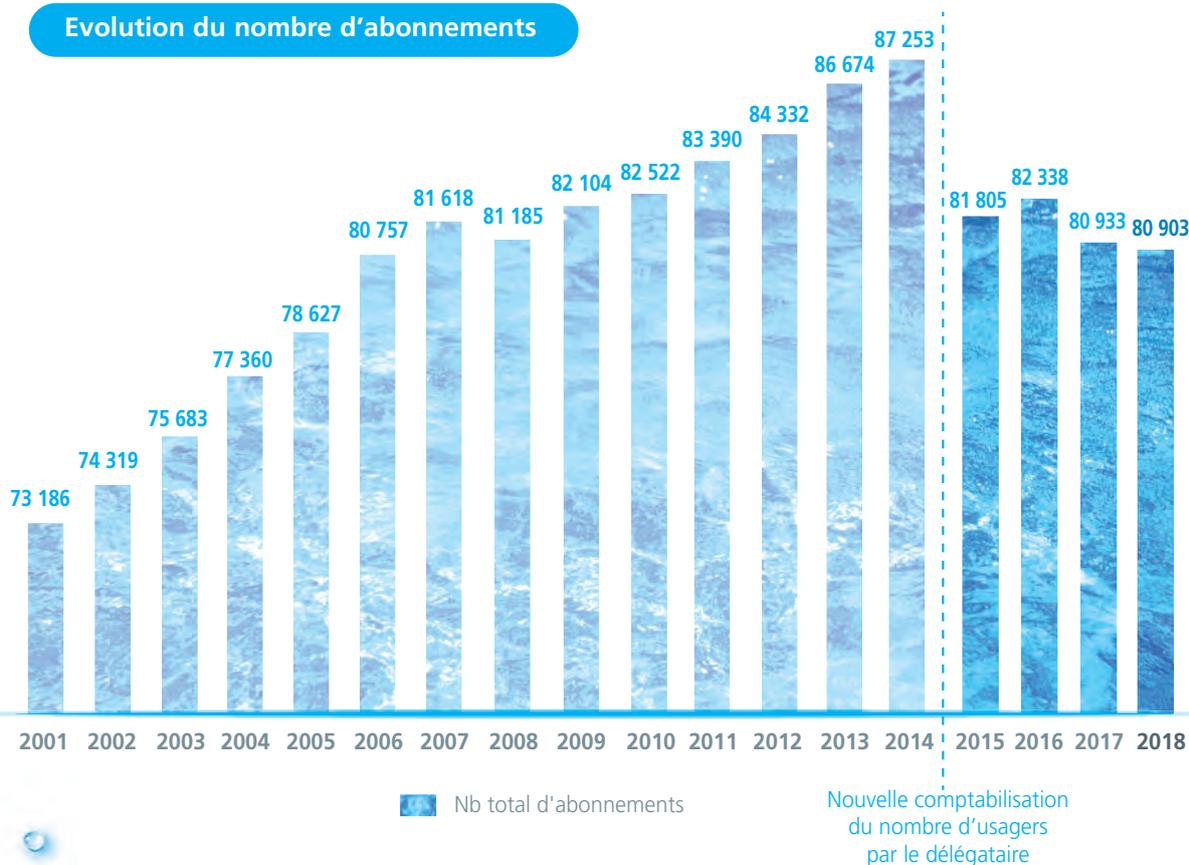
Désormais, le nombre de clients correspond au nombre de compteurs actifs ayant eu au moins une facture dans l'année. Dès lors, les compteurs non

actifs (logements vacants...) ne sont plus comptabilisés.

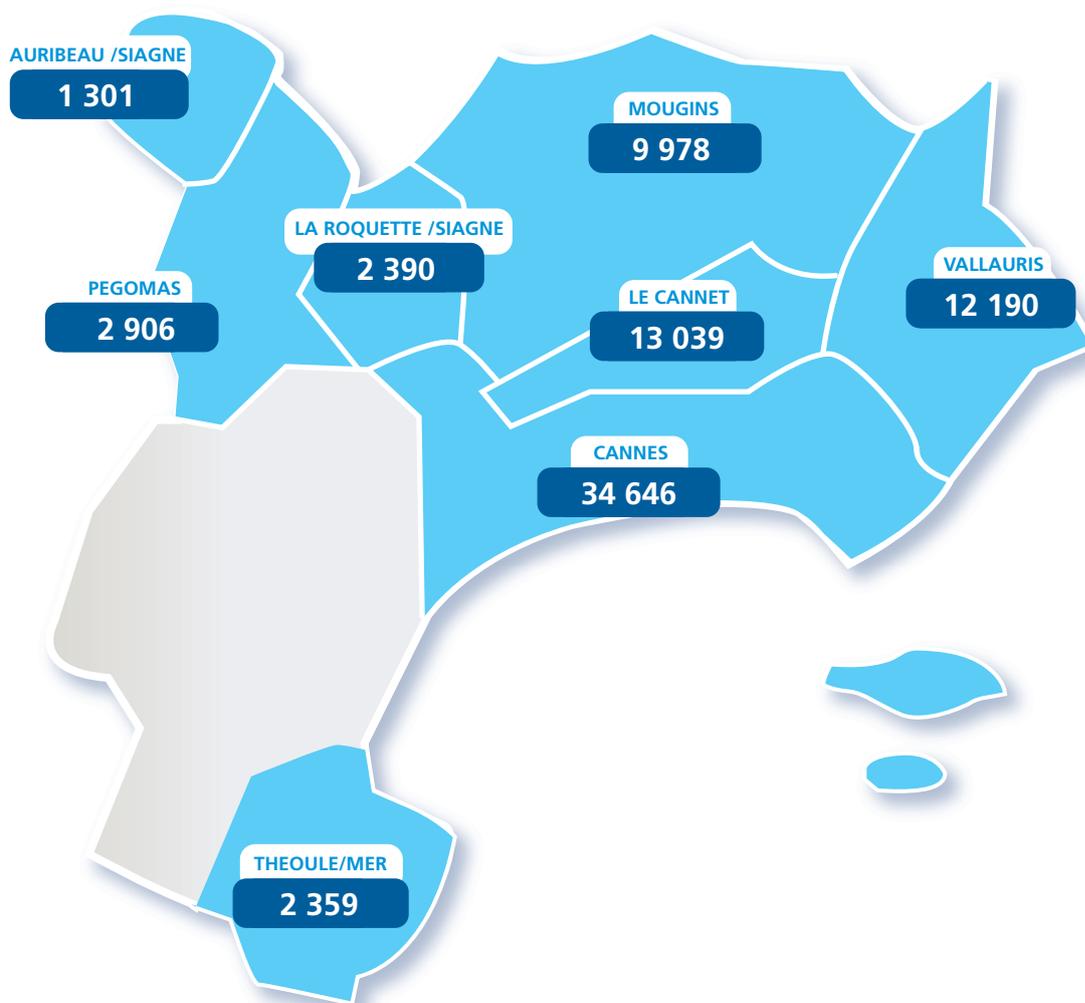
L'évolution du nombre d'abonnements présente une légère baisse de 0,04% entre 2017 et 2018 (+1,4 % enregistré sur la période 2001-2014).

La baisse du nombre d'abonnés s'explique par une comptabilisation modifiée du nombre de clients à partir de 2015, un client avec multi branchements est comptabilisé comme un abonné.

Evolution du nombre d'abonnements



Nombre d'abonnements par commune



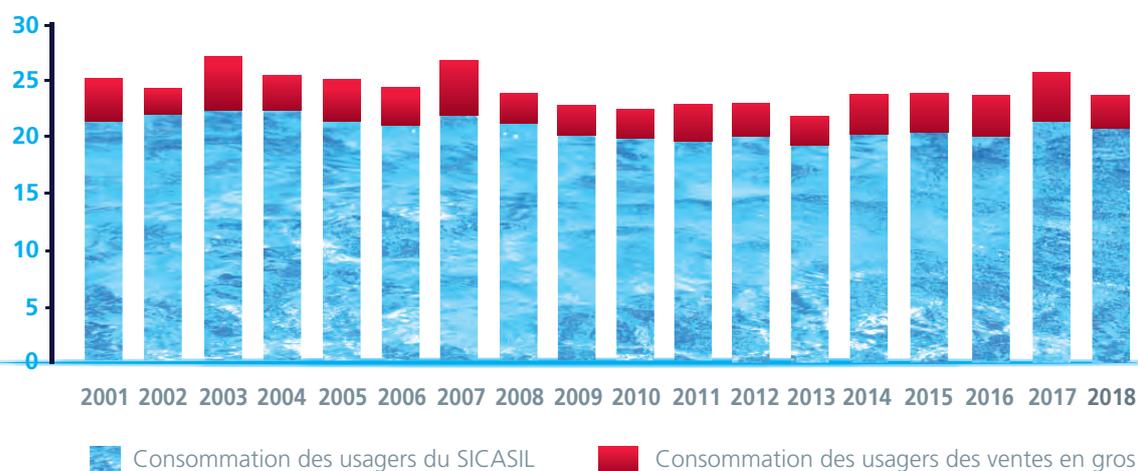
Total : 78 809 abonnements en 2018

Les volumes vendus

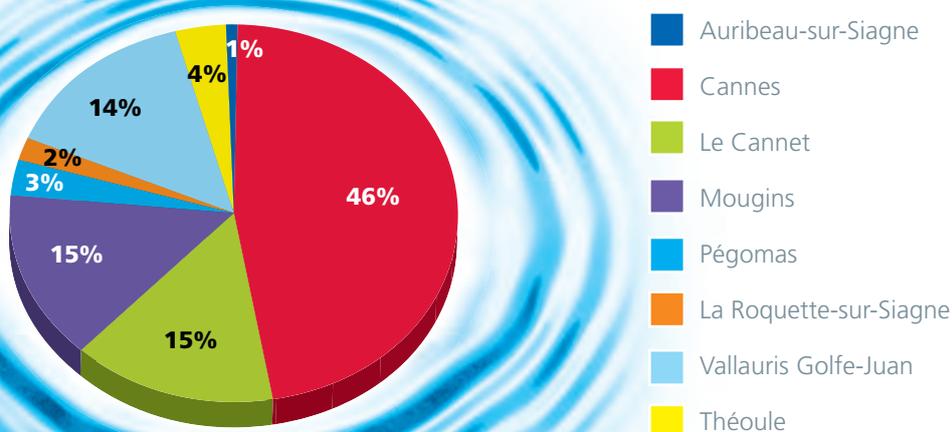
La vente d'eau comprend la vente aux usagers du syndicat ainsi que la vente d'eau en gros aux collectivités clientes périphériques. Le volume d'eau vendu en 2018 est en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent, il s'élève à près de 22,1 millions de m³.

20,2 millions ont été consommés par les usagers directs du syndicat et 1,9 millions ont été vendus aux collectivités clientes.

Evolution des volumes consommés en millions de m³



Répartition des consommations par commune en 2018



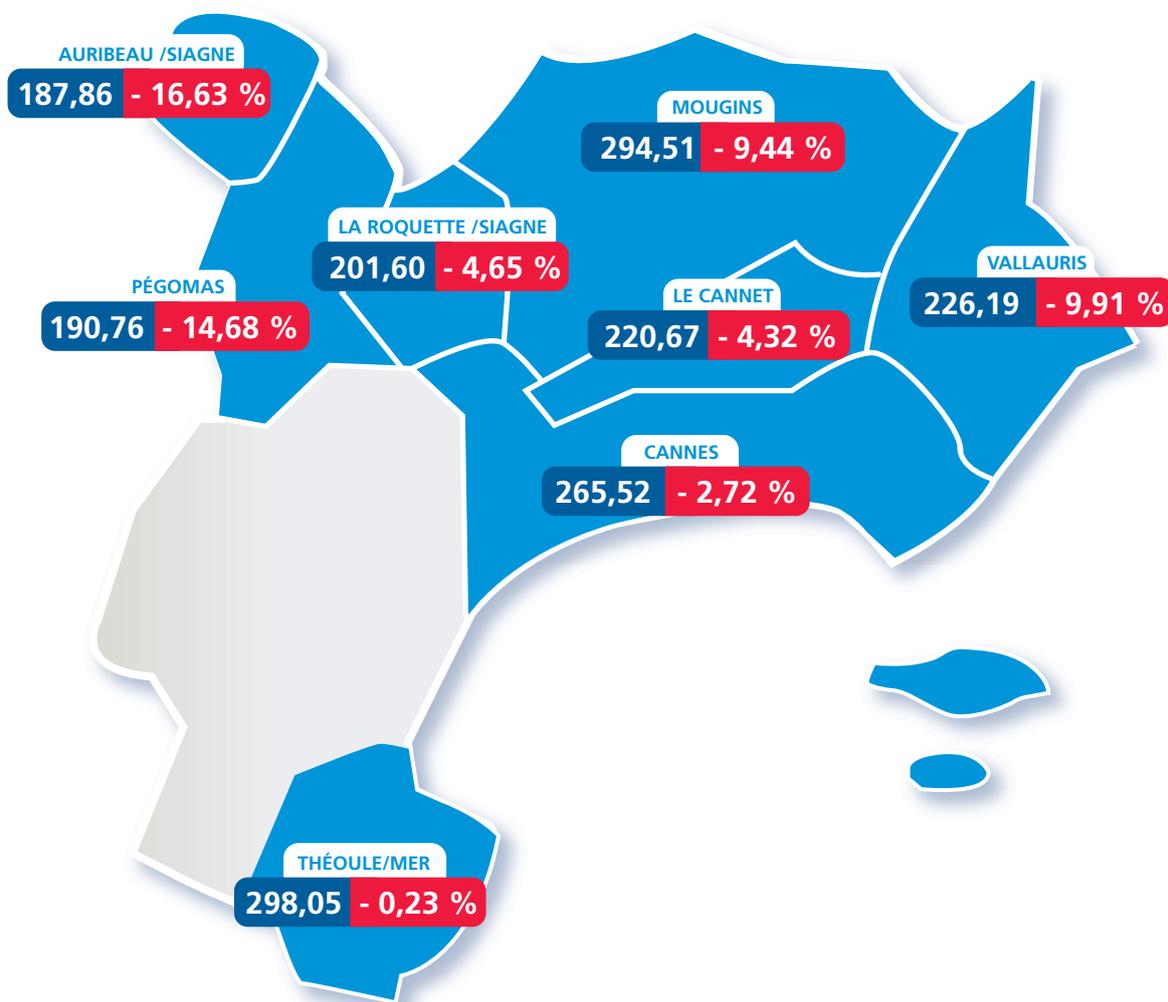
La vente d'eau aux usagers

Le volume d'eau vendu aux usagers en 2018 a présenté une baisse de 6 % par rapport à 2017.

La consommation moyenne par abonné s'élève à 250,10 m³/an pour l'année 2018, soit une baisse de 5,95 % par rapport à 2017.

Ce chiffre est plutôt élevé par rapport aux données nationales. À titre de comparaison, une personne seule en immeuble consomme 50 m³ par an, un foyer de 4 personnes, 130 m³ en immeuble collectif, et 160 m³ en maison individuelle.

Evolution par commune de la consommation d'eau



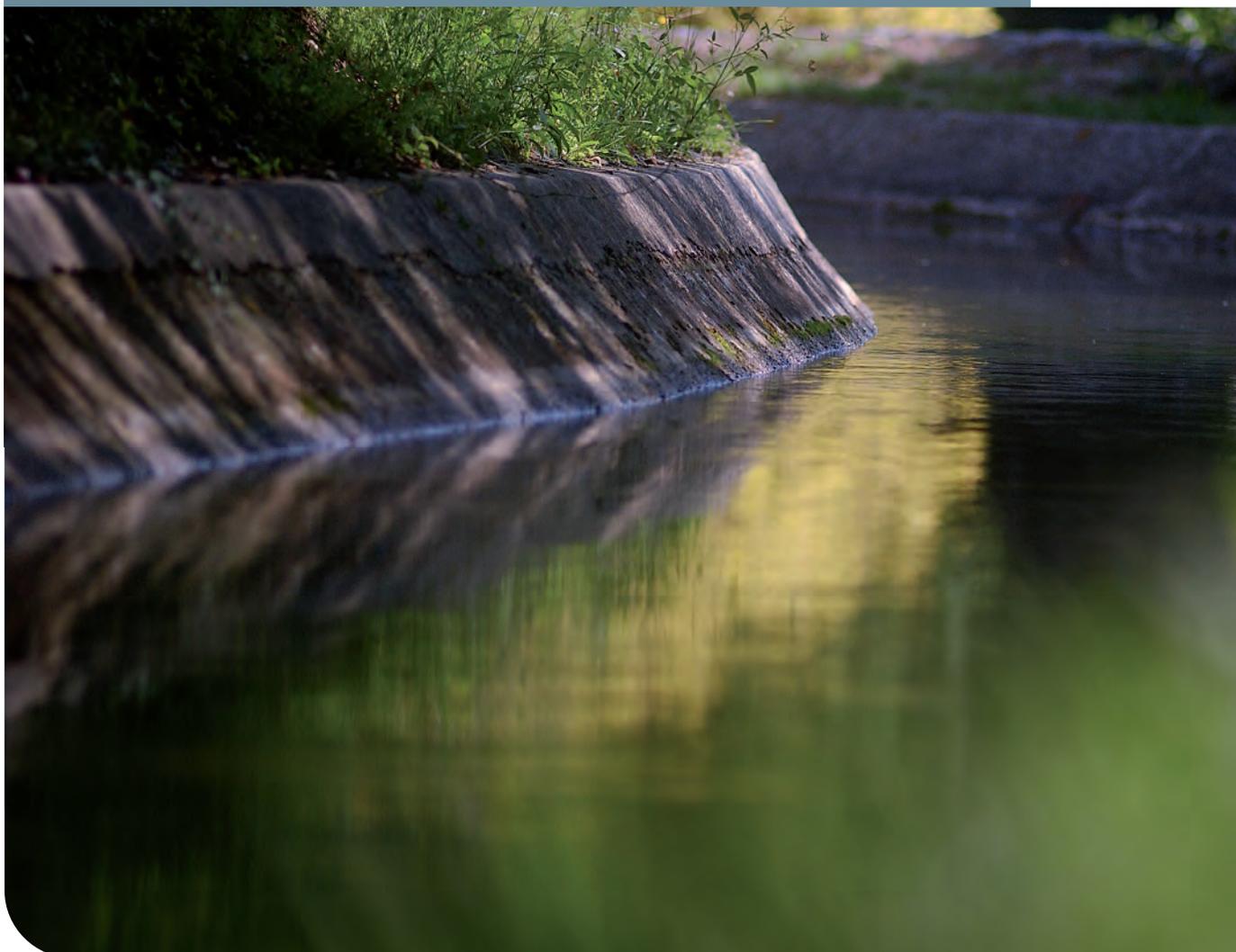
Consommation moyenne 2018 par branchement en m³/an : 250,10 m³/an

Évolution annuelle 2017- 2018 de la consommation par branchement en m³/an : - 5,95%

Economisez l'eau !

L'eau est un bien précieux qu'il convient de ne pas gaspiller. Un robinet qui goutte consomme 50 m³ par an ! Pour l'eau, pour l'environnement pensez à :

- Faire la chasse aux fuites
- Arroser votre jardin en fin de journée
- Préférer les appareils peu consommateurs d'eau
- Fermer votre robinet pendant que vous vous lavez les dents
- Privilégier le goutte à goutte pour l'arrosage de vos espaces verts ...



Canal de la Siagne

La vente d'eau en gros

Les collectivités clientes se répartissent géographiquement sur le pourtour du territoire syndical, il s'agit :

- des communes membres du système Foulon, au premier rang desquelles, la ville de Grasse ;
- la commune de Mouans-Sartoux ;
- la commune de Valbonne Sophia-Antipolis ;
- la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) ;
- la régie des eaux du canal de Belletrud, anciennement SICCEA (syndicat intercommunal des cinq communes : Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracèdes, Cabris, Le Tignet et Peymeinade) étendu à la commune de Saint-Vallier-de-Thiery.

La vente d'eau en gros s'élève pour l'année 2018 à près de 1,9 millions de m³ et se décompose comme suit :

- la consommation de la ville de Grasse s'élève à 1 426 733 m³ ;
- la consommation de Mouans-Sartoux s'élève à 90 968 m³ ;
- la consommation de Valbonne Sophia-Antipolis s'élève à 336 037 m³ ;
- la consommation de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée s'élève à 25 401 m³ ;
- la consommation de la régie des eaux du canal de Belletrud s'élève à 754 m³.

En 2018, le volume des ventes en gros est en très forte diminution (57%) par rapport à celui de l'année 2017. Cette situation est liée au contexte hydrologique favorable de l'année 2018 avec une pluviométrie de 1190 mm nettement supérieure à celle enregistrée l'année précédente (460 mm).

Carte des communes acheteuses d'eau

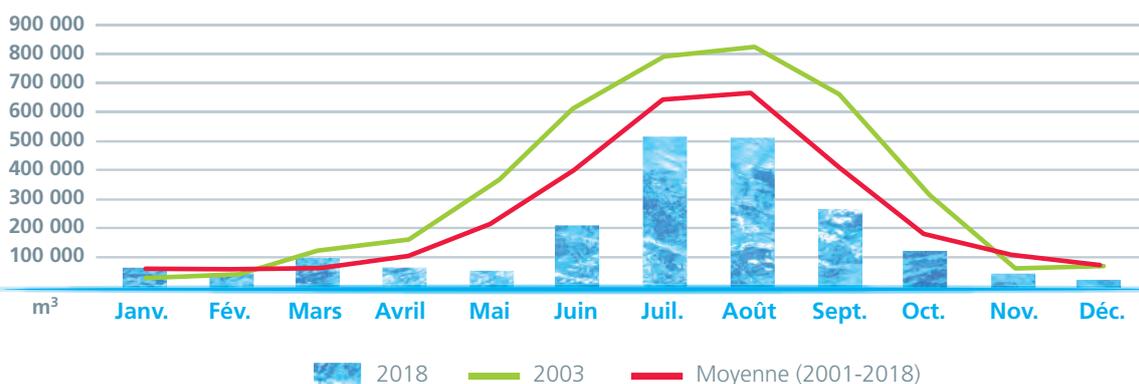


- SICASIL
- Usagers vente en gros**
- Régie des Eaux du canal de Belletrud
- Grasse (Système Foulon)
- Mouans-Sartoux
- Valbonne
- CAVEM (Le Trayas)

Evolution mensuelle des ventes d'eau en gros

Le profil des consommations vendues en gros est très caractéristique, avec une pointe de consommation, à partir du mois d'avril ou mai, jusqu'en octobre. Le service du SICASIL permet donc

à l'ensemble des **collectivités de l'ouest du département de passer le pic de consommation de l'été**. Le SICASIL assure ainsi la desserte en eau au moment où les ressources se raréfient.



Evolution programmée du dispositif contractuel de vente d'eau en gros

En 2009, le SICASIL a mené une réflexion sur le système de vente d'eau en gros et son mode de tarification. Compte tenu des enjeux liés à cette activité commerciale et des besoins croissants de ses clients, le syndicat envisage de proposer des contrats de vente d'eau qui soient plus clairs, plus précis, sur les engagements réciproques de chacune des parties. Dans le cadre de cette réflexion, le SICASIL a proposé aux communes du Foulon une solution alternative à la contractualisation des ventes d'eau et la réhabilitation

du canal du Foulon envisagée par ces communes pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Il s'agirait de mutualiser l'ensemble de la production de l'eau potable pour le périmètre ouest de notre département. Cette idée assure tout à la fois la sécurité d'approvisionnement, la gestion optimisée des débits réservés des cours d'eau, un coût de production unique et économiquement très performant. Cette alternative constitue une solution collective ambitieuse au service de toutes les communes et de nos usagers.

Deux conventions de vente d'eau en gros

Le SICASIL a contracté avec la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée d'une part et Mouans Sartoux d'autre part.

Le syndicat a signé avec la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée une convention de vente d'eau en gros pour une

livraison annuelle estimée à 34 000 m³ destinée à l'approvisionnement en eau du quartier du Trayas. Un avenant à la convention de vente existante a été passé entre le syndicat, son délégataire et la commune de Mouans Sartoux pour passer à un volume de 180 000 m³ par an.

Ces deux conventions sont renouvelées annuellement.

Les grands incidents

Pour l'année 2018, le service d'alimentation en eau potable n'a pas connu d'incident majeur.

Intervention sur le canal de la Siagne

Les intempéries du dernier trimestre 2018 ont été à l'origine de nombreuses chutes d'arbres et de rochers sur le canal.

Ces désordres, principalement intervenus sur la Siagne, n'ont pas pour autant perturbé l'approvisionnement en eau.



Chute de rochers dans le canal



LE PRIX

Le coût du service de l'eau potable

**Avenant N°7 :
une nouvelle baisse du prix de l'eau potable**

Grâce aux renégociations successives des contrats de délégation de service public de l'eau potable, le prix de l'eau de l'agglomération cannoise pour une consommation de 120 m³ * a diminué de façon significative :

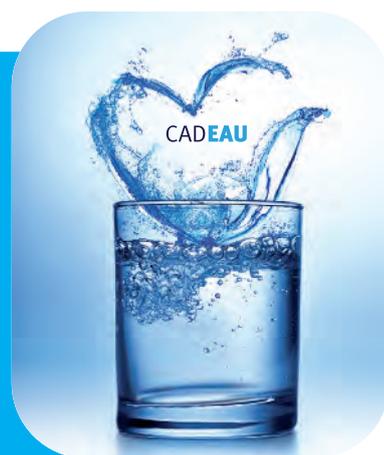
- en 2005, une première baisse de la part eau potable de 18 % avec l'avenant n°5 ;
- au 1^{er} juillet 2011, une baisse de 23 % de la part eau potable avec l'avenant n°6 ;
- au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle baisse de 24,5 % de la part eau potable avec l'avenant n°7.

La diminution significative du prix de l'eau, à laquelle le SICASIL est parvenu, est confirmée contractuellement de façon pérenne grâce à la signature de l'avenant n°7 au contrat d'eau.

Ce résultat est l'accomplissement de l'action volontariste du SICASIL sur les tarifs, engagée depuis 2001, pour défendre le service public de l'eau potable et le pouvoir d'achat de tous les usagers du bassin cannois, qui permet de proposer aux habitants des communes membres un prix de l'eau inférieur de 30 % à la moyenne nationale.

1 €/m³ hors taxe
pour une consommation annuelle de 120 m³ *.
Prix de la part eau potable au 1^{er} janvier 2019

* correspondant au référentiel national de la consommation annuelle d'une famille de quatre personnes



AVENANT N°7 :

un nouvel accord contractuel entre le Sicasil et Suez Eau France depuis le 1^{er} janvier 2017

● Nouvelle baisse du prix de l'eau potable de l'agglomération cannoise :

Le SICASIL a signé le 15 décembre 2016, dans le cadre de renégociations, un nouvel avenant au contrat de délégation du service public de l'eau potable, qui le lie depuis 1993 et pour trente ans à Suez Eau France. Par ce nouvel accord, le bassin cannois se démarque en matière de politique publique des services d'eau et d'assainissement avec l'assurance d'un service social, économe, efficace et performant sur le plan environnemental.

● Diminution du chiffre d'affaires annuel du délégataire de 8,6 millions d'euros, sous la forme d'une baisse du prix de l'eau facturé aux usagers.

Cette baisse correspond :

- à la reprise par le SICASIL à compter de l'exercice 2017 du renouvellement de ses réseaux d'eau potable (y compris les branchements et les accessoires de réseau), soit une baisse du chiffre d'affaire du délégataire d'un montant de 6,2 M €/an.
- à la reprise par le SICASIL à compter de l'exercice 2017 de la communication externe, soit une baisse du chiffre d'affaire du délégataire d'un montant de 0,2 M €/an pour le contrat historique ;
- à la baisse du taux de marge du délégataire de 2,2 M€/an.

Les tarifs de l'eau potable en baisse depuis le 1^{er} janvier 2017

100 % des usagers ont bénéficié de la baisse générale des tarifs de la part eau potable et ce quelle que soit leur consommation en eau annuelle.

la part eau potable de la facture d'eau a diminué de 24,5% pour une consommation annuelle de 120 m³ (correspondant au référentiel national de la consommation annuelle d'une famille de quatre personnes).

Partie fixe	montant € HT au 01/01/2016	montant € HT au 01/01/2017	montant € HT au 01/01/2018	montant € HT au 01/01/2019
Abonnement annuel (DN15)	55,44 €	55,69 €	56,23 €	57,32 €

Partie variable Consommation en m ³	Prix du m ³ HT au 01/01/2016	Prix du m ³ HT au 01/01/2017	Prix du m ³ HT au 01/01/2018	Prix du m ³ HT au 01/01/2019
0 - 40	0,9515 €	0,4815 €	0,4862 €	0,4955 €
40 - 120	0,7549 €	0,2841 €	0,2869 €	0,2924 €
120 - 160	1,2333 €	0,7647 €	0,7722 €	0,7871 €
160 - 350	1,3820 €	0,9140 €	0,9229 €	0,9407 €
350 - 1000	1,5628 €	1,0956 €	1,1063 €	1,1276 €
1000 - 6000	1,4246 €	0,9568 €	0,9661 €	0,9847 €
> 6000	1,2757 €	0,8072 €	0,8151 €	0,8307 €

Pour une consommation annuelle de 350 m³, le prix de la part eau potable est inférieur à 1 €/m³ HT.

Cette disposition augmente votre pouvoir d'achat, toutefois, les économies d'eau doivent rester pour chacun d'entre nous une priorité.

Le prix de l'eau



Comprendre sa facture d'eau

Votre facture d'eau comprend quatre parts :

1 la part « eau potable », qui relève de la responsabilité du SICASIL. Celle-ci comprend à la fois le coût du captage, du transport, du traitement, de la distribution de l'eau potable, des contrôles qualité et du service client.

2 la part « assainissement », qui relève de la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins (pour les communes de Cannes, Le Cannet, Mougins et Théoule-sur-Mer) ou directement des communes (pour Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas et Vallauris). Celle-ci correspond au coût du service de collecte et d'épuration des eaux usées (Aquaviva) et varie d'une commune à l'autre.

3 la part « redevances milieux aquatiques », qui relève de l'Agence de l'Eau. Celle-ci comprend trois redevances : « prélèvement », « pollution » et « modernisation réseaux de collecte » (Cf. fiche d'information en annexes).

4 la TVA, qui relève de l'Etat. Le montant de la TVA figurant sur la facture d'eau présente deux taux :

- la vente d'eau potable ou d'eau brute aux abonnés est assujettie à 5,5% ;
- l'assainissement facturé aux abonnés est assujetti à 10%.

FACTURE (SPECIMEN) pour une consommation annuelle de 120 m³

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	P.U. € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU			120,35	126,97	
ABONNEMENT Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux) compteur diamètre 15 mm			57,32		5,5
CONSUMMATION					
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)	40 m ³	0,4955	19,82		5,5
	80 m ³	0,2924	23,39		5,5
Part SICASIL	120 m ³	0,1652	19,82		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			132,07	145,277	
ABONNEMENT Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)			15,30		10
COLLECTE					
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)	120 m ³	0,0749	8,99		10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	120 m ³	0,206	24,72		10
TRAITEMENT					
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)	120 m ³	0,68	81,74		10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	120 m ³	0,011	1,32		10
ORGANISMES PUBLICS			63,00	67,27	
AGENCE RHONE MEDITERRANEE ET CORSE					
Prélèvement eau	120 m ³	0,105	12,60		5,5
Redevance pour la pollution domestique	120 m ³	0,27	32,40		5,5
Modernisation des réseaux de collecte	120 m ³	0,150	18,00		10
TOTAL HT (hors TVA 5,5 %)			165,35		
TOTAL HT (hors TVA 10 %)			150,07		
MONTANT TVA (à 5,50%)			9,09		
MONTANT TVA (à 10%)			15,01		
NET A PAYER				339,52 €	

Le saviez-vous ?

Dans votre facture, seule la part « eau potable » relève de la compétence du SICASIL. Elle représente en moyenne sur le bassin de vie cannois 34,6 % du montant de cette dernière.

Le prix moyen de l'eau du bassin cannois

Dans votre facture, seule la part « eau potable » relève de la compétence du SICASIL. Elle représente en moyenne sur le bassin de vie cannois 34,6 % du montant de cette dernière.

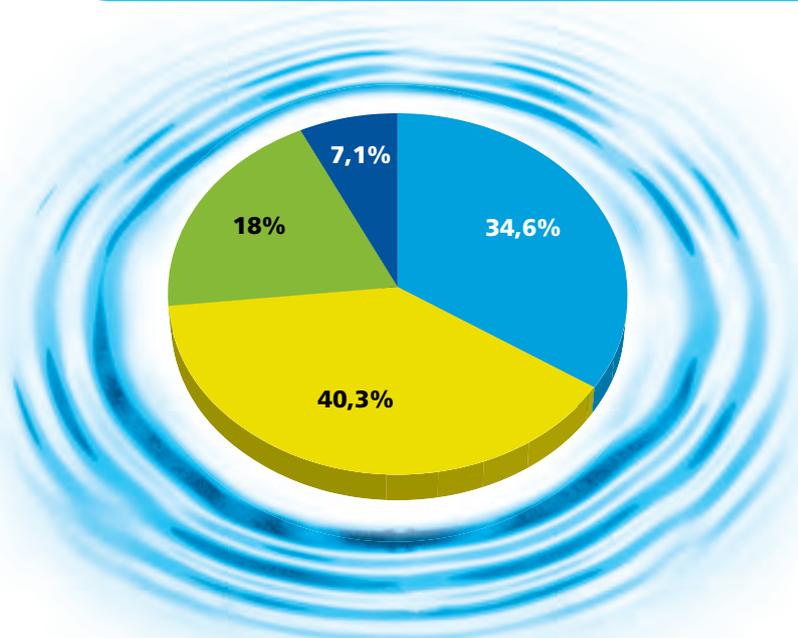
Contrairement au service de l'eau potable, dont la part est identique sur l'ensemble du territoire, la part « assainissement » varie d'une commune à l'autre. Cela explique pourquoi le prix de l'eau n'est donc pas identique sur les huit communes du syndicat.

Au 1^{er} janvier 2019, le prix moyen de l'eau pondéré au nombre d'abonnements, partie assainissement comprise, sur le territoire du SICASIL, pour une consommation de référence de 120 m³ par an, est de :

2,91 €TTC par m³

prix moyen de l'eau desservie
sur le bassin de vie cannois
par le SICASIL

Répartition moyenne du prix de l'eau pondérée au nombre d'abonnements dans le bassin cannois, au 1^{er} janvier 2019, pour une consommation annuelle de 120 m³



	Eau potable : 1 € par m ³
	Assainissement : 1,17 € par m ³
	Redevance Agence de l'Eau : 0,53 € par m ³
	TVA : 0,21 € par m ³

Le prix moyen à l'échelle du territoire national est supérieur avec une valeur de 4,04* € TTC par m³

Le prix moyen de l'eau du bassin cannois est donc inférieur de près de 30 % par rapport au prix moyen national.

**Donnée extraite du rapport publié en septembre 2018 par l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).*

Le prix est-il le seul critère de comparaison entre les services ?

Non. **La comparaison strictement tarifaire entre deux services n'a que très peu de sens. En effet, le prix n'est pas le seul critère d'appréciation car il ne reflète pas la performance du service, le niveau de qualité et de durabilité du service proposé au consommateur et la manière dont est intégré le respect de l'environnement dans la gestion du service.** Ces différents critères ont des influences directes ou indirectes sur les charges financières du service. Et celles-ci se répercutent mécaniquement sur le calcul et donc sur le niveau de prix de l'eau.

Les facteurs géographiques

- La distance entre le lieu de captage de l'eau et les lieux de traitement et de consommation ;
- La densité de l'habitat des zones desservies et l'étendue des zones à desservir ;
- Le caractère saisonnier de la population (surdimensionnement des équipements pour répondre aux besoins en pointe).

Les facteurs techniques

- L'existence de périmètres de protection des ressources en eau ;
- Les techniques de traitement selon la nature des ressources en eau superficielle ou souterraine ;
- La capacité de production (achat ou vente d'eau)
- Le niveau de sécurisation du service (l'existence de plusieurs ressources ou de ressource de substitution, les interconnexions du réseau,...) ;
- Le linéaire de réseau par rapport au nombre de branchements ;
- Le rendement du réseau ;
- L'existence d'une politique patrimoniale des équipements reposant sur un programme de travaux pluriannuel pour ne pas reporter les investissements sur les générations futures ;

- Le taux de subventions des équipements obtenues ;
- Le niveau de traitement pour l'épuration des eaux usées selon la qualité des eaux du milieu récepteur.

Le niveau de la qualité de service

- Le service aux usagers : fiabilité quantitative, fiabilité qualitative, assurance fuite ;
- Les prestations du service client : numéro d'appel gratuit, plage d'ouverture de l'accueil, moyens de paiement diversifiés, service d'astreinte, engagement sur les délais d'intervention.

Le mode de gestion et la politique patrimoniale

- La gestion à l'échelle communale ou intercommunale : expertise technique, taille critique des équipements, économies d'échelle ;
- La gestion déléguée ou en régie directe.



L'eau paye l'eau

Le financement du service public de traitement et de distribution de l'eau potable **est assuré par l'usager**. C'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial. Ainsi, le SICASIL **ne perçoit aucune subvention des communes membres**.

L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services.

Le SICASIL a opté pour cette nomenclature à partir de l'exercice 2001.

La philosophie principale de cette instruction reste le « cloisonnement budgétaire ». C'est à dire que **les finances de l'eau ne peuvent provenir que de l'eau et n'être affectées qu'à l'eau**.

Les recettes

Les recettes du service de l'eau (contrat 7 communes uniquement) s'élèvent en 2018 à 32,9 millions d'euros, soit une baisse de 10,5 % par rapport à l'année précédente.

Seule une part de ces recettes revient au SICASIL, ce qui lui permet d'investir sur le réseau d'eau sans augmentation du prix pour les usagers.

Depuis l'entrée en vigueur de l'avenant n°7 en 2017, le niveau de la redevance annuelle reversée par le délégataire au syndicat s'élève, en moyenne à 5 millions d'euros.

Ce niveau de redevance garantit au SICASIL des capacités d'investissement pour la fiabilisation et l'amélioration des infrastructures d'adduction, de traitement et de distribution d'eau potable, de façon durable.

En 2018, le SICASIL a perçu 6,9 M€ de redevance annuelle reversée par son délégataire.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Redevance versée par Suez Eau France au SICASIL (en Million d'euros courants)	2	2,2	2,5	3	3,15	3,04	3,4	3,4	3,3	4,5	2,3	5,4	6,9

Les dépenses

Les dépenses représentent le coût d'exploitation du service, les charges financières, les investissements réalisés.

Le **SICASIL** a ainsi consacré **8,9 millions d'euros** d'investissement au titre de l'exercice 2018

Ces investissements concernent la fiabilisation, la sécurisation et le développement du réseau de desserte, répartis dans les principales opérations suivantes :

• le renouvellement de **370 mètres de canal de la Siagne** (80 mètres à St Cézaire-sur-Siagne, 110 mètres à Spéracèdes et 180 mètres à Grasse) ;

• le renouvellement de **315 mètres de canal du Loup** à Gréolières ;

• les travaux de **renforcement de la capacité de stockage du réservoir de la cote 206** à Théoule sur mer avec la construction d'une **nouvelle cuve de 1000 m³ semi-enterrée**.



Travaux de renouvellement - Voie Julia - Le Cannet

L'ensemble des opérations réalisées en 2018 résulte du programme de travaux pluriannuel défini dans le cadre du schéma directeur élaboré en 2007 et voté à l'unanimité par les délégués des huit communes du syndicat en 2008.

A l'instar de ce qui se faisait les années précédentes, le syndicat a poursuivi sa politique d'investissements en faveur de la fiabilisation des filières de traitement et de distribution de l'eau.

Enfin, s'agissant du renouvellement à la charge du délégataire, ce sont **719 000 euros** qui ont été réalisés en 2018 et répartis de la manière suivante :

- 11 200 € pour l'entretien des captages ;
- 52 400 € pour l'entretien des réservoirs ;
- 655 400 € pour l'entretien des usines.

Au total, ce sont **9,6 millions d'euros** qui ont été investis sur le réseau, les conduites nourricières et les usines de production du SICASIL pour améliorer et sécuriser le service de l'eau potable en **2018**.



Travaux de renouvellement du canal de la Siagne à Grasse



Travaux de renouvellement du canal de la Siagne à Spéracèdes

La dette de la collectivité

Le SICASIL est en pleine santé financière (réserves de 3,3 millions d'euros et très peu d'emprunts). L'endettement du SICASIL est faible.

L'encours total de la dette s'élève en 2018 à 385 943,99 €.

Il s'agit d'emprunts contractés auprès de l'Agence de l'eau à taux d'intérêt extrêmement faible de 0,5 %. La durée théorique d'extinction de la dette est de **1 année** (1).



(1) Indicateur permettant d'apprécier la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Indicateur 2017 : 1 année
Encours dette 2017 : 554 407 €



LA QUALITÉ

Une fois de plus, en 2018, la qualité de l'eau desservie par le SICASIL s'est avérée excellente. C'est d'autant plus important, qu'il s'agit d'une denrée alimentaire.

Il n'y a pas de hasard à cette situation, il s'agit d'une volonté et d'actes conjoints de l'exploitant et du syndicat pour vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Une eau d'excellente qualité

Une eau « brute » de bonne qualité

L'eau distribuée par le SICASIL est prélevée en tête des bassins versants de la Siagne et du Loup, dans des zones naturelles ou faiblement urbanisées.

Ainsi, la « matière première » du syndicat s'avère un produit de grande qualité dès son prélèvement dans le milieu naturel. L'eau « brute » captée est de ce fait exempte de substances indésirables et toxiques telles que les nitrates provenant des activités agricoles, les pesticides ou encore les métaux lourds.

La bonne qualité de l'eau produite est renforcée au niveau des six usines de potabilisation dont les process sont adaptés à la nature de l'eau captée d'origine superficielle ou souterraine.

1563
analyses d'eau
en 2018

Un produit alimentaire sous haute surveillance

L'eau potable délivrée par le SICASIL est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi quotidien voire pour certains paramètres d'une surveillance en continu.

En 2018, 1563 analyses ont été effectuées :

- 209 analyses au niveau des ressources en eau ;
- 1354 analyses au niveau de l'eau produite et distribuée.

In fine, ce sont 4 analyses par jour qui sont effectuées pour contrôler la qualité de l'eau distribuée et donc de l'eau que vous consommez !

L'ensemble de ces analyses sont réalisées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire et par Suez Eau France dans le cadre de sa surveillance de la qualité de l'eau.

Minéralisation caractéristique de l'eau du SICASIL (mg/l)

Calcium (Ca ++)	75,5
Magnésium (Mg++)	10
Sodium (Na+)	6
Potassium (K+)	0,3
Bicarbonates (HCO3-)	220
Sulfates (SO4 2-)	45,6
Chlorures (Cl-)	9,9
Nitrates (NO3-)	3
Fluorures (F-)	0,09

La garantie d'une eau de qualité

Des captages protégés

Les lois sur l'eau de 1964, 1992 et 2006 précisent la nécessité pour les collectivités publiques de mettre en place des périmètres de protection autour de leur(s) captage(s). Ces périmètres sont de trois ordres :

- l'immédiat, qui doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé ;
- le rapproché qui fait l'objet de restrictions d'usages incompatibles avec l'activité de captage ;
- l'éloigné, qui peut faire aussi l'objet de restrictions d'usages mais moins sévères, compte tenu de l'éloignement avec la ressource.

Sur les huit ressources distinctes du syndicat, sept sont déjà dotées de périmètres de protection. Cette action prioritaire engagée en 2001 est complexe car elle exige une déclaration d'utilité publique pour chaque point de captage. C'est une procédure administrative longue et lourde.

Pour la prise d'eau du canal de la Siagne, le syndicat a décidé d'intégrer ce captage dans une procédure générale de mise en place de périmètres de protection tout au long du canal (Cf. supra canal de la Siagne). Il est apparu illusoire de protéger la prise d'eau du canal, sans protéger le canal sur les 44 km de son parcours, quasi à ciel ouvert. Cette procédure concerne pas moins de 2500 parcelles depuis Saint Cézaire sur Siagne jusqu'à Mougins.



Barrage de St Cézaire sur Siagne

Des filières de traitement adaptées

Pour garantir cette qualité, le premier travail porte, bien sûr, sur les unités de production d'eau qui présentent chacune une filière de traitement adaptée à l'eau brute à traiter. Dans la partie du rapport relative au service, les différents types de

process ont été présentés. Ils sont variés, mais tous répondent à un seul objectif : produire de l'eau qui soit conforme aux réglementations, qui conserve ses qualités gustatives et nutritives.

Des équipements sécurisés

Toutes les usines de production ont fait l'objet en 2004 d'investissements spécifiques de contrôle d'accès et d'anti-intrusion. Ces équipements sont,

aujourd'hui, pleinement opérationnels et les usines bien protégées.

Des dispositifs de suivis qualitatifs adaptés

Le syndicat a investi dans l'installation de deux stations d'alerte à la pollution sur le canal de la Siagne, au niveau de l'usine de Saint Jacques à Grasse et à l'usine de Nartassier à Mougins. Avec la station d'alerte de l'Apié, ces équipements assurent un suivi en continu (24h/24) de l'eau brute avant qu'elle n'entre dans l'usine de traitement.

En cas de défaut, l'usine est mise à l'arrêt pour déterminer la nature de la pollution et évaluer les risques sur la santé humaine.

De plus, dans le cadre d'un programme d'investissement baptisé « vigipirate », le SICASIL a équipé tous les réservoirs de dispositifs anti-intrusion et de suivi continu de la qualité de l'eau. Les contrôles qualitatifs de l'eau se sont donc rapprochés des usagers pour une meilleure sécurité d'approvisionnement. L'assurance de la qualité de l'eau n'est donc pas une fatalité, c'est

bien le résultat d'une volonté politique, d'un travail de professionnel suivi par des réalisations innovantes et fonctionnelles. C'est dans cet esprit que le SICASIL travaille en synergie avec son exploitant Suez Eau France.



Réservoir du Périer

La qualité de l'eau en quelques chiffres

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) élabore tous les ans une synthèse du contrôle qu'elle effectue sur les eaux des différentes ressources, des différents points de production et de l'eau

distribuée. Elle est adressée à tous les clients du SICASIL à l'occasion de l'envoi d'une facture. Les principaux éléments sont récapitulés ci-dessous.

Synthèse de l'année 2018

Comme en témoignent les résultats des contrôles réalisés par l'exploitant ou encore par l'ARS, l'eau

distribuée en 2018 par le SICASIL est d'excellente qualité.

Paramètres	Surveillance Lyonnaise des Eaux	Contrôle sanitaire ARS
	Taux de conformité	Taux de conformité
Bactériologie	100 %	100 %
Nitrates	100 %	100 %
Pesticides	100 %	100 %
Solvants chlorés	100 %	100 %
Autres paramètres toxiques et substances indésirables	100 %	100 %



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SICASIL**
 Gestionnaire du réseau : **SI DES CANAUX DE LA SIAGNE ET LOUP**
 Exploitation du réseau : **SUEZ 06**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

- Captage : CANAL DE LA SIAGNE Procédure de protection en cours
- Captage : CHAMP CAPTANT D'AURIBEAU Procédure de protection terminée
- Captage : CHAMP CAPTANT DE PEGOMAS Procédure de protection terminée
- Captage : POMPAGE DES VEYANS Procédure de protection terminée
- Captage : PRISE D'EAU DU TANNERON Procédure de protection terminée
- Captage : PRISE D'EAU DU TANNERON Procédure de protection terminée
- Captage : PRISE D'EAU SIAGNE ST CEZAIRE Procédure de protection terminée
- Captage : SOURCE BRAMAFAN Procédure de protection terminée



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 366 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 366 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 7,1 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 103 Valeur moyenne : 20,1 °F Valeur minimale atteinte : 15,2 °F Valeur maximale atteinte : 33,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 35 Valeur maximale atteinte : 0,008 µg/L Nombre de mesures : 11269 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 35 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,14 mg/L Valeur moyenne : 0,041 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site :

www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Alpes-Maritimes - Centre administratif - Bât. Mont des Merveilles - CS 23061 - 06202 NICE
 Cedex 03
 Email: ars-paca-0106-sante-environnement@ars.sante.fr

Analyse des principaux paramètres

La bactériologie

L'eau du robinet présente une très bonne qualité bactériologique : **100 % des analyses réalisées sont conformes en 2018**. C'est rassurant, et c'est bien normal par rapport aux objectifs qualitatifs que le syndicat et son délégataire se sont fixés.

Les nitrates

L'azote est présent dans la nature en abondance sous forme gazeuse, organique ou minérale. Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote organique. Ils sont donc présents naturellement dans l'eau, sans apport anthropique leur concentration ne dépasse pas 10 mg/l dans les eaux de surface.

Les normes réglementaires pour les eaux de boisson fixent un niveau guide de concentration à 25 mg/l et une concentration maximale admissible de 50 mg/l.

La teneur moyenne en nitrates de l'eau distribuée par le SICASIL est de **2,1 mg/l**. C'est une valeur **qui est très faible**, et qui reflète une très bonne qualité de l'eau prélevée.

Une teneur aussi basse est logique dans la mesure où il n'y a que peu d'agriculture intensive dans le moyen pays, véritable réservoir d'eau du littoral.

Certaines marques d'eau minérales en font d'ailleurs un élément d'appel, **le SICASIL aussi !**

La dureté

La dureté représente la quantité de calcium et de magnésium dissous dans l'eau. Elle est liée à la nature géologique des sols traversés par l'eau avant d'être captée.

Il se trouve que dans notre région, l'eau traverse une épaisse couche de calcaire, jusqu'à 600 m d'épaisseur. Pendant son voyage souterrain, elle dissout une partie de ce calcaire que l'on retrouve ensuite sous forme soluble dans l'eau, puis sur les bords des casseroles, lorsqu'elle est portée à ébullition.

Le calcaire présent dans l'eau est donc naturel, c'est d'ailleurs un élément dissous qui est indispensable à la vie, c'est un élément de base nécessaire à la construction du squelette !

L'eau du SICASIL est plutôt riche en calcium et magnésium, la teneur moyenne s'élève à **20,1°** Français.

Le fluor

L'eau du robinet contient du fluor mais en **très faible quantité** conformément aux normes de qualité. C'est, lui aussi, un élément chimique indispensable à une saine dentition ; il permet de limiter les caries.



Les pesticides

Les pesticides sont issus des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Ils sont donc d'origine anthropique. Ces substances chimiques peuvent se retrouver à l'état de trace (en très faible concentration) dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Les normes réglementaires pour les eaux de boisson fixent à 0,1 µg/l par substance analysée la concentration maximale admissible des pesticides.

S'agissant du contrôle réglementaire des eaux distribuées du SICASIL, l'Agence Régionale de Santé procède pour chaque analyse à l'examen de près de 400 composés pesticides pour lesquels la teneur ne doit pas dépasser 0,1 µg/l.

En 2018, aucun composé pesticide n'a été détecté sur les 11 269 mesures réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'eau distribuée par le SICASIL est totalement exempte de pesticides, c'est aussi une très bonne nouvelle pour la santé !

Les molécules médicamenteuses

Depuis quelques années, des scientifiques ont détecté dans les milieux aquatiques à l'état de trace des résidus médicamenteux : antidépresseurs, antiépileptiques, aspirine, antidiabétique, traitements contre le cancer, hormones de pilules contraceptives...

Des études ont d'ailleurs mis en évidence des relations entre certaines de ces substances d'origine médicamenteuse et la modification de la fécondité des poissons.

Leur origine dans l'eau est anthropique et résulte des rejets d'eaux usées d'importantes stations d'épuration dans les eaux de surface. En effet, les médicaments ingérés par l'Homme sont éliminés via les urines qui sont collectées par les réseaux d'eaux usées, traitées et rejetées dans le milieu naturel.

Or, il convient de rappeler que l'ensemble des ressources en eau du syndicat sont prélevées en tête des bassins versants de la Siagne et du Loup, dans des zones naturelles ou faiblement urbanisées.

L'eau distribuée par le SICASIL n'est donc pas concernée par ces pollutions d'origine médicamenteuse.

Le radon

Le radon est un gaz naturel inerte et radioactif, issu de la désintégration naturelle de l'uranium. Il est donc présent naturellement dans les roches et les sols des massifs granitiques.

Les ressources en eau du SICASIL sont issues des massifs karstiques de la Siagne et du Loup, ou encore de la nappe alluviale de la Siagne.

L'eau distribuée par le SICASIL ne comporte donc pas d'éléments radioactifs.

En outre, le radon ne fait l'objet d'aucun suivi dans le cadre du contrôle réglementaire défini par l'ARS.

Le plomb

Le plomb est un métal toxique. L'organisme ne peut l'éliminer, son accumulation peut être à l'origine de problèmes neurologiques, psychomoteurs ou de troubles du comportement.

Il est totalement absent de l'eau brute et de l'eau traitée envoyée dans le réseau. En revanche, cet élément peut se retrouver dans l'eau par dissolution des canalisations en plomb.

Dès 2001, le SICASIL et la Lyonnaise des eaux se sont engagés dans un programme d'investissements pour remplacer toutes les canalisations susceptibles de contenir du plomb et tous les branchements en plomb inventoriés par l'exploitant.

A présent, le réseau du SICASIL ne comporte plus de canalisation en plomb, ce qui constitue une garantie supplémentaire pour l'eau distribuée.

Si votre installation intérieure de desserte en eau est faite en tuyaux de plomb, il serait souhaitable pour votre santé, que vous procédiez à son renouvellement en tuyaux plastiques (PEHD).

L'aluminium

L'aluminium est le troisième élément le plus abondant de la croûte terrestre. Cet élément est ainsi présent naturellement dans les roches constituant la croûte terrestre au même titre que l'oxygène et le silicium. C'est pourquoi, cet élément est présent en faible quantité dans les eaux superficielles et souterraines.

Les sels d'alumine sont utilisés dans les process de traitement des eaux superficielles comme agent de coagulation pour éliminer la couleur ou la turbidité. Leur utilisation nécessite des conditions de pH précises pour éviter sa dissolution dans les eaux traitées.

Au niveau des trois usines de traitement du SICASIL, utilisant ces agents, l'ensemble des analyses des eaux distribuées sont conformes aux normes réglementaires et la concentration moyenne en aluminium est inférieure à 0,1 µg/l soit **1000 fois moins que le niveau guide défini par les normes sanitaires**.

En outre, l'ingestion de l'aluminium par l'eau de boisson est faible par rapport à l'alimentation. Les études démontrent que pour les eaux de boisson contenant une teneur en aluminium de 0,2 mg/l, l'ingestion par l'eau ne représenterait qu'1% des apports totaux.



La présence de chlore dans l'eau du robinet

Le chlore est un produit chimique qui est utilisé pour assurer la désinfection de l'eau, lorsqu'elle circule dans le réseau pour parvenir depuis les usines et les réservoirs jusqu'à votre robinet.

Depuis 2001, les autorités sanitaires ont imposé aux distributeurs d'eau le triplement de la dose de chlore dissous en sortie d'usine, pour être en mesure de garantir 0,1 mg/l au niveau de chaque branchement particulier.

Cela est fait pour assurer une sécurité plus accrue des réseaux de desserte en eau. Dans cet esprit, le syndicat a conduit un programme de suivi de la concentration de chlore

dissous au niveau de chaque réservoir et a donc installé des analyseurs de chlore sur chacun des châteaux d'eau, avec un report d'information au centre de télécontrôle de Lyonnaise des Eaux.

Tout dysfonctionnement peut donc être immédiatement mis en évidence et les mesures correctives peuvent être prises par les pouvoirs publics en connaissance de cause.



Le syndicat marque ainsi son engagement et son attachement à la qualité de la desserte en eau, au plus près de ses usagers.

L'eau brute captée est déjà de très bonne qualité, toutefois, ce n'est pas suffisant. Les moyens déployés par le SICASIL et son délégataire, de quelque nature qu'ils soient, vous garantissent - et les chiffres le confirment annuellement - une eau d'excellente qualité sanitaire et gustative.

Bonne dégustation !



LES INDICATEURS DE **PERFORMANCE**

Indicateurs descriptifs du service de l'eau potable

Estimation du nombre d'habitants desservis

Population permanente (source INSEE 2010)	Population saisonnière (estimation)	Population desservie en pointe (avec ventes en gros)
181 422	276 950	500 000

Prix du service Eau potable au m³ pour 120 m³

Il s'agit du prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

La définition du prix TTC du service eau potable intègre les redevances de l'agence de l'eau liées au prélèvement sur la ressource en eau et à la lutte contre la pollution domestique. Cette disposition repose sur le décret de 1994 sur les eaux résiduaires urbaines qui précise que la taxe « pollution » doit être facturée à l'utilisateur non assujéti à l'assainissement.

La nouvelle redevance instaurée en 2007 relative à la modernisation des réseaux de collecte est quant à elle rattachée au calcul du prix TTC du service assainissement.

Le prix du service eau potable a diminué au 1^{er} janvier 2017 en application de l'avenant N°7 au contrat de délégation de service public signé le 15 décembre 2016 entre le Sicasil et Suez Eau France.

	01 janv 2016	01 janv 2017	01 janv 2018	01 janv 2019
Service public Eau				
Part Délégataire	1,2824 €	0,8140 €	0,8211 €	0,8378 €
Part SICASIL	0,0152 €	0,1652 €	0,1652 €	0,1652 €
Total HT et hors redevances	1,2976 €	0,9792 € -24,5%	0,9863 €	1,0030 €
Redevances Agence Eau				
Prélèvement	0,0950 €	0,1050 €	0,1050 €	0,1050 €
Pollution	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,2700 €
TVA 5,5%	0,0925 €	0,0756 €	0,0760 €	0,0758 €
Total TTC m³	1,7751 €	1,4498 €	1,4573 €	1,4538 €

Les indicateurs de performance du service de l'eau potable

Indice d'avancement de protection de la ressource en eau

Cet indicateur permet de mesurer la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource conformément à la réglementation en vigueur.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% = aucune action

20 % = études environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % = avis de l'hydrogéologue rendu

50 % = dossier déposé en préfecture

60 % = arrêté préfectoral

80 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

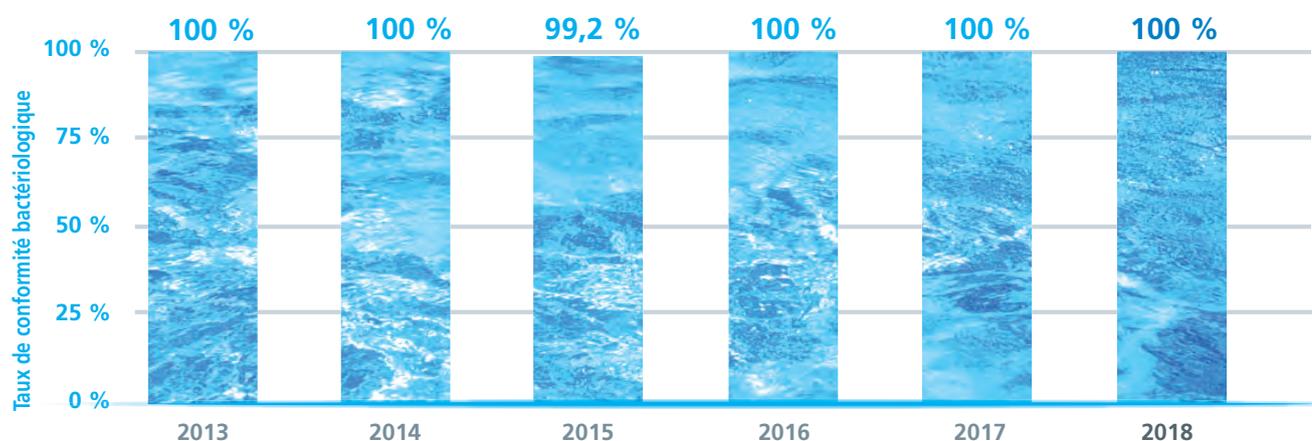
100 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi.

Captages	Etat d'avancement de la procédure	Indice d'avancement 2017
Prise en rivière de Saint Cézaire	Dossier déposé en préfecture	50 %
Source de la Foux	DUP du 11 décembre 2012	60 %
Source des Veyans	DUP 29 décembre 2004	100 %
Sources de Gréolières	DUP 10 juin 2005	100 %
Source de Bramafan	DUP 5 avril 2005	100 %
Prise en rivière de Bramafan	DUP 2 mai 2012	80 %
Puits à drains rayonnants	DUP 14 juin 2006	100 %
Prise en rivière de Tanneron	DUP 12 juillet 2001	100 %
Indice global		86,25 %
Indice global pondéré aux volumes prélevés 2018		76,31 %

Taux de conformité bactériologique

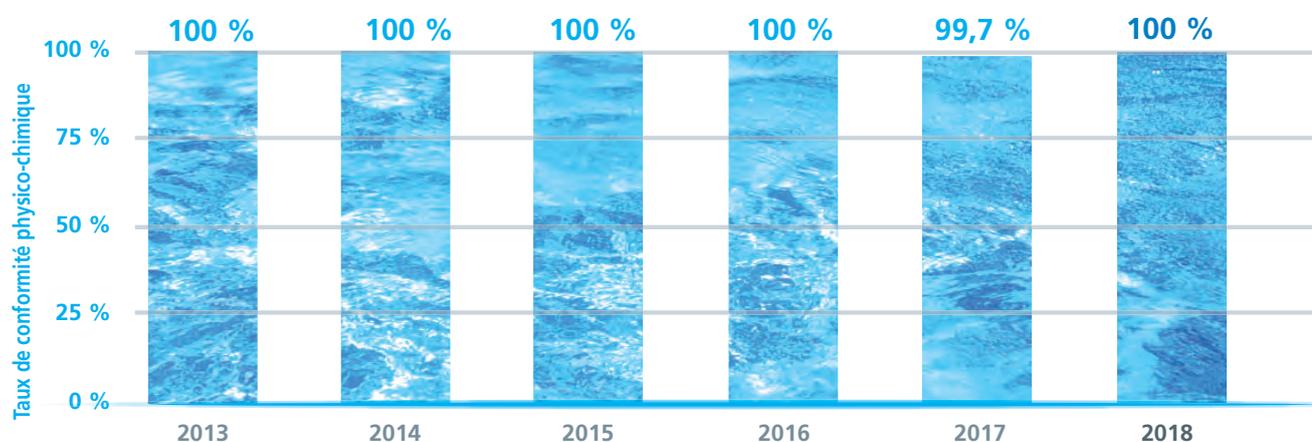
Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau distribuée conformément aux résultats des

analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire. **En 2018 ce taux s'élève à 100 %.**



Taux de conformité physico-chimique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée. **En 2018 ce taux s'élève à 100 %.**

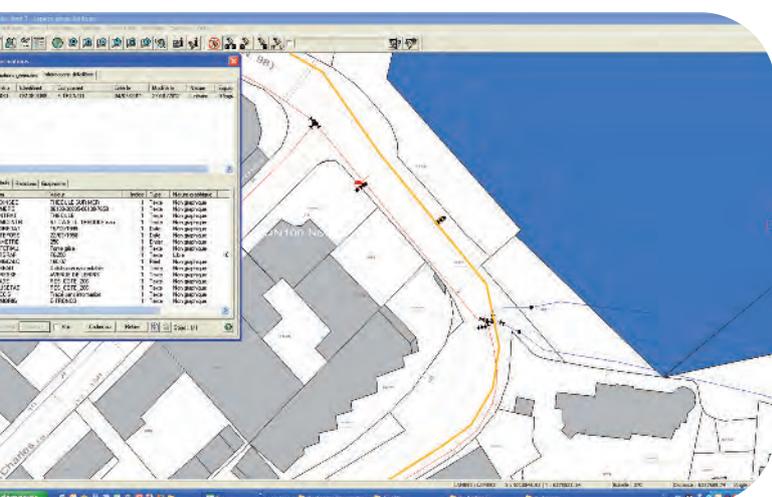


Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable. Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013, la valeur de cet

indice a été modifiée et varie désormais de 0 à 120. Son mode de calcul repose sur une pondération multicritères définie ci-dessous :

Actualisation des plans de réseaux (note sur 15)	Actualisation des renseignements structurants (note sur 70)	Interventions sur réseau (note sur 35)	
0 : absence de plan	" +10 " : information structurelle pour 50% du linéaire (diamètre, matériau) et " +1 " : par tranche de 10% jusqu'à 90% et le 5 ^{ème} pt si 95%	" +10 " : localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...)	" +10 " : localisation des recherches de fuites (date et nature des réparations)
" +10 " : existence de plan	" +10 " : connaissance de l'âge des canalisations pour 50% du linéaire et " +1 " : par tranche de 10% jusqu'à 90% et le 5 ^{ème} pt si 95%	" +10 " : inventaire des pompes et équipements électromécaniques	" +10 " : localisation des autres interventions (réparations, purges...)
" +5 " : mise à jour des plans au moins annuelle		" +10 " : localisation des branchements	" +10 " : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations
		" +10 " : caractéristiques des compteurs (référence carnet métrologique et date de pose)	" +5 " : existence d'une modélisation des réseaux



Système d'information géographique (SIG) des réseaux d'eau potable du SICASIL

Sur la base de ces critères, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau s'établit pour l'année 2018 à :

2017	2018
99/120	99/120

Taux moyen de renouvellement des réseaux



Cet indicateur permet de mesurer le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité. Le linéaire considéré est égal au linéaire renouvelé par le

délégataire auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés par la collectivité à l'occasion de renforcement ou de réhabilitation.

Le taux moyen de renouvellement se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Linéaire cumulé de canalisations renouvelées sur les cinq dernières années} \times 100}{5 \times \text{linéaire total du réseau de distribution de l'année en cours}}$$

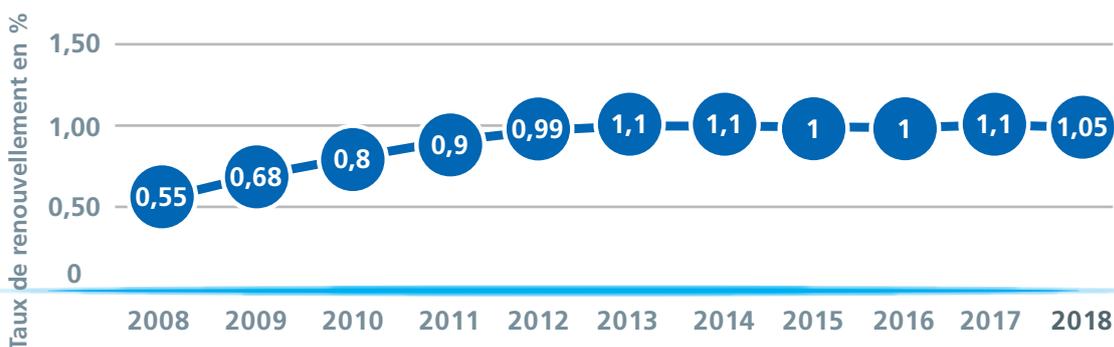
Le SICASIL assure depuis le 1^{er} janvier 2017, et ce conformément aux accords conclus fin 2016 avec le délégataire Suez Eau France, les **travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable**.

Taux de renouvellement réseau	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé (en km)	12,3	13	10,6	8,9	10,5	11,1

Le linéaire global du réseau de distribution s'élève à 1034 km en 2018.

Le taux moyen de renouvellement ainsi calculé en 2018 est de 1,05%

Pour mémoire, le taux moyen de renouvellement national est de 0,57% (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, rapport publié en septembre 2018 à partir des données 2015).



Rendement des réseaux de distribution

C'est le rapport entre le volume consommé par les usagers et le volume introduit dans le réseau au niveau des usines de production. L'écart entre ces deux valeurs est dû aux pertes en distribution et aux volumes non ou mal comptabilisés.

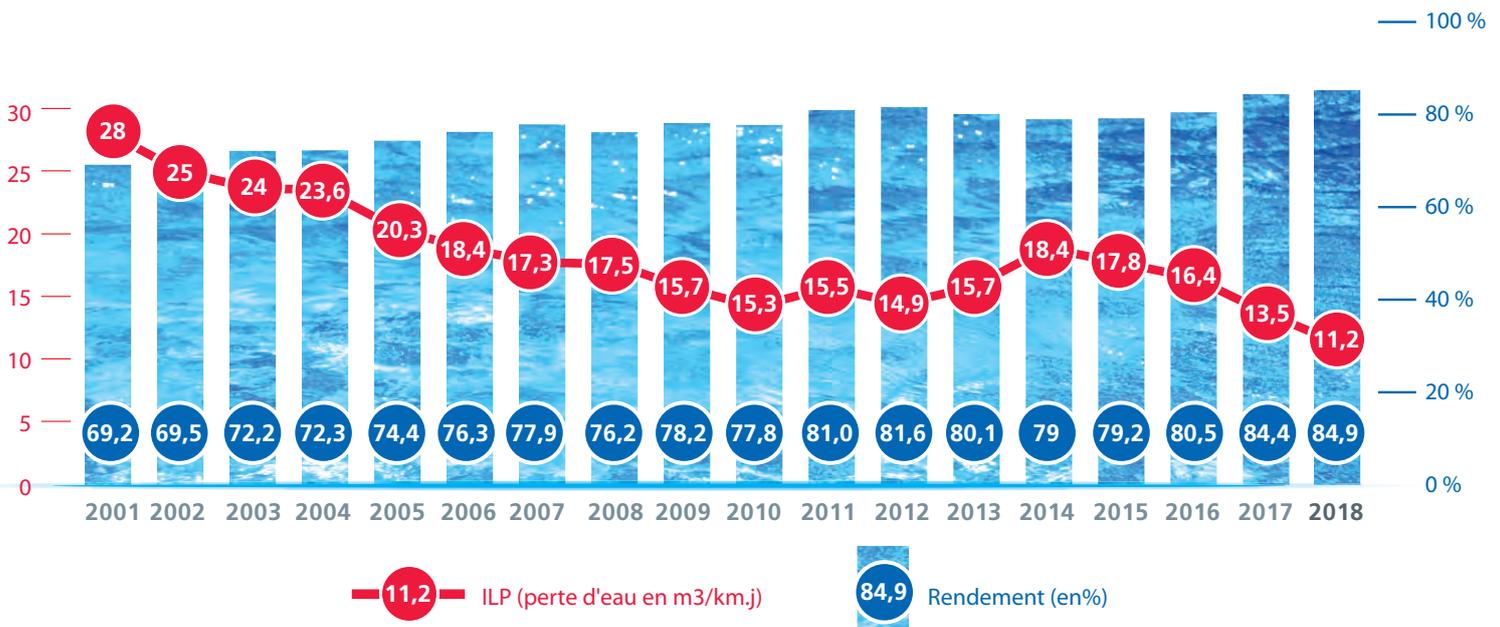
2017	2018
84,4 %	84,9 %

Indice linéaire de pertes

L'indice linéaire des pertes évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution d'eau potable.

2017	2018
13,5 m ³ /km.j	11,2 m ³ /km.j

Evolution des indicateurs techniques



Réduction des pertes et des fuites, une priorité quotidienne du SICASIL.

Réduire les pertes et les fuites, constitue une nécessité dans un contexte où la demande en eau potable est croissante et, où le milieu naturel est soumis à de plus en plus de pression anthropique. Les économies d'eau ainsi réalisées contribuent à diminuer les prélèvements effectués sur le milieu naturel.

Depuis 2001, l'action du syndicat s'inscrit dans une politique environnementale forte au travers de la protection de la ressource en eau et de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable. C'est pourquoi, le SICASIL a souhaité que les économies d'eau deviennent une véritable priorité dans la gestion de son service.

Ainsi, à l'occasion des précédentes négociations contractuelles de l'avenant numéro 5, la Lyonnaise des Eaux s'est engagée à atteindre en 2009, un rendement de 80 % et un ILP de 12 m³/km.j.

Pour ce faire, le syndicat a prévu les mesures d'accompagnement technique de cette politique, à savoir l'installation sur le réseau de nombreux points de mesure du débit. La surveillance permanente de l'évolution des débits par secteur de

distribution permet de détecter des fuites non décelables en surface.

Avec l'avenant n°6, signé en juin 2011, le syndicat a renforcé la performance environnementale du service public en augmentant l'objectif de rendement de réseau de 80 à 85 %.

En 2016, le SICASIL a engagé les études préalables à l'optimisation de la sectorisation pour équiper ses réseaux de dispositifs de mesures complémentaires afin d'améliorer la détection des fuites du réseau d'eau potable. Le déploiement de ces équipements complémentaires engagé en 2017 a été poursuivi en 2018 (montant de travaux d'1,2 million d'euros, soutenu à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau).



**7 250 680 m³ d'eau économisés
depuis 2005 grâce à la sectorisation.**

Plan d'actions de diminution des pertes en eau du Sicasil

A la suite d'une légère dégradation du rendement de réseau observé en 2014, le SICASIL a sollicité de Suez Eau France une réflexion globale pour améliorer la performance du réseau de distribution d'eau potable syndical, en vue d'atteindre l'objectif contractuel de 85% de rendement. Cette réflexion a conduit aux constats suivants :

- un niveau de fuites sur branchement élevé (les fuites réparées sur les branchements représentent 65% des anomalies rencontrées contre 25% des fuites réparées sur des ruptures de canalisations) ;
- une pression moyenne de service élevée accentuant le nombre de casses et les volumes d'eau potable perdus ;
- des délais de réparation importants des fuites non visibles en surface ;
- une sectorisation moins pertinente pour les secteurs de plus de 30 km.

Dans la poursuite de cette étude, un plan d'actions pluriannuel a été défini, mis en œuvre dès 2015 et poursuivi en 2018, avec notamment :

- la poursuite de l'optimisation de la sectorisation avec le déploiement d'équipements complémentaires (pour les secteurs de plus de 30 km) ;
- les campagnes de recherche de fuites (509 km en 2018 contre 543 km investigués en 2017) ; En 2018, le nombre total de fuites détectées a diminué de 23% par rapport à 2017 soit un ratio de 3 fuites tous les 10 km ;

- la réduction des délais de réparation de fuites invisibles (le délai est passé de 31 jours en 2014 à 18 jours en 2018) ;
- la réduction de la pression de desserte dans plusieurs secteurs du réseau de distribution ;
- le diagnostic de la conformité des compteurs stratégiques (volumes annuels supérieurs à 6 000 m³) avec le renouvellement en 2016 de 167 compteurs (pour 316 compteurs stratégiques identifiés) ;
- la mise à jour du modèle hydraulique des réseaux d'eau potable afin d'optimiser la démarche de réduction de pression ;
- la reprise par la collectivité du renouvellement des réseaux d'eau potable pour conduire une politique patrimoniale volontariste et renforcée de :
 - renouvellement des réseaux avec un linéaire de 8 à 10 km par an (taux de renouvellement 1%) ;
 - renouvellement des branchements avec priorité donnée aux branchements en polyéthylène noir et bande bleue basse densité.

L'ensemble de ces actions a permis d'obtenir un gain significatif avec un rendement de réseau de 84,9% pour l'exercice 2018 (contre 84,4% en 2017).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Cet indicateur permet de caractériser le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur. Il s'élève en 2018, conformément au rapport annuel du délégataire à : **1 jour**.

Taux d'occurrence des interventions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable. Il traduit le nombre de coupures d'eau par millier d'abonnés, survenues durant l'année pour lesquelles les usagers n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance. Il s'élève en 2018, conformément au rapport annuel du délégataire à : **1,16⁽¹⁾ / 1 000 abonnés**.
Indicateur 2017 : 1,97 / 1 000 abonnés

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

Cet indicateur permet d'évaluer le respect d'engagement de délai d'ouverture des nouveaux branchements. Il s'élève en 2018, conformément au rapport annuel du délégataire à **89,82 %⁽¹⁾**.

Indicateur 2017 : 90,01%

Taux de réclamations

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'insatisfaction des abonnés du service de l'eau. Il s'élève en 2018, conformément au rapport annuel du délégataire à **9,73 pour 1000 abonnés⁽¹⁾**.

Indicateur 2017 : 10 pour 1000 abonnés

Montant des abandons de créance

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'utilisateur en caractérisant l'impact du financement des personnes en difficulté. Il s'élève en 2018, conformément au rapport annuel du délégataire à **4 062,59 €⁽¹⁾** (dont 2 503,84 € part Suez).

Montant 2017 : 1 642,7 € (dont 902,56 € part Suez).

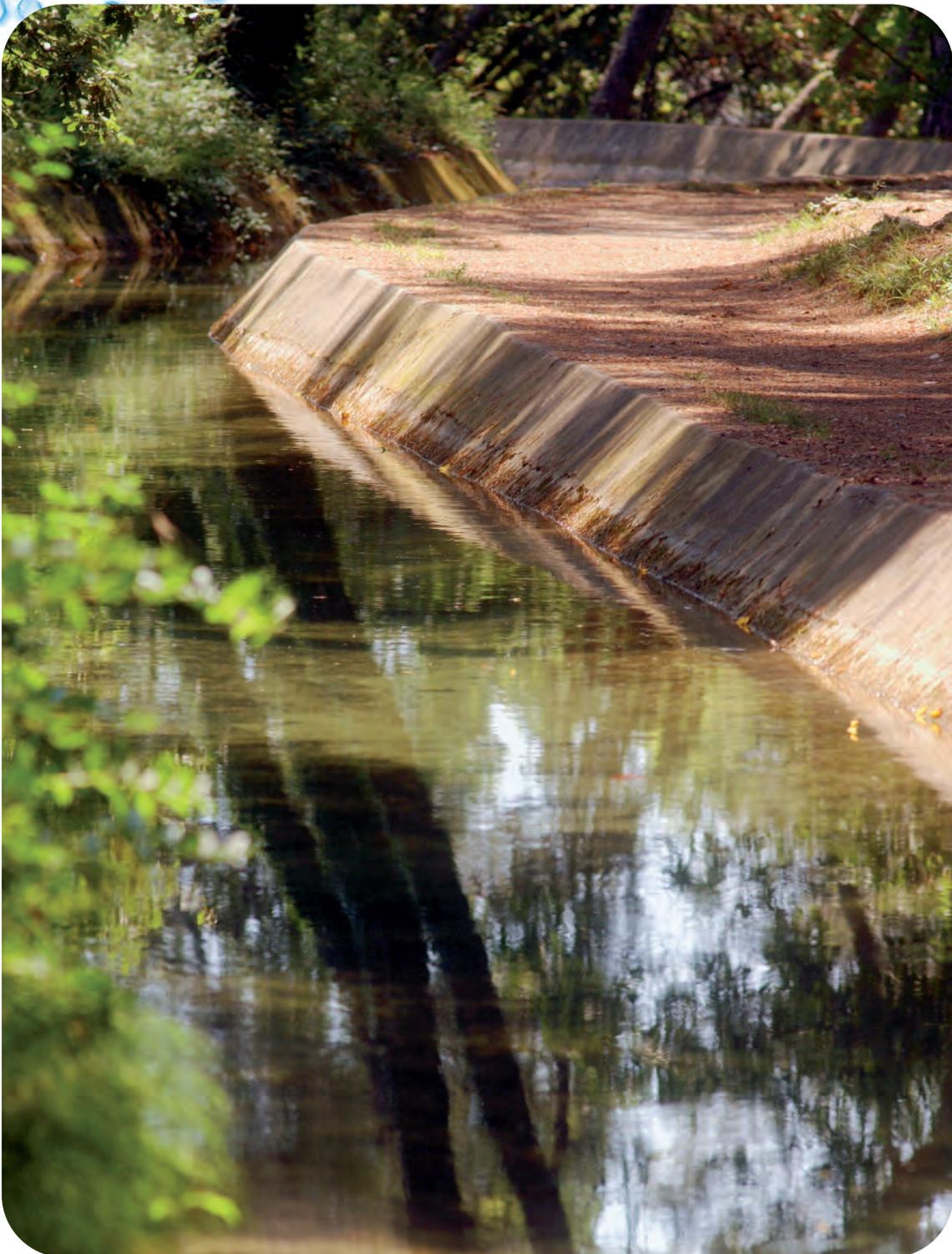
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'utilisateur par l'optimisation du recouvrement des sommes dues. Il s'élève en 2018, conformément au rapport annuel du délégataire à **1,79 %⁽¹⁾**.

Indicateur 2017 : 1,8 %

(1) Valeur déclarée par le délégataire

2019



Canal de la Siagne

ANNÉE DE L'ÉVOLUTION ET DE LA CONTINUITÉ **DE PLUS DE 20 ANS D'ACTIONS DU SICASIL**



A une époque où tout semble remis en question y compris nos institutions,

A une époque malmenée par une communication incessante et inconstante,

A une époque bouleversée, la sagesse s'impose.

Le modèle du SICASIL semble incarner aux yeux du Président du SICASIL, Jean-Yves MILCENDEAU, cette sagesse et offre au territoire de l'ouest des Alpes-Maritimes la

stabilité indispensable à notre qualité de vie, en répondant aux besoins en eau, source de vie et de bien-être.

En 2019, Jean-Yves Micendeau continuera à porter avec conviction et détermination l'action qui anime le syndicat depuis plus de 20 ans dans la continuité de celle qui a animé nos ancêtres en créant ce modèle toujours efficient à ce jour.

Protéger les ressources pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Le président du SICASIL aime à rappeler ce proverbe chinois : « il faut boire l'eau en pensant à sa source ».

Aussi, l'année 2019 sera consacrée à la finalisation des procédures réglementaires de protection de ses ressources en eau initiées depuis plus de dix ans.

Le SICASIL procédera, en étroite concertation avec les services de l'Etat, à l'aboutissement de la dernière déclaration d'utilité publique (DUP) en vue de l'instauration de périmètres de protection pour préserver durablement le canal de la Siagne. Fruit de longs processus d'études d'évaluation des risques, de maîtrise foncière des différentes prises d'eau et de renforcement de la filière de traitement de production d'eau potable, cette déclaration d'utilité publique permettra de préserver dans le temps, la qualité de la principale ressource en eau de l'ouest des Alpes-Maritimes. Le syndicat, s'est engagé à déposer un nouveau dossier actualisé au printemps 2019.

Parallèlement à cette procédure réglementaire, le syndicat poursuivra son programme pluriannuel de travaux de sécurisation et de valorisation paysagère du canal en partenariat avec l'ensemble des communes traversées par l'ouvrage.

Cette année, de nouvelles réalisations verront également le jour avec la poursuite de la promenade de la chapelle Notre-Dame de vie, entre l'avenue St Basile et la limite Nord de la commune sur près de trois kilomètres, en partenariat avec la Ville de Mougins.



Canal de la Siagne à Peymeinade

Investir pour garantir la fiabilité et la performance du service

En 2019, le SICASIL continuera sa politique patrimoniale pour garantir la fiabilité et la performance du service avec notamment :

ses travaux de renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup, avec la reconstruction de 400 mètres du canal de la Siagne et le renouvellement de 350 mètres de conduite du canal du Loup.

ses travaux de renouvellement et d'extension des réseaux d'eau potable avec près de 10 km de canalisations et plus de 500 branchements renouvelés.

L'action conjuguée des programmes annuels de renouvellement des réseaux et des branchements, ainsi que les recherches de fuites de notre

délégataire, contribuent à l'amélioration constante du rendement de réseau qui s'élève aujourd'hui à 85 %. Ces économies d'eau constituent autant de mètres cubes non prélevés dans le milieu naturel et qui participent ainsi à la préservation des milieux aquatiques.

Enfin, le syndicat assurera le contrôle, l'entretien et le développement du parc des hydrants dans le cadre de l'exercice de sa compétence de défense contre l'incendie.

Soit un montant annuel d'investissements pour la fiabilisation des infrastructures du service public de l'eau potable d'au moins 8 M€, entièrement financés par le syndicat grâce à son excellente santé financière.



*Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable
Avenue Clémenceau, Vallauris, Février 2019*

Impulser une nouvelle gouvernance

Cette nouvelle année sera indéniablement une année marquante riche en réflexion et de décision pour l'avenir de la gestion locale des services d'eau et d'assainissement.

La gouvernance de l'eau va en effet connaître certaines évolutions par application de la loi NOTRe, qui va rendre obligatoire au 1er janvier 2020, le transfert de la compétence eau potable vers les agglomérations.

Cette évolution ne change rien au rôle de notre syndicat qui évoluera en syndicat mixte, son périmètre d'intervention s'étendant sur trois agglomérations.

La pertinence de son dispositif hydraulique maillé et sécurisé n'est plus à démontrer et est à la bonne échelle des territoires des trois agglomérations Cannes Lérins, Pays de Grasse et Sophia Antipolis. Le modèle hydraulique du SICASIL a démontré toute son efficacité notamment en 2017, année sévèrement marquée par la sécheresse.

Notre bassin possède une desserte en eau potable sécurisée grâce aux actions entreprises par le SICASIL depuis près de 20 ans.

En particulier, sous la présidence de David Lisnard, l'obtention en 2001 de droits d'eau dans la réserve de Saint-Cassien et la construction en 2006 de l'usine de l'Apié a permis la diversification et l'interconnexion des ressources en eau du SICASIL pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de tout l'ouest des Alpes-Maritimes, bien au-delà

du seul périmètre syndical, du fait de l'approvisionnement en eau qu'il réalise pour les communes des agglomérations du Pays de Grasse et Sophia Antipolis via les ventes d'eau en gros.

Ajouté à cela, le travail effectué sur la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable ont permis, depuis 2005, d'économiser 5,7 millions de m³ d'eau. A ce titre, parmi les mesures mises en œuvre peuvent être citées le renforcement des objectifs du délégataire pour améliorer le rendement de réseau et par le SICASIL avec le renforcement de la sectorisation des réseaux et l'implantation de nombreux points de mesure de débits.

Toujours dans cet état d'esprit, le SICASIL poursuivra ses recherches pour optimiser l'exploitation des eaux souterraines et contribuera activement au développement de la réutilisation des eaux traitées d'Aquaviva, projet porté par l'Agglomération Cannes Lérins.

Garder un temps un temps d'avance, c'est la marque de fabrique du SICASIL.

C'est pourquoi dans un esprit associatif avec ses partenaires du canal Belletrud, du Syndicat des Eaux du Foulon, de la régie de Mouans-Sartoux, de la SPL Hydropolis, le SICASIL sera force de propositions aux côtés des intercommunalités pour perpétuer son modèle hydraulique local pertinent et efficace notamment en période estivale et de sécheresse.

**2019, est une véritable
année d'évolution ;**

**de dialogue entre
les trois agglomérations
de l'ouest de Alpes-Maritimes ;**

**pour bâtir une nouvelle
gouvernance de l'eau
en application des dispositions
de la Loi NOTRe ;**

**et de continuité
tout en pérennisant notre modèle
hérité du décret impérial
signé par Napoléon III en 1866 ;**

**toujours pertinent et cohérent au
regard des enjeux et des besoins
de notre territoire.**



ANNEXES

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE D'AURIBEAU POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

Avenant 7							
EAU (1)	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017	au 01.01.2018	au 01.01.2019	Evolution 2018-2019
PART SUEZ EAU FRANCE							
- Partie fixe	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an		56,23 €/an	57,32 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an		42,40 €/an	43,21 €/an	
Sous-total 1	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%	98,63 €/an	100,53 €/an	1,9%
PART SICASIL							
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%	118,45 €/an	120,35 €/an	1,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>		<i>0,99 €/m³</i>	<i>1,00 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)							
PART SUEZ EAU FRANCE							
Collecte							
- Abonnement	15,77 €/an	15,64 €/an	15,30 €/an		15,32 €/an	15,65 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	8,74 €/an	8,65 €/an	8,47 €/an		8,48 €/an	8,66 €/an	
Traitement AQUAVIVA							
- Consommation (120 m ³ /an)	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an		80,40 €/an	81,74 €/an	
Sous-total 3	97,46 €/an	97,45 €/an	103,10 €/an	5,8%	104,20 €/an	106,05 €/an	1,8%
PART COMMUNALE							
- Consommation (120 m ³ /an)	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an		49,30 €/an	49,32 €/an	
Sous-total 4	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an		49,30 €/an	49,32 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	109,88 €/an	109,94 €/an	128,40 €/an	16,8%	153,51 €/an	155,37 €/an	1,2%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	<i>1,07 €/m³</i>		<i>1,28 €/m³</i>	<i>1,29 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT							
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an		12,60 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an		34,80 €/an	32,40 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an		18,60 €/an	18,00 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%	66,00 €/an	63,00 €/an	-4,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>		<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an		163,85 €/an	165,35 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	1128,48 €/an	129,14 €/an	147,00 €/an		172,11 €/an	173,37 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,73 €/m³</i>	<i>2,76 €/m³</i>	<i>2,60 €/m³</i>		<i>2,81 €/m³</i>	<i>2,82 €/m³</i>	
TVA 5.5%	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an		9,12 €/an	9,09 €/an	
TVA 10%	12,85 €/an	12,91 €/an	14,70 €/an		17,21 €/an	17,34 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	351,78 €/an	355,07 €/an	335,67 €/an	-5,5%	364,30 €/an	365,15 €/an	0,2%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,93 €/m³</i>	<i>2,96 €/m³</i>	<i>2,80 €/m³</i>		<i>3,04 €/m³</i>	<i>3,04 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE CANNES POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

Avenant 7							
EAU (1)	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017	au 01.01.2018	au 01.01.2019	Evolution 2018-2019
PART SUEZ EAU FRANCE							
- Partie fixe	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an		56,23 €/an	57,32 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an		42,40 €/an	43,21 €/an	
Sous-total 1	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%	98,63 €/an	100,53 €/an	1,9%
PART SICASIL							
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%	118,45 €/an	120,35 €/an	1,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>		<i>0,99 €/m³</i>	<i>1,00 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)							
PART DÉLÉGATAIRES							
Collecte							
- Abonnement	15,77 €/an	15,64 €/an	15,30 €/an		15,32 €/an	15,30 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	8,74 €/an	8,65 €/an	8,47 €/an		8,48 €/an	8,99 €/an	
Traitement AQUAVIVA							
- Consommation (120 m ³ /an)	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an		80,40 €/an	81,74 €/an	
Sous-total 3	97,46 €/an	97,45 €/an	103,10 €/an	5,8%	104,20 €/an	106,03 €/an	1,8%
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS							
- Consommation (120 m ³ /an)	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an		25,43 €/an	26,04 €/an	
Sous-total 4	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an		25,43 €/an	26,04 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	109,88 €/an	109,94 €/an	128,40 €/an	16,8%	129,63 €/an	132,07 €/an	1,9%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	<i>1,07 €/m³</i>		<i>1,08 €/m³</i>	<i>1,10 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT							
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an		12,60 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an		34,80 €/an	32,40 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an		18,60 €/an	18,00 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%	66,00 €/an	63,00 €/an	-4,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>		<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an		165,85 €/an	165,35 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	128,48 €/an	129,15 €/an	147,00 €/an		148,23 €/an	150,07 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,73 €/m³</i>	<i>2,76 €/m³</i>	<i>2,60 €/m³</i>		<i>2,62 €/m³</i>	<i>2,63 €/m³</i>	
TVA 5.5%	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an		9,12 €/an	9,09 €/an	
TVA 10%	12,85 €/an	12,91 €/an	14,70 €/an		14,82 €/an	15,01 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	351,78 €/an	355,07 €/an	335,67 €/an	-5,5%	338,03 €/an	339,52 €/an	0,4%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,93 €/m³</i>	<i>2,96 €/m³</i>	<i>2,80 €/m³</i>		<i>2,82 €/m³</i>	<i>2,83 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DU CANNET POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

		Avenant 7					
EAU (1)	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017	au 01.01.2018	au 01.01.2019	Evolution 2018-2019
PART SUEZ EAU FRANCE							
- Partie fixe	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an		56,23 €/an	57,32 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an		42,40 €/an	43,21 €/an	
Sous-total 1	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%	98,63 €/an	100,53 €/an	1,9%
PART SICASIL							
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%	118,45 €/an	120,35 €/an	1,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>		<i>0,99 €/m³</i>	<i>1,00 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)							
PART SUEZ EAU FRANCE							
Collecte							
- Consommation (120 m ³ /an)	15,64 €/an	15,71 €/an	15,66 €/an		15,80 €/an	16,19 €/an	
Traitement AQUAVIVA							
- Consommation (120 m ³ /an)	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an		80,40 €/an	81,74 €/an	
Sous-total 3	88,59 €/an	88,87 €/an	94,99 €/an	6,9%	96,20 €/an	97,93 €/an	1,8%
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS							
Collecte							
- Consommation (120 m ³ /an)	51,72 €/an	51,72 €/an	51,72 €/an		51,72 €/an	51,72 €/an	
Traitement							
- Consommation (120 m ³ /an)	1,27 €/an	1,28 €/an	1,30 €/an		1,31 €/an	1,32 €/an	
Sous-total 4	52,99 €/an	53,00 €/an	53,02 €/an		53,03 €/an	53,04 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	141,58 €/an	141,88 €/an	148,01 €/an	4,3%	149,23 €/an	150,97 €/an	1,2%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,18 €/m³</i>	<i>1,18 €/m³</i>	<i>1,23 €/m³</i>		<i>1,24 €/m³</i>	<i>1,26 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT							
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an		12,60 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an		34,80 €/an	32,40 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an		18,60 €/an	18,00 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%	66,00 €/an	63,00 €/an	-4,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>		<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an		165,85 €/an	165,35 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	160,18 €/an	161,08 €/an	166,61 €/an		167,83 €/an	168,97 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,00 €/m³</i>	<i>3,02 €/m³</i>	<i>2,76 €/m³</i>		<i>2,78 €/m³</i>	<i>2,79 €/m³</i>	
TVA 5.5%	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an		9,12 €/an	9,09 €/an	
TVA 10%	16,02 €/an	16,11 €/an	16,66 €/an		16,78 €/an	16,90 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	386,65 €/an	390,20 €/an	357,24 €/an	-8,4%	359,59 €/an	360,31 €/an	0,2%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,22 €/m³</i>	<i>3,25 €/m³</i>	<i>2,98 €/m³</i>		<i>3,00 €/m³</i>	<i>3,00 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE MOUGINS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

		Avenant 7						
EAU (1)	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017	au 01.01.2018	au 01.01.2019	Evolution 2018-2019	
PART SUEZ EAU FRANCE								
- Partie fixe	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an		56,23 €/an	57,32 €/an		
- Consommation (120 m ³ /an)	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an		42,40 €/an	43,21 €/an		
Sous-total 1	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%	98,63 €/an	100,53 €/an	1,9%	
PART SICASIL								
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an		
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an		
TOTAL EAU (hors TVA)	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%	118,45 €/an	120,35 €/an	1,6%	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>		<i>0,99 €/m³</i>	<i>1,00 €/m³</i>		
ASSAINISSEMENT (2)								
PART SUEZ EAU FRANCE								
Collecte et traitement AQUAVIVA								
- Consommation (120 m ³ /an)	106,78 €/an	107,05 €/an	113,29 €/an		114,89 €/an	117,07 €/an		
Sous-total 3	106,78 €/an	107,05 €/an	113,29 €/an	5,8%	114,89 €/an	117,07 €/an	1,9%	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS								
Collecte								
- Consommation (120 m ³ /an)	38,63 €/an	38,63 €/an	38,63 €/an		37,27 €/an	38,59 €/an		
Traitement								
- Consommation (120 m ³ /an)	1,27 €/an	1,28 €/an	1,30 €/an		1,31 €/an	1,32 €/an		
Sous-total 4	39,90 €/an	39,91 €/an	39,93 €/an	0,1%	38,58 €/an	39,91 €/an		
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	146,68 €/an	146,96 €/an	153,22 €/an	4,3%	154,83 €/an	156,97 €/an	2,3%	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,22 €/m³</i>	<i>1,22 €/m³</i>	<i>1,28 €/m³</i>		<i>1,28 €/m³</i>	<i>1,31 €/m³</i>		
TAXES D'ENVIRONNEMENT								
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an		12,60 €/an	12,60 €/an		
- Redevance pollution (1)	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an		34,80 €/an	32,40 €/an		
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an		18,60 €/an	18,00 €/an		
TOTAL TAXES (hors TVA)	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%	66,00 €/an	63,00 €/an	-4,5%	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>		<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>		
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an		165,85 €/an	165,35 €/an		
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	165,28 €/an	166,16 €/an	171,82 €/an		172,07 €/an	174,97 €/an		
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,04 €/m³</i>	<i>3,07 €/m³</i>	<i>2,81 €/m³</i>		<i>2,82 €/m³</i>	<i>2,84 €/m³</i>		
TVA 5.5%	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an		9,12 €/an	9,09 €/an		
TVA 10%	16,53 €/an	16,62 €/an	17,18 €/an		17,21 €/an	17,50 €/an		
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	392,26 €/an	395,79 €/an	362,98 €/an	-8,3%	364,25 €/an	366,92 €/an	0,7%	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,25 €/m³</i>	<i>3,27 €/m³</i>	<i>3,30 €/m³</i>	<i>3,02 €/m³</i>	<i>3,04 €/m³</i>	<i>3,06 €/m³</i>		

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE PEGOMAS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	Avenant 7						
	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017	au 01.01.2018	au 01.01.2019	Evolution 2018-2019
PART SUEZ EAU FRANCE							
- Partie fixe	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an		56,23 €/an	57,32 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an		42,40 €/an	43,21 €/an	
Sous-total 1	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%	98,63 €/an	100,53 €/an	1,9%
PART SICASIL							
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%	118,45 €/an	120,35 €/an	1,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>		<i>0,99 €/m³</i>	<i>1,00 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)							
PART SUEZ EAU FRANCE							
Collecte							
- Abonnement	27,63 €/an	28,14 €/an	27,64 €/an		28,21 €/an	28,86 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	53,84 €/an	54,83 €/an	53,85 €/an		54,97 €/an	56,45 €/an	
Traitement AQUAVIVA							
- Consommation (120 m ³ /an)	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an		80,40 €/an	81,74 €/an	
Sous-total 3	154,42 €/an	156,13 €/an	160,82 €/an	3,0%	163,58 €/an	167,05 €/an	2,1%
PART COMMUNALE							
Collecte (120 m³/an)	52,75 €/an	52,75 €/an	52,75 €/an		52,75 €/an	52,75 €/an	
Traitement (120 m³/an)	1,27 €/an	1,28 €/an	1,30 €/an		1,31 €/an	1,32 €/an	
Sous-total 4	54,02 €/an	54,04 €/an	54,05 €/an	0,1%	54,06 €/an	54,07 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	208,44 €/an	210,17 €/an	214,87 €/an	2,2%	217,64 €/an	221,12 €/an	1,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,74 €/m³</i>	<i>1,75 €/m³</i>	<i>1,79 €/m³</i>		<i>1,91 €/m³</i>	<i>1,84 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT							
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an		12,60 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an		34,80 €/an	32,40 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an		18,60 €/an	18,00 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%	66,00 €/an	63,00 €/an	-4,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>		<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an		165,85 €/an	165,35 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	227,04 €/an	229,37 €/an	233,47 €/an		236,24 €/an	239,12 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,55 €/m³</i>	<i>3,59 €/m³</i>	<i>3,32 €/m³</i>		<i>3,35 €/m³</i>	<i>3,37 €/m³</i>	
TVA 5.5%	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an		9,12 €/an	9,09 €/an	
TVA 10%	22,70 €/an	22,94 €/an	23,35 €/an		23,62 €/an	23,91 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	460,19 €/an	465,32 €/an	430,78 €/an	-7,4%	434,84 €/an	437,47 €/an	0,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,83 €/m³</i>	<i>3,88 €/m³</i>	<i>3,59 €/m³</i>		<i>3,62 €/m³</i>	<i>3,65 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

Avenant 7							
EAU (1)	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017	au 01.01.2018	au 01.01.2019	Evolution 2018-2019
PART SUEZ EAU FRANCE							
- Partie fixe	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an		56,23 €/an	57,32 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an		42,40 €/an	43,21 €/an	
Sous-total 1	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%	98,63 €/an	100,53 €/an	1,9%
PART SICASIL							
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%	118,45 €/an	120,35 €/an	1,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>		<i>0,99 €/m³</i>	<i>1,00 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)							
PART SUEZ EAU FRANCE							
Collecte							
- Abonnement	15,77 €/an	15,64 €/an	15,30 €/an		15,32 €/an	15,65 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	8,74 €/an	8,65 €/an	8,47 €/an		8,48 €/an	8,66 €/an	
Traitement AQUAVIVA							
- Consommation (120 m ³ /an)	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an		80,40 €/an	81,74 €/an	
Sous-total 3	97,46 €/an	97,45 €/an	103,10 €/an	5,8%	104,20 €/an	106,05 €/an	1,8%
PART COMMUNALE							
- Consommation (120 m ³ /an)	12,42 €/an	12,49 €/an	37,30 €/an		37,49 €/an	37,68 €/an	
Sous-total 4	12,42 €/an	12,49 €/an	37,30 €/an		37,49 €/an	37,68 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	109,88 €/an	109,95 €/an	140,40 €/an	27,7%	141,69 €/an	143,73 €/an	1,4%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	<i>1,17 €/m³</i>		<i>1,18 €/m³</i>	<i>1,20 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT							
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an		12,60 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an		34,80 €/an	32,40 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an		18,60 €/an	18,00 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%	66,00 €/an	63,00 €/an	-4,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>		<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an		165,85 €/an	165,35 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	128,48 €/an	129,15 €/an	159,00 €/an		160,29 €/an	161,73 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,73 €/m³</i>	<i>2,76 €/m³</i>	<i>2,70 €/m³</i>		<i>2,72 €/m³</i>	<i>2,73 €/m³</i>	
TVA 5.5%	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an		9,12 €/an	9,09 €/an	
TVA 10%	12,85 €/an	12,91 €/an	15,90 €/an		16,03 €/an	16,17 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	351,78 €/an	355,07 €/an	348,87 €/an	-1,7%	351,30 €/an	352,35 €/an	0,3%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,93 €/m³</i>	<i>2,96 €/m³</i>	<i>2,91 €/m³</i>		<i>2,93 €/m³</i>	<i>2,94 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE THEOULE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

Avenant 7							
EAU (1)	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017	au 01.01.2018	au 01.01.2019	Evolution 2018-2019
PART SUEZ EAU FRANCE							
- Partie fixe	65,17 €/an	65,2 €/an	65,59 €/an		66,33 €/an	67,42 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	95,36 €/an	95,4 €/an	45,58 €/an		46,10 €/an	46,86 €/an	
Sous-total 1	160,53 €/an	160,6 €/an	111,17 €/an	-30,8%	112,43 €/an	114,28 €/an	1,6%
PART SICASIL							
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	162,35 €/an	162,42 €/an	131,00 €/an	-19,3%	132,25 €/an	134,10 €/an	1,4%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,35 €/m³</i>	<i>1,35 €/m³</i>	<i>1,09 €/m³</i>		<i>1,10 €/m³</i>	<i>1,12 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)							
PART DÉLÉGATAIRES							
Collecte							
- Abonnement	15,77 €/an	15,64 €/an	15,30 €/an		15,32 €/an	15,30 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	8,74 €/an	8,65 €/an	8,47 €/an		8,48 €/an	8,99 €/an	
Traitement AQUAVIVA							
- Consommation (120 m ³ /an)	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an		80,40 €/an	81,74 €/an	
Sous-total 3	97,46 €/an	97,45 €/an	103,10 €/an	5,8%	104,20 €/an	106,03 €/an	1,8%
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS							
- Consommation (120 m ³ /an)	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an		25,43 €/an	26,04 €/an	
Sous-total 4	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an		25,43 €/an	26,04 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	109,88 €/an	109,94 €/an	128,40 €/an	16,8%	129,63 €/an	132,07 €/an	1,9%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	<i>1,07 €/m³</i>		<i>1,08 €/m³</i>	<i>1,10 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT							
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an		12,60 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an		34,80 €/an	32,40 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an		18,60 €/an	18,00 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%	66,00 €/an	63,00 €/an	-4,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>		<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	206,15 €/an	208,62 €/an	178,40 €/an		179,65 €/an	179,10 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	128,48 €/an	129,14 €/an	147,00 €/an		148,23 €/an	150,07 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,79 €/m³</i>	<i>2,81 €/m³</i>	<i>2,71 €/m³</i>		<i>2,73 €/m³</i>	<i>2,74 €/m³</i>	
TVA 5.5%	11,34 €/an	11,47 €/an	9,81 €/an		9,88 €/an	9,85 €/an	
TVA 10%	12,85 €/an	12,91 €/an	14,70 €/an		14,82 €/an	15,01 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	358,81 €/an	362,15 €/an	349,91 €/an	-3,4%	352,59 €/an	354,03 €/an	0,4%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,99 €/m³</i>	<i>3,02 €/m³</i>	<i>2,92 €/m³</i>		<i>2,94 €/m³</i>	<i>2,95 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE VALLAURIS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

Avenant 7							
EAU (1)	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017	au 01.01.2018	au 01.01.2019	Evolution 2018-2019
PART SUEZ EAU FRANCE							
- Partie fixe	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an		56,23 €/an	57,32 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an		42,40 €/an	43,21 €/an	
Sous-total 1	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%	98,63 €/an	100,53 €/an	1,9%
PART SICASIL							
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an		19,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%	118,45 €/an	120,35 €/an	1,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>		<i>0,99 €/m³</i>	<i>1,00 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)							
PART SUEZ EAU FRANCE							
- Abonnement	37,60 €/an	37,84 €/an	37,65 €/an		38,29 €/an	39,20 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	183,49 €/an	79,16 €/an	78,77 €/an		80,10 €/an	82,02 €/an	
Sous-total 3	221,09 €/an	117,00 €/an	116,42 €/an	-0,5%	118,39 €/an	121,22 €/an	2,4%
PART COMMUNALE							
- Consommation (120 m ³ /an)	55,13 €/an	0 €/an	0 €/an		0 €/an	0 €/an	
Sous-total 4	55,13 €/an	0 €/an	0 €/an		0 €/an	0 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	276,22 €/an	117,00 €/an	116,42 €/an	-0,5%	118,39 €/an	121,22 €/an	2,4%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>	<i>0,97 €/m³</i>		<i>0,99 €/m³</i>	<i>1,01 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT							
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an		12,60 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an		34,80 €/an	32,40 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an		18,60 €/an	18,00 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%	66,00 €/an	63,00 €/an	-4,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>		<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an		165,85 €/an	165,35 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	294,82 €/an	136,20 €/an	135,02 €/an		136,99 €/an	139,22 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>4,12 €/m³</i>	<i>2,82 €/m³</i>	<i>2,50 €/m³</i>		<i>2,52 €/m³</i>	<i>2,54 €/m³</i>	
TVA 5.5%	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an		9,12 €/an	9,09 €/an	
TVA 10%	29,48 €/an	13,62 €/an	13,50 €/an		13,70 €/an	13,92 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	534,75 €/an	362,84 €/an	322,49 €/an	-11,1%	325,66 €/an	327,59 €/an	0,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>4,46 €/m³</i>	<i>3,02 €/m³</i>	<i>2,69 €/m³</i>		<i>2,71 €/m³</i>	<i>2,73 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

ÉDITION 2019

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

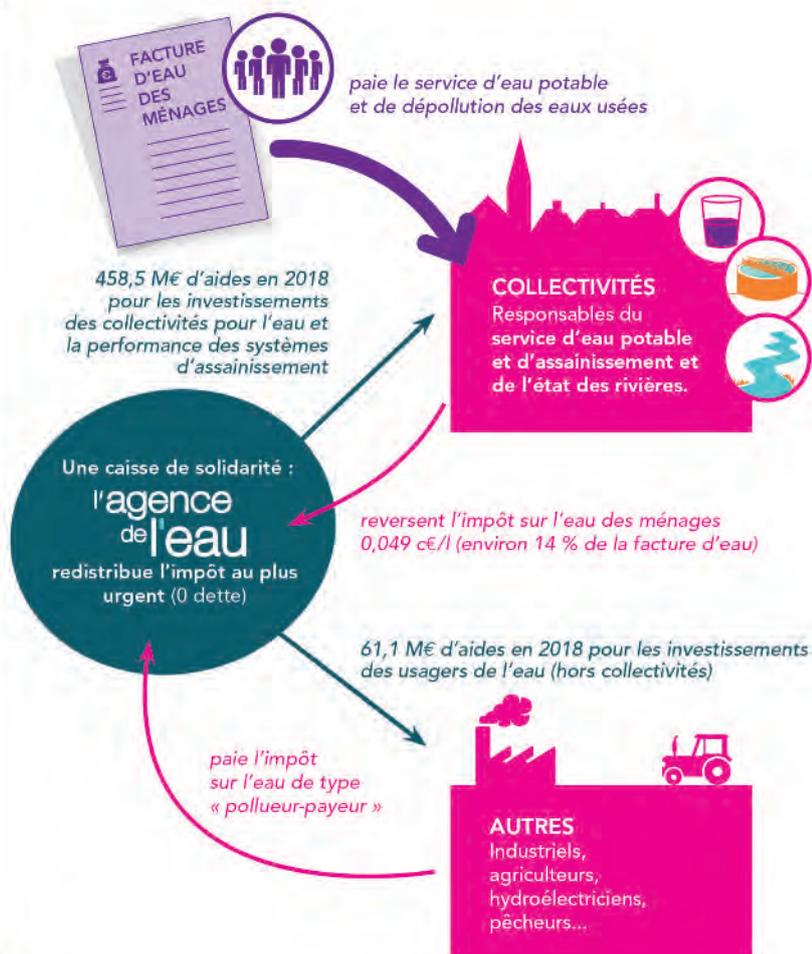
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,70 € TTC/m³** et de **4,06 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2017.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2018

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (57,4 millions €)

390 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation,...) ont permis d'économiser 40,7 millions m³ en 2018 soit la consommation annuelle d'une ville de 783000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (158,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

61 stations d'épuration aidées en 2018. L'objectif d'amélioration des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les territoires ruraux fragiles et la lutte contre les pollutions de temps de pluie.

► Pour réduire les pollutions toxiques (20,1 millions €)

Sur 2013-2018, 52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
4 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (60,4 millions €)

15 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

42 M€ consacrés à la profession agricole pour les actions de suppression ou de réduction des pesticides et nitrates (investissement matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri-environnementales, études et animation).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (80 millions €)

115 km de rivières restaurées et 269 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, certains ouvrages empêchent les poissons de circuler et les sédiments de transiter. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1565 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'objectif du 10^e programme de l'agence de restaurer 10 000 ha de zones humides est dépassé depuis fin 2016 avec 15 262 ha de zones humides restaurés ou préservés. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

► Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

79 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

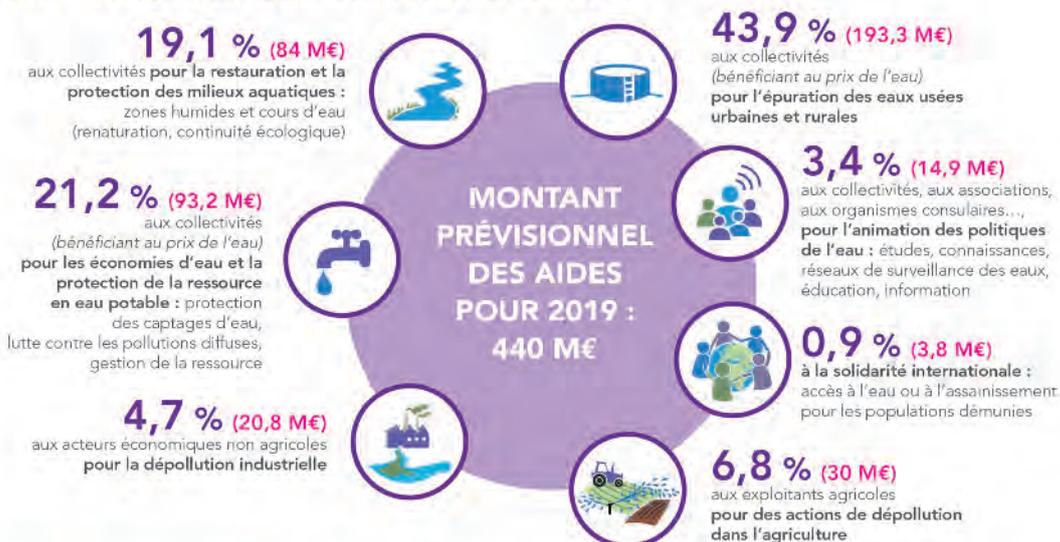
2019

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

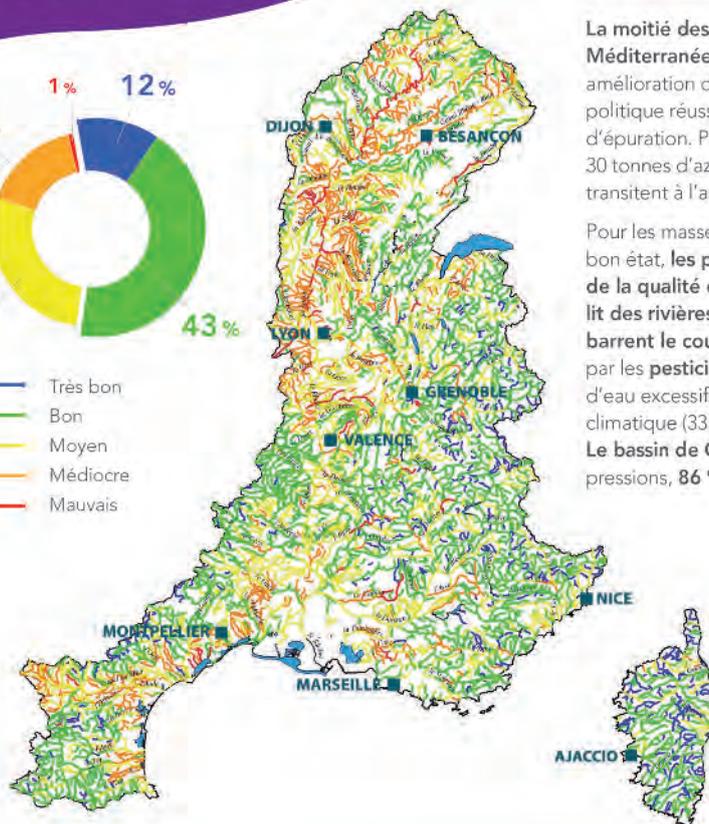
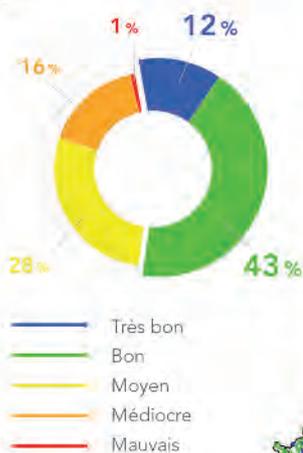


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et pour partie de l'ONCFS.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2017



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



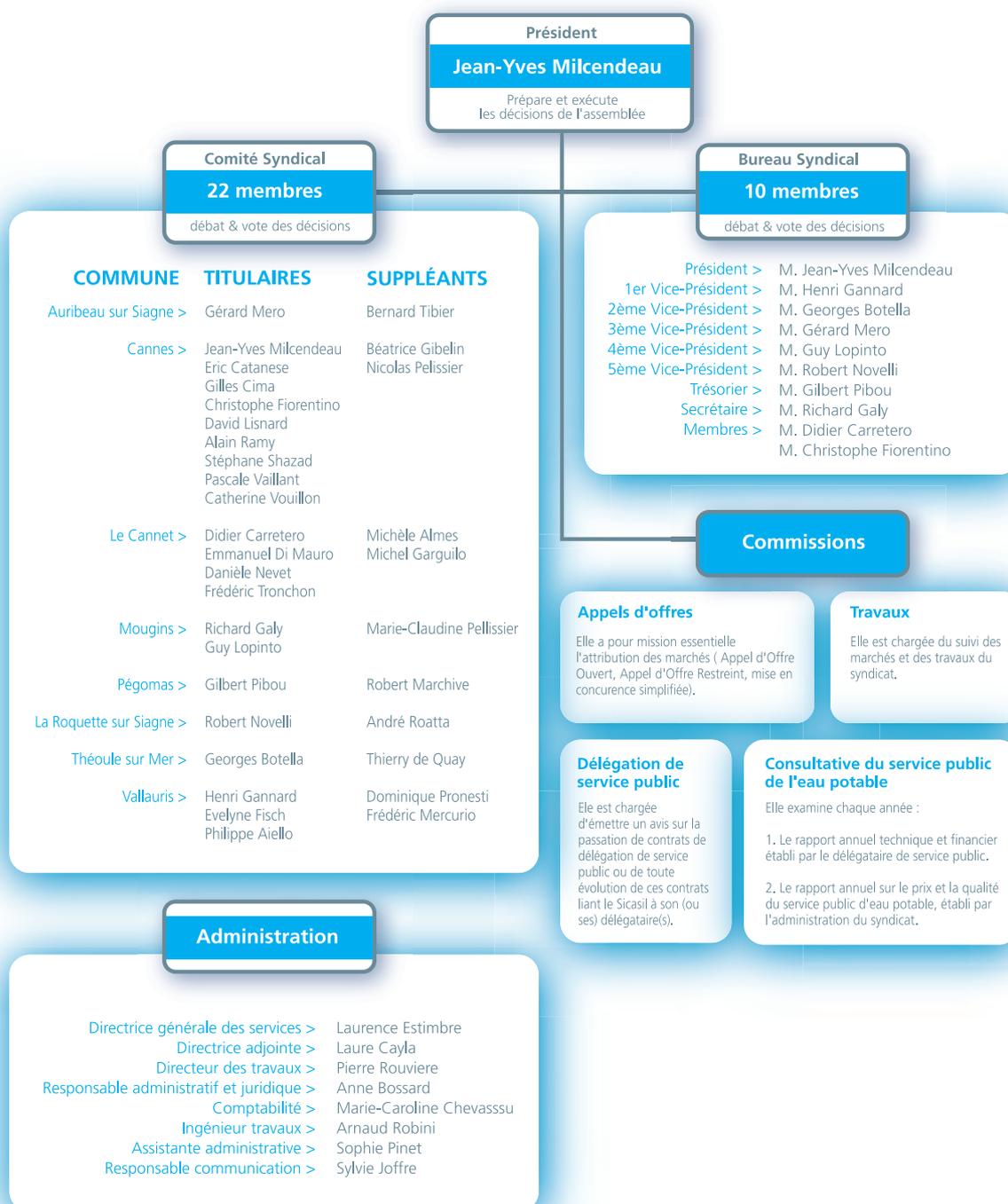
**SAUVONS
L'EAU!**

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2,4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

L'ORGANIGRAMME DU SICASIL

Les usagers sont représentés au syndicat par des élus municipaux désignés par chacune des communes membres. Ces délégués composent le

comité syndical. Ce dernier élit ensuite un président, un bureau et constitue ses commissions thématiques.





Editeur :

SICASIL
Syndicat intercommunal
de l'eau potable
de l'agglomération cannoise
28, boulevard du Midi
06150 Cannes-la-Bocca
Téléphone : 04 93 90 54 54
Télécopie : 04 93 90 54 64
Email : courrier@sicasil.com
Site Web : <http://www.sicasil.com>

Directeur de la publication :

Jean-Yves Milcendeau

Rédaction :

Jean-Yves Milcendeau,
Laurence Estimbre,
Sylvie Joffre,
Mathieu Comte.

Réalisation :

Luc Lavenne

Photos :

Norbert Huffschmitt,
EDF,
Suez Eau France,
ACF,
Fotolia.





SICASIL

NOTRE MISSION, VOTRE EAU.

Syndicat intercommunal des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup.

28, boulevard du Midi - 06150 Cannes-la-Bocca - Téléphone : 04 93 90 54 54 - Télécopie : 04 93 90 54 64

Email : courrier@sicasil.com - Site web : <http://www.sicasil.com>